



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

**Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à
l'exercice 2020**

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

Dicastère des infrastructures DI

Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique.....	5
1. Généralités.....	6
1.1. Introduction	6
1.2. Organigramme	7
2. Chancellerie	8
2.1. Rôle et fonction du service	8
2.2. Activités 2020.....	9
2.3. Effectif du personnel.....	11
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	12
3. Service des ressources humaines (SRH).....	12
3.1. Rôle et fonction du service	12
3.2. Commissions du Conseil communal.....	13
3.3. Activités 2020.....	13
3.4. Effectif du personnel.....	15
3.5. Politique salariale	15
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	16
3.7. Pandémie de covid-19.....	16
4. Sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI)	17
4.1. Sécurité de proximité.....	17
4.2. Prévention incendie	21
5. Service de défense incendie et de secours (SDIS)	23
5.1. Rôle et fonction du service	23
5.2. Commissions.....	23
5.3. Activités 2020	23
5.4. Effectif du personnel.....	25
5.5. Projets importants réalisés en 2020.....	26
6. Organisation de protection civile (OPC)	27
6.1. Rôle et fonction du service	27
6.2. Effectif du personnel.....	28
6.3. Commissions et séances.....	28
6.4. Réorganisation de la protection civile neuchâteloise	28
7. Service des ambulances	28
7.1. Rôle et fonction du service	28
7.2. Activités 2020.....	29
7.3. Effectif du personnel.....	30
7.4. Commissions.....	30
7.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	31
7.6. Etat de situation à la fin de l'année 2020	33
8. Dossiers transversaux	33
8.1. Polyclinique de Couvet.....	33
8.2. Zones 30	33
8.3. Vaisselle réutilisable	34
8.4. Gestion et accueil des visiteurs	34
8.5. Gestion électronique des documents (GED).....	34
8.6. Communication	35
8.7. Organe de conduite régional (ocrg)	35

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement.....	37
1. Généralités.....	38
1.1. Introduction	38
1.2. Organigramme	39
2. Ecole Jean-Jacques Rousseau	40
2.1. Rôle et fonction du service	40
2.2. Commission du Conseil général	40
2.3. Activités 2020.....	41
2.4. Effectif du personnel.....	49
2.5. Activités inhérentes à la vie de l'école	50
3. Structures communales d'accueil extrafamilial.....	53
3.1. Rôle et fonction du service	53
3.2. Commission du Conseil communal.....	54
3.3. Activités 2020.....	55
3.4. Effectif du personnel.....	59
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	59
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2020	61
4. Bibliothèque communale.....	63
4.1. Rôle et fonction du service	63
4.2. Commissions du Conseil communal.....	63
4.3. Activités 2020.....	64
4.4. Effectif du personnel.....	64
4.5. Bibliobus.....	65
Dicastère du territoire, des sports et de la culture	67
1. Généralités.....	67
1.1. Introduction	68
1.2. Organigramme	69
2. Service du territoire.....	69
2.1. Rôle et fonction du service	69
2.2. Commissions.....	70
2.3. Activités 2020.....	71
2.4. Effectif du personnel.....	78
2.5. Etat de situation à la fin de l'année 2020	78
3. Service des sports et de la culture	78
3.1. Rôle et fonction du service	78
3.2. Commissions.....	79
3.3. Activités 2020.....	79
3.4. Effectif du personnel.....	82
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2020	82
4. EspaceVAL et piscine des Combes	82
4.1. Rôle et fonction du service	82
4.2. Commission du Centre sportif et de la piscine des Combes	83
4.3. Activités 2020.....	83
4.4. Effectif du personnel.....	85
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	86
4.6. état de situation à la fin de l'année 2020	87

Dicastère des infrastructures	89
1. Généralités.....	90
1.1. Introduction	90
1.2. Organigramme	91
2. Service des travaux publics.....	91
2.1. Rôle et fonction du service	91
2.2. Commissions du Conseil communal.....	92
2.3. Activités 2020.....	92
2.4. Effectif du personnel.....	94
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	94
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2020	95
3. Service des déchets.....	96
3.1. Rôle et fonction du service	96
3.2. Activités 2020.....	96
3.3. Effectif du personnel.....	97
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	97
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2020	97
4. Service de l'eau et de l'épuration.....	98
4.1. Rôle et fonction du service	98
4.2. Activités 2020.....	99
4.3. Effectif du personnel.....	99
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	99
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2020	100
5. Service des bâtiments.....	100
5.1. Rôle et fonction du service	100
5.2. Commissions du Conseil communal.....	100
5.3. Activités 2020.....	101
5.4. Effectif du personnel.....	102
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	102
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2020	119
Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale.....	121
1. Généralités.....	122
1.1. Introduction	122
1.2. Organigramme	122
2. Direction de l'économie et des finances.....	123
2.1. Rôle et fonction du service	123
2.2. Commissions et délégations.....	123
2.3. Activités 2020.....	124
2.4. Effectif du personnel.....	133
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020	134
2.6. État de situation à la fin de l'exercice 2020	135
3. Service forestier (arrondissement).....	135
3.1. Rôle et fonction du service	135
3.2. Commission forestière.....	136
3.3. Activités 2020.....	136
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	137
3.5. État de situation à la fin de l'année 2020	137

4. Service forestier communal.....	137
4.1. Rôle et fonction du service	137
4.2. Commissions du Conseil communal.....	138
4.3. Activités 2020.....	138
4.4. Effectif du personnel.....	139
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	139
4.6. État de situation à la fin de l'année 2020	140
5. Guichet social régional	141
5.1. Rôle et fonction du service	141
5.2. Commission du Conseil communal.....	141
5.3. Activités 2020.....	141
5.4. Effectif du personnel.....	144
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2020.....	145
5.6. État de situation à la fin de l'année 2020	145

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité
publique
DASSP**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP) comprend six entités organisationnelles distinctes :

Administration (rue du Temple 8 à Fleurier)

1. Chancellerie
2. Service des ressources humaines (SRH)

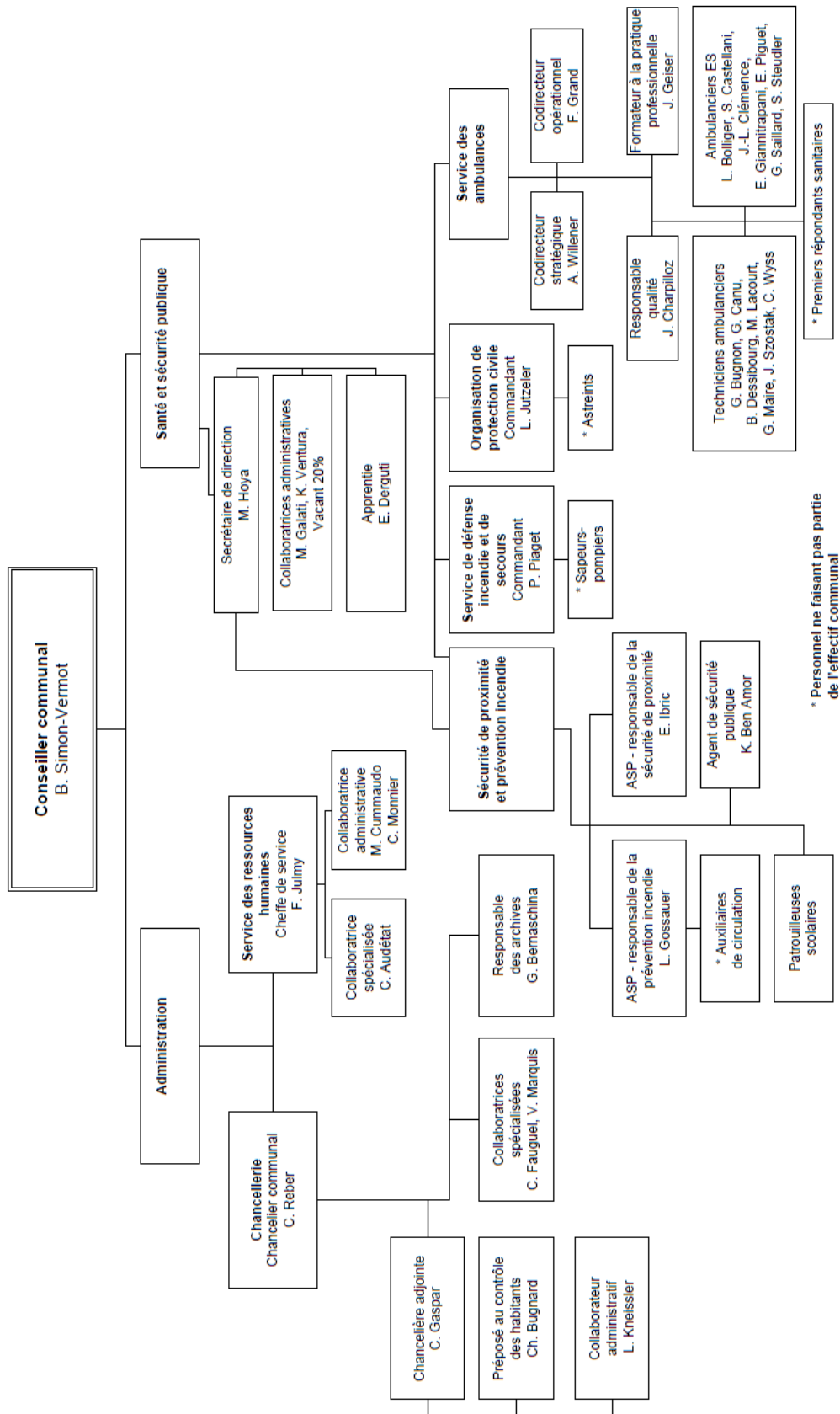
Santé et sécurité publique (Grand-Rue 38 à Couvet pour les trois premiers services et Grand-Rue 23 à Couvet pour le dernier)

3. Service de la sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)
4. Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Organisation de protection civile (OPC)
6. Service des ambulances du Val-de-Travers.

Le chef de dicastère et les quatre services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction sis à Couvet.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique Etat au 31 décembre 2020



* Personnel ne faisant pas partie
de l'effectif communal

* Premiers répondants
sanitaires

2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des autorités communales ;
- 2) Les archives communales de Val-de-Travers ;
- 3) Le Contrôle des habitants ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel & mobilier, et l'économat.

A l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles du Conseil communal, ainsi que des « informations communales » publiées bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers hebdo. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch, des comptes Facebook et Instagram communaux et du portail collaboratif de la Commune (vdt.geco-portal.ch), ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériel et mobilier.

Les archives communales de Val-de-Travers regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Par ailleurs, la Commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresse, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes pour les conteneurs semi-enterrés (Molok), de tenir le registre des cimetières et d'organiser les votations. Les élections, quant à elles, sont du ressort de la Chancellerie.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique SIEN (service informatique de l'Entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAr) ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

D'autre part, le chef de dicastère est membre du comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2. ACTIVITÉS 2020

2.2.1. SECRÉTARIAT DES AUTORITÉS

2.2.1.1. CONSEIL COMMUNAL

La crise sanitaire du COVID-19 qui a démarré en mars 2020 a conduit au report des élections communales, initialement prévues le 14 juin, qui se sont finalement déroulées le 25 octobre. Les autorités élues en 2016 sont donc restées en place jusqu'au 31 décembre. Le nouveau Conseil communal a été élu par le nouveau Conseil général le 27 novembre.

Durant cette année exceptionnelle, le Conseil communal a tenu 49 séances représentant la rédaction de 670 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de 49 arrêtés et un règlement. Il a également participé *in corpore* aux 24 séances de l'organe de conduite régional (OCRg) activé dans le cadre de la crise sanitaire (plus d'informations au chapitre 8).

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2020, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau pour le deuxième semestre 2020. Sa composition se décline comme suit :

Président	Yves Fatton (dicastère des infrastructures DI)
Vice-président	Benoît Simon-Vermot (dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP)
Secrétaire	Christian Mermet (dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC)
Membres	Frédéric Mairy (dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS)
	Christophe Calame (dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE)

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités du canton, le Conseil communal a pour habitude de rencontrer ces dernières une fois par année, voire tous les deux ans.

Malheureusement, en cette année 2020, placée sous le signe du COVID-19 et toutes les restrictions que cela a entraînées, le Conseil communal n'a rencontré que :

6 février Conseils communaux des Verrières et de La Côte-aux-Fées

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à plusieurs manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. À plusieurs occasions, le président du Conseil général a suppléé notre Exécutif. Les manifestations et parties officielles ont également été perturbées cette année ; le Conseil communal a tout de même participé à 46 représentations officielles.

La Chancellerie a organisé trois scrutins et une élection, pour lesquels 66 personnes ont été convoquées. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 35%.

2.2.1.2. CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la législature 2016-2020 s'est réuni à trois reprises uniquement pour notamment adopter les comptes 2019 lors de sa séance du 19 juin 2020 et le budget 2021 lors de celle du 14 décembre 2020, ainsi que pour étudier 18 rapports qui ont abouti à l'adoption de 19 arrêtés. Ces trois séances représentent la rédaction de 134 pages de procès-verbaux.

En 2020, trois nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif.

Le Conseil général de la législature 2021-2024 issu des urnes le 25 octobre s'est réuni une première fois le 27 novembre pour élire le Conseil communal.

2.2.1.3. ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La réception des nouveaux citoyens (101 jeunes), des nouveaux arrivants (328 personnes) et des couples fêtant leurs Noces d'or (22 couples) n'a malheureusement pas pu se dérouler cette année.

La Chancellerie a par contre présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 33 personnes fêtant leurs 90 ans. Si les visites aux personnes entrant dans leur 100^e année n'ont malheureusement pas pu avoir lieu, quatre cadeaux ont tout de même été envoyés à ces presque-centenaires.

2.2.1.4. COMMUNICATION A LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la communication communale officielle. Cela comprend notamment les « informations communales » publiées bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers hebdo, la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la mise à jour du site www.val-de-travers.ch et la diffusion d'actualités sur NEMO News.

S'y ajoute l'animation de la présence communale sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Les dispositions sur la transparence impliquent en effet que la commune rende public, avant les séances du Conseil général, les rapports, règlements et arrêtés qui lui seront soumis, et à l'issue des débats qu'elle publie rapidement les décisions prises. Le respect de ces dispositions requiert également que soit tenu à jour le recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) ainsi que la liste et la composition des autorités communales.

2.2.1.5. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL AU PERSONNEL

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Chaque année, dix newsletters sont transmises au personnel communal.

2.2.2. ARCHIVES COMMUNALES DE VAL-DE-TRAVERS

La priorité durant l'année 2020, tout comme pour les années 2016 à 2019, a été donnée à l'établissement d'un plan de classement pour tous les services communaux. Pour avancer dans ce domaine, le Conseil communal a adhéré en mars 2019 au service intercommunal d'archivage (SIAr) et a ensuite mandaté une entreprise externe pour finaliser le plan de classement afin de maîtriser de bout en bout le cycle de vie d'une affaire, de sa création à son archivage, de manière claire et efficace. Ce travail externalisé qui devait être terminé pour la fin de l'année 2019 a été finalement retardé de plusieurs mois pour plusieurs raisons, dont la crise sanitaire. Une finalisation du plan de classement est attendu durant le premier semestre 2021.

Le 28 septembre 2020, le Conseil général a accepté un crédit de 87'000 francs pour l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED) à l'échelle communale qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Avec la décision du Conseil communal de confier le plan de conservation à une entreprise externe, l'archivage définitif des dossiers des anciennes communes continue son chemin.

La réception des archives de la commune de Val-de-Travers, pour les services travaillant déjà avec le plan de conservation et ayant trié les documents et dossiers pour l'archivage, se poursuit.

En 2020, 36 demandes de recherches de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 55 heures ; 45 pour les privés pour 82 heures et 127 heures ont été consacrées à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs ».

La bibliothèque est toujours en cours de mise en place, grâce au recours à des personnes bénéficiaires de l'aide sociale en contrat d'insertion socioprofessionnelle (ISP). À l'heure actuelle, plus de 39'000 ouvrages ont été traités contre 13'000 en 2019.

2.2.3. CONTRÔLE DES HABITANTS

En 2020, le Contrôle des habitants a enregistré 893 déménagements, 512 arrivées, 521 départs, 140 décès et 82 naissances.

Le Contrôle des habitants a établi 638 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 976 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'726 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2016-2020
Boveresse	396	395	391	392	341	- 13.01%
Buttes	663	617	607	594	610	+ 2.69%
Couvet	2'860	2'808	2'771	2'804	2'810	+ 0.21%
Fleurier	3'452	3'356	3'324	3'272	3'210	- 1.89%
Les Bayards	369	355	358	398	394	- 1%
Môtiers	830	834	814	812	819	+ 0.86%
Noiraigue	555	531	526	542	518	- 4.42%
St-Sulpice	611	617	645	611	586	- 4.09%
Travers	1'166	1'172	1'157	1'171	1'169	- 0.17%
Total localités	10'902	10'685	10'593	10'596	10'457	- 1.31%
Hors commune	52	69	69	70	118	+ 68.57%
Total habitants réguliers	10'954	10'754	10'662	10'666	10'575	- 0.85%

2.2.4. ECONOMAT

A côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 140 ordinateurs ;
- 123 lignes fixes de téléphonie ;
- 199 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ;
- 27 imprimantes multifonctions (administration et écoles) ;
- 58 programmes informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5.2 EPT (équivalent plein temps), soit :

- un chancelier à 100% ;
- une chancelière adjointe à 100% ;
- une archiviste à 70% ;
- deux collaboratrices spécialisées à 50% ;
- un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;
- un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100%.

En date du 31 mai 2020, notre chancelier Alexis Boillat, en place depuis la naissance de la commune, a pris son départ anticipé à la retraite. Pour son remplacement, le Conseil communal a nommé un de nos fidèles collaborateurs, le secrétaire général aux finances, M. Christian Reber.

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

2.4.1. COMMUNICATION DIGITALE

La communication communale via les réseaux sociaux a été consolidée en 2020. Sans toutefois chercher à être hyperactive, notre commune est bien présente sur ces médias. Or un récent sondage démontre ce que l'intuition nous soufflait : l'utilisation de ces supports est indispensable si l'on veut transmettre de l'information à la partie la plus jeune de notre population.

Le nombre d'abonnés à la page Facebook communale est passé de 952 au 1^{er} janvier 2020 à 1'567 au 31 janvier 2021. Les portraits vidéo y rencontrent notamment un succès constant avec plusieurs centaines d'interactions (*j'aime*, partages, commentaires), une des vidéos ayant dépassé les 1'500 interactions. Les informations générales ont un succès très variable, mais restent appréciées. Relevons parmi ces dernières le résultat des élections communales qui a suscité 1'730 interactions pour une couverture estimée à 3'600 personnes touchées.

La commune a aussi 1'409 abonnés Instagram au 31 janvier 2021. Les *reposts* de photos sont souvent *likés*, avec un public qui s'élargit constamment, pour clôturer l'année avec une moyenne de 90 à 100 clics sur le dernier trimestre de l'année 2020. Les rencontres avec de jeunes habitants (Emil Margot ou Amantina Mehmeti par exemple) y suscitent nettement plus d'activité (*likes*) que sur Facebook. L'observation est inversée pour l'interview de personnes plus âgées.

2.4.2. INFORMATIQUE

Pour la communication interne, le portail GECO a remplacé EchoVDT. S'agissant d'un tout nouvel outil, développé par une société neuchâteloise, nous avons pu bénéficier de nombreux ajustements sur mesure. Le portail GECO est appelé, à partir de la législature 2021-2024, à remplacer en partie le papier. À l'exception des comptes et du budget, les membres des commissions et du Conseil général qui n'en font pas la demande expresse ne recevront plus les convocations et dossiers sous format papier, la transmission des documents passant par le portail.

La mise en place de nouveaux outils informatiques provoque parfois des changements dans l'organisation elle-même, comme ce fut le cas avec l'introduction par la Chancellerie d'Etat du logiciel SyVote pour la gestion des élections. Auparavant effectués en bonne partie par des citoyens, les travaux de dépouillement sont désormais principalement accomplis par des employés communaux spécifiquement formés. L'informatique peut toutefois aussi être source de contrariétés : ce même SyVote a en effet mal digéré le grand nombre de bulletins de vote qui ont été digitalisés lors des élections communales d'octobre 2020, se bloquant et retardant la publication des résultats jusqu'au lundi après-midi.

2.4.3. RÉGLEMENTATION

En 2020 a été initiée la refonte complète du règlement général de commune. Le concept sera similaire à celui de règlement de police : lorsque la commune n'a pas de marge de manœuvre, les dispositions de droit supérieur, notamment cantonal, ne sont pas reprises dans le texte comme il était d'usage. Elles sont plutôt remplacées par un lien qui renvoie directement au droit parent. D'un outil matérialisé par un cahier de papier à feuilletter, le règlement électronique ajoute à sa fonction initiale celle d'index sur un panel de textes législatifs intéressants particulièrement la commune.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La Commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de connaissance du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- conseil et soutien des chefs de dicastère, des chefs de service et des employés ;
- gestion administrative du personnel ;
- gestion budgétaire des effectifs ;
- gestion des assurances sociales ;
- rémunération ;
- évaluation des fonctions ;
- gestion du temps de travail et des absences ;
- gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DU PERSONNEL

En raison du COVID-19, la commission du personnel n'a pas pu se réunir dans le courant de l'année 2020. Toutefois, certains dossiers ont été traités, notamment :

- mise en place du règlement du Conseil communal concernant la commission du personnel et la commission des cadres ;
- communication au sujet du gel des échelons ;
- prime de domiciliation ;
- lancement de la réflexion concernant l'assurance indemnité journalière maladie et accident.

3.3. ACTIVITÉS 2020

Personnel communal	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020
Nombre de collaborateurs	188	192	194	207	212
Femmes	56%	55%	57%	58%	57%
Hommes	44%	45%	43%	42%	43%

Personnel enseignants et direction	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020
Nombre de collaborateurs	146	146	144	145	160
Femmes	82%	82%	81%	83%	82%
Hommes	18%	18%	19%	17%	18%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2020 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2020 de la Commune de Val-de-Travers.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 296 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2020.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission du feu (prévention incendie), des auxiliaires de circulation (sécurité routière) et des premiers répondants sanitaires (sous la tutelle du service des ambulances), soit 167 dossiers.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 5 apprentis-es employés-es de commerce ;
- 12 apprentis-es assistants-es socio-éducatifs-ves ;
- 3 agents d'exploitation ;
- 2 forestier bûcheron ;
- 1 stagiaire (crèche).

Notre commune peut compter sur 22 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprentis qui ont réussi leurs examens en août 2020, il s'agit de :

- Jonas Erb, CFC d'employé de commerce ;
- Mailinda Kurtaliqi, CFC d'employée de commerce ;
- Leutrim Perteshi, CFC d'employé de commerce ;
- Maëlle Bourquin, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Rebecca Di Fronzo, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Jérémy Lehmann, CFC d'agent d'exploitation.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. RETRAITES

En 2020, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- | | | |
|----------------------|-------------------------------|-------|
| – Jean-Claude Blaser | chef du SPPI | DASSP |
| – Alexis Boillat | chancelier | DASSP |
| – Silvana Erb | enseignante | DJE |
| – Nicole Kurtz | collaboratrice administrative | DASSP |
| – Nicole Schorpp | collaboratrice de crèche | DJE |

Nous leurs réitérons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape personnelle.

3.3.3. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2020, le SRH a enregistré seize résiliations des rapports de travail, quatre fins d'engagement de durée maximale et quatre départs en retraite (sans compter les enseignants dont les dossiers sont gérés par le DJE). Avec un turnover brut de 11.64%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 16.20%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 14.12 jours, soit une augmentation de 5.75 jours par rapport à 2019.

Quelques cas d'absences de longue durée peuvent entraîner des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 7.35 jours, soit en-dessous de la moyenne suisse qui est de 9.27 jours.

Un élément important est à ressortir de cette moyenne qui tient compte des absences liées à la pandémie : 86 collaborateurs ont été concernés dont le cumul des absences représente 682 jours. Pour la commune, le coût de ces absences, qui n'ont que très partiellement été remplacées, s'élève à environ 166'000 francs. A noter que nous avons perçu des allocations pour perte de gain (APG) pour un montant de 27'000 francs. Relevons finalement que la commune n'a pas pu bénéficier de toutes les mesures mises en place par la Confédération, notamment le versement d'indemnités liées à la réduction de l'horaire de travail (RHT).

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité. Cette collaboration permet un suivi administratif optimal mais vise aussi également à réintégrer notre personnel dans les meilleurs délais et avec des situations discutées et adaptées au fur et à mesure.

Genres d'absences	2017 (nb jours)	2018 (nb jours)	2019 (nb jours)	2020 (nb jours)	Différence entre 2019 et 2020
Maladie non prof.	11.69	9.5	7.1	11.59	+ 4.49
Accident et maladie prof.	1.19	1.47	1.27	0.72	- 0.55
Accident non prof.	1.72	0.32	0	1.81	+ 0.62
Total absences maladie et accident	14.60	11.29	8.37	14.12	+ 5.75

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SRH est doté de 2.20 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0.5 EPT), deux collaboratrices administratives (0.5 + 0.2 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Dans le cadre d'un budget 2020 à nouveau déficitaire, le Conseil communal a décidé des mécanismes suivants :

- gel de l'échelon pour l'ensemble du personnel (hormis pour les collaborateurs en période probatoire ou encore les collaborateurs sous-évalués qui rattrapent leur « retard » salarial) ;
- indexation des traitements basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) soit -0.10% à + 0.50% des traitements de base ;
- octroi d'une prime à la domiciliation.

3.6. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

3.6.1. FORMATION CONTINUE

Malgré le contexte difficile lié à la pandémie du coronavirus, les formations externes ne pouvant se faire en présentiel, celles-ci ont été maintenues en privilégiant la formation en ligne. La commune continue également à soutenir plusieurs collaborateurs dans le cadres de formations continues de plus grande envergure, telles que des brevets fédéraux, *Certificate of Advanced Studies* (CAS), *Diploma of Advanced Studies* (DAS) ou *Master of Advanced Studies* (MAS). Comme chaque année, les collaborateurs ont eu l'opportunité de faire des demandes pour parfaire et développer leurs compétences.

Durant toute l'année 2020, 106 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 3'376 heures.

Parmi les formations mises sur pied, nous pouvons citer les cours suivants :

- informatique ;
- management ;
- gestion documentaire ;
- salaires ;
- maître d'apprentissage ;
- communication non violente ;
- rédaction administrative ;
- cadre en administration communale ;
- préparation au brevet fédéral d'agent de sécurité ;
- préparation à la retraite.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

3.6.2. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

L'activité du SRH a été marquée par les principaux faits suivants :

- recrutement du chancelier ainsi que du chef du service des finances ;
- proposition et mise en œuvre d'une politique de gestion du télétravail ;
- développement du logiciel de gestion des ressources humaines pour le paiement des soldes du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) ;
- gestion numérisée des candidatures ;
- diffusion des annonces de recrutement sur les réseaux sociaux ;
- révision de l'arrêté sur la durée du travail des cadres ;
- révision du règlement concernant la commission du personnel et la commission des cadres ;
- révision de l'arrêté concernant les horaires irréguliers ;
- révision de l'arrêté concernant les services de piquet rémunérés et non rémunérés.

En 2021, le SRH mettra l'accent principalement sur l'analyse des coûts liés à la perte de gain maladie (personnel communal et enseignants) ainsi que sur le projet du nouveau statut du personnel.

3.7. PANDÉMIE DE COVID-19

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce virus a circulé et circule encore activement dans un grand nombre de pays, ce qui a conduit les autorités fédérales et cantonales à prendre des mesures, tout en assurant une continuité des activités dès lors qu'elles étaient possibles. Au niveau de notre commune, le but est de préserver la santé de nos collaborateurs et de veiller à respecter toutes les mesures restrictives.

L'épidémie a eu un fort impact sur les absences, soit les quarantaines, les isolements et les gardes d'enfants, sans oublier les personnes vulnérables. Cet impact a pu être quantifié pour l'année 2020 et ressort au point « 3.3.3 turnover et incapacités de travail » ci-avant.

La rapidité du changement à gérer a été surprenante. Le SRH a vu tous ses domaines d'activités et nombre de ses indicateurs clignoter devant l'arrivée de la pandémie, le conduisant à se retrouver en

tension opérationnelle immédiate. La communication sociale, avec les outils adaptés, a dû trouver ses marques, entre le présentiel et la distance, dans un plan permanent de continuité des activités de la commune.

Dès le début de la crise, les gestes barrières ont été plébiscités au sein de notre administration et les aspects sécuritaires ont été adaptés à chaque étape de la crise sanitaire en suivant l'évolution des directives et recommandations tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal.

Durant toute la crise sanitaire, la Commune de Val-de-Travers a mis en place les procédures sanitaires le plus rapidement possible ceci afin de rassurer les collaborateurs tout au long de la crise notamment sur les conditions de travail et la mise en place du télétravail.

L'année a été anxiogène pour beaucoup et restera dans les mémoires pour avoir été une année remplie de craintes et de contraintes, de privations et de frustrations avec ces gestes barrières qui font désormais partie de nos habitudes. On ressent clairement un manque au niveau des temps forts et conviviaux qui rythment une année habituelle et qui ont été pour la plupart supprimés cette année (fête du personnel, formations, etc.).

Le SRH a dispensé son énergie et sa sensibilité dans l'accompagnement des services et des collaborateurs en veillant à transmettre les informations nécessaires et en procédant aux commandes de masques, gel hydroalcoolique et gants, ceci en étroite collaboration avec le responsable technique conciergerie et bâtiments.

Il est finalement à relever que certains services ont dû se réinventer pour délivrer les prestations de base durant les périodes de fermeture. De plus, un fort élan de solidarité de la part de nos collaborateurs a émergé durant la crise. Ces derniers ont souhaité se mettre à disposition de diverses entités, notamment :

- le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ;
- le télésiège et téléskis de Buttes – La Robella (TBRC) ;
- d'autres services communaux.

4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées, notamment dans les domaines suivants :

- surveillance des écoles ;
- surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- notification d'actes divers ;
- objets trouvés ;
- contrôle des véhicules au repos ;
- retraits de plaques ;
- gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- manifestations ;
- application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGRÉGATIONS (CNAT)

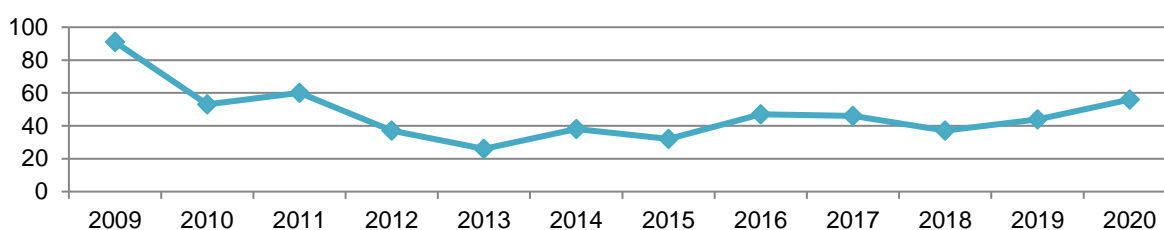
Le secrétariat de la sécurité publique assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les membres de la CNAT sont :

Présidente :	Margherita Giovenco (PS)	
Vice-président :	Roland Schorderet (PLR)	
Secrétaire :	Christiane Barbey (UDC)	
Membres :	Sarah Fuchs-Rota (PS)	André Rosselet (UDC)
	Jean-Paul Lebet (PLR)	Marie-France Vaucher (Les Verts)

Les personnes naturalisées en 2020 sont au nombre de 56, dont 36 majeurs et 20 mineurs.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, 34 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de première génération et quatorze de deuxième génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, huit personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de ce dernier.

Les personnes naturalisées en 2020 sont issues de douze pays différents, dont voici le détail :

Afghanistan	1	Kosovo	6
Belgique	1	Madagascar	3
Brésil	2	Maroc	1
Cameroun	7	Maurice	2
France	3	Pérou	1
Italie	5	Portugal	23

Une personne était apatride.

Actuellement, un seul dossier est en attente de la décision de naturalisation de l'Etat. Les demandeurs n'étant désormais plus auditionnés par la commission, nous n'avons pas l'information du nombre de dossiers qui sont en cours d'étude au Canton ou à la Confédération.

Durant cet exercice, la CNAT s'est réunie à une seule reprise et a traité trois dossiers impliquant neuf personnes. Elle n'a pas rendu de préavis négatif.

Il est important de rappeler que la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la sécurité publique. Participent également

aux séances : la secrétaire de direction à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef du service de la sécurité de proximité et de prévention incendie ou l'agent de sécurité publique responsable des chantiers.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, etc.). En 2020, le groupe circulation s'est réuni à onze reprises et a traité 83 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2016	2017	2018	2019	2020
Les Bayards	1	0	0	2	2
Boveresse	1	1	3	4	2
Buttes	2	2	7	1	4
Couvet	17	10	14	14	13
Fleurier	32	16	27	23	26
Môtiers	5	4	8	8	11
Noiraigue	4	2	4	3	13
Saint-Sulpice	4	2	1	1	3
Travers	5	2	5	3	3
Hors localité	8	4	3	10	6
Total	79	43	72	69	83

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

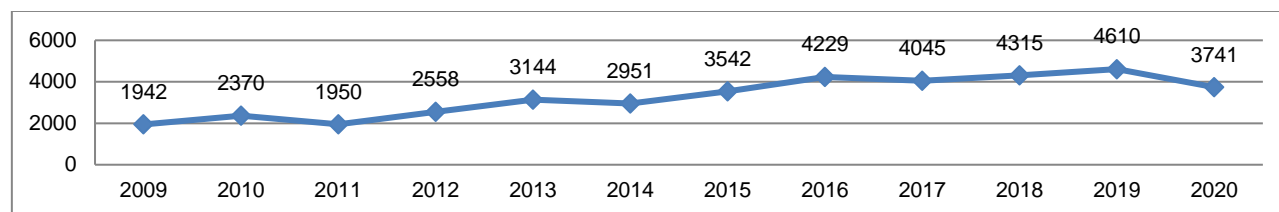
A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

4.1.3. ACTIVITÉS 2020

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 3'741 commandements de payer ;
- établissements publics : 13 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et deux prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 41 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 116 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 75 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site Internet de la commune ;
- plans de signalisation : gestion de 31 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- gestion complète des foires de Couvet (77 exposants pour la foire d'automne, celle du printemps a été annulée), de Travers (22 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (annulée en 2020) ;
- application du règlement de police avec notamment 88 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (12 dossiers traités) ;
- application de la législation sur la circulation routière (1'228 amendes d'ordre distribuées) ;
- renseignements à la population.

Evolution des notifications de commandements de payer :



NB : La baisse observée en 2020 est principalement liée à la crise sanitaire et à la décision du Conseil fédéral de suspendre temporairement la notification des commandements de payer. Un « retour à la normale » dès 2021 est dès lors probable (à confirmer toutefois dans le prochain rapport de gestion).

Cette année encore, les agents de sécurité publique (ASP) ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation.

A noter que, avec 353 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale, en raison de la pandémie, a représenté un investissement moins important cette année. 62 demandes de manifestation ont notamment été traitées et 56 préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

Le chef de service, ou l'agent de sécurité publique en charge des chantiers, participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2020, il a assisté à 44 séances de chantier, soit 89 heures, organisées dans le cadre des travaux de la place de la gare à Fleurier ainsi qu'à plusieurs chantiers dans les localités.

D'autre part, les séances hebdomadaires avec la PONE permettent d'assurer l'échange régulier d'informations.

Durant cette année particulière, les agents de sécurité publique ont été amenés à collaborer très fréquemment avec la PONE notamment lors des contrôles des établissements publics. Ils ont également activement participé à l'affichage des directives dans les différents villages et sur la place du Marché à Fleurier.

L'année 2020 a été marquée par la décision rarissime du Conseil d'Etat de fermer les voies d'accès carrossables au Creux-du-Van et aux gorges de l'Areuse et d'interdire le stationnement sur les parkings des Courtons et des Devins à Noiraigue qui a eu cours entre le 10 avril et le 10 mai pour cause de pandémie. Les agents de sécurité publique ont collaboré durant toute cette période avec la PONE pour que ces mesures soient respectées.

La commune en général et le village de Noiraigue en particulier ont ensuite connu une affluence touristique exceptionnelle qui a conduit le Conseil communal à devoir prendre de nombreuses décisions pour limiter les nuisances et pour améliorer l'accueil des très nombreux visiteurs. Par exemple, des zones ont été interdites au stationnement des camping-cars à Môtiers pour éviter une surpopulation de campeurs.

Les parkings payants de Noiraigue ont largement rempli leur rôle durant toute la belle saison. Les ASP ont été très sollicités pour réguler et sanctionner le stationnement et les flux de véhicules. Lors de week-ends très chargés, des auxiliaires de circulation ont aussi été engagés dans ce village.

Finalement, le SPPI a participé aux séances de l'organe de conduite régional (OCRg) qui a été activé le 10 mars 2020 (plus d'informations au chapitre 8).

4.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 4.27 EPT.

En juillet 2020, le chef du service de la sécurité de proximité et de prévention incendie est parti en retraite anticipée, après 20 ans de service. Cela a donné l'opportunité de revoir l'organisation du service. Ainsi, le Conseil communal a accepté de mettre en avant les compétences particulières des agents en place en renonçant à nommer un chef de service et en nommant un responsable de la

sécurité de proximité et un responsable de la prévention incendie, sous la supervision de la secrétaire de direction du dicastère.

D'autre part, au terme d'une procédure de sélection qui aura analysé 52 dossiers, un nouvel agent de sécurité publique est entré en fonction le 1^{er} juillet 2020. Après trois mois de formation, il a obtenu avec succès le diplôme d'ASP, spécialiste de la circulation routière, de l'Académie de police de Savatan VS. Il était au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans le domaine de la sécurité privée.

En juin 2020, une collaboratrice administrative a fait valoir son droit à une retraite anticipée, après 17 ans de service. Une mise au concours à l'interne a permis l'engagement d'une collaboratrice administrative au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce.

4.1.5. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 21 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année 2020, en raison de la situation sanitaire, les membres n'ont pas eu l'occasion de suivre de formation.

Les auxiliaires de circulation ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement lors de deux interventions au profit de la collectivité et d'une manifestation, pour un total de 161 heures/personnes.

4.1.6. PROJET RÉALISÉ EN 2020

Les agents de sécurité publique disposent désormais de deux véhicules. En effet, dans le courant du second semestre, le service a acquis une DACIA équipée à l'image de la Skoda. Cette nouvelle acquisition permet aux agents de bénéficier d'une meilleure autonomie sans avoir recours à leur véhicule privé.

4.2. PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PREVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012, et son règlement d'application (RALPDIENS), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP), présidée par le chef de dicastère et forte de neuf commissaires, appuyés par 16 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par le dicastère (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux

propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

Les membres de la CPFSP sont :

Président :	Benoît Simon-Vermot		
Vice-président :	Michel Patthey		
Secrétaire :	Michel Giroud		
Membres :	Julien Borel	Jean-Blaise Curtit	Denis Cherbuin
	Albano Boscaglia	Jessy Forest	Eugène Herrmann

Par ailleurs, le SPPI assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les bâtiments industriels, parfois avec le concours de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

4.2.3. ACTIVITÉS 2020

A partir de 2020, les bâtiments sont répartis en deux catégories, à risque d'incendie modéré ou élevé. Ils sont désormais inspectés respectivement tous les 10 ou 5 ans au lieu de tous les 1, 2, 4 ou 8 ans. Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	47	32	70	64	39
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	357	271	203	268	73
Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	67	93	61	83	0
Bâtiments devant être visités tous les 5 ans	0	0	0	0	0
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	88	204	204	158	0
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	11	24	48	26	0
Bâtiments devant être visités annuellement	2	2	3	2	0
Nombre total de bâtiments visités	572	626	589	601	112

Ces 112 visites ont donné lieu à 43 décisions rendues pour non-conformité, contre 58 en 2019.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués. En raison de la situation sanitaire, le pourcentage de visites s'élève à 2.2% contre une moyenne de 12% les années précédentes.

Le responsable de la prévention incendie a participé, en collaboration avec la directrice des structures communales d'accueil extrafamilial (STAE) ainsi qu'avec le service de défense incendie et de secours (SDIS) aux exercices d'évacuation des STAE.

Sous l'égide de l'ECAP, le responsable de la prévention incendie a également participé en étroite collaboration avec le commandant du SDIS à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire. Ils ont dispensé six leçons de 45 minutes à des classes de 7^e année dans les villages de Couvet et Fleurier.

Dans le cadre de la salubrité publique, douze interventions ont été effectuées à la demande de propriétaires, de locataires ou du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Cette activité consiste à intervenir lorsque la santé de tiers est menacée. Un rapport est en principe établi après chaque visite et, si nécessaire, un ordre sanitaire peut être prononcé.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.39 EPT en 2020.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels, ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

Le SDIS est géré par la Commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours (MS) déléguées dans le domaine du secours routier et de la défense hydrocarbure.

Le périmètre est élargi pour les engagements MS à l'est jusqu'aux Petit Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

5.2. COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS).

En ce qui concerne le commandant du SDIS, le Maj Patrick Piaget, il est membre du bureau permanent des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel, de la commission cantonale de coordination de la défense incendie ainsi que de divers groupes de travail (commission d'achats des véhicules et du groupe de pilotage constitué en vue du remplacement du programme de gestion Eagle II). Il est également membre du groupe de travail régional du plan directeur des eaux (PGA).

Le commandant a en outre participé à 21 séances COVID-19 de l'organe de conduite régional (OCRg) (plus d'informations au chapitre 8).

Le remplaçant du commandant, le Cap Dominique Wyss, siège également au sein de la commission cantonale de coordination. Le responsable de l'instruction du SDIS, le Cap Fabio Castellani, est membre de la commission cantonale de l'instruction. Le Cap Sébastien Cloléry siège au comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

La majorité de ces séances se sont déroulées par visio-conférence en 2020.

5.3. ACTIVITÉS 2020

Le nombre d'exercices et d'interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours (DPS 2) qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Dès le mois de mars, notre SDIS s'est adapté rapidement à la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 en appliquant les directives fédérales, cantonales et communales en vigueur afin de préserver la santé des intervenants. Concrètement, cela a signifié l'achat de matériel de protection individuelle et sa mise à disposition dans tous les hangars et véhicules.

Le nombre de personnes à bord des véhicules a été réglementé et des ordres de service édités en fonction de la situation sanitaire évolutive.

De mars à décembre, le SDIS a dû faire face à des absences du personnel mis en quarantaine, en isolement ou atteint du COVID-19 nous obligeant à suivre de manière hebdomadaire l'effectif et nous adapter afin d'assurer le service de piquet.

Toutes les engagements déclenchés par la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ont été accomplis avec le personnel requis et en toute sécurité pour les intervenants et les personnes secourues, ceci en partie grâce au personnel mis au chômage partiel et au bénéfice de RHT.

Le SDIS n'a pas eu à assurer la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du CARNAVALLON ou la sécurisation des places de tirs de feux d'artifices privés et feux de joie lors des fêtes nationales puisque ces manifestations ont toutes été annulées.

Après avoir suivi trois jours de formation chez le fournisseur, les six formateurs ont assuré la formation des chauffeurs permettant ainsi au nouveau camion-échelle reçu le 20 février d'être mis en service opérationnel le 9 juin à 19h00.

La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) composée de quatre filles et vingt garçons âgés de 12 à 18 ans est placée sous la direction du Cap Albano Boscaglia. Il est secondé par une monitrice et quatre moniteurs ayant suivi les formations fédérales et cantonales requises.

En raison de la pandémie, seuls quatre samedis matin de formation ont eu lieu dont l'un pour l'inauguration du camion-échelle le 26 septembre en présentant des exercices le matin auquel le public était convié.

Le deuxième *Fire Challenge* (Urban Training) a rencontré un beau succès le 6 octobre en réunissant une cinquantaine de participants à Couvet ; il a été organisé et coaché en partenariat avec les membres du Team CrossLaFee du Val-de-Travers.

Le 21 octobre, nos huit recrues ont été officiellement incorporées comme sapeurs au sein du SDIS.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Exercices de lutte contre le feu	35	31	55	40	32
Chauffeurs	28	39	57	28	43
Séances d'état-major	21	17	17	19	16
Entretien du matériel et des véhicules	20	12	24	23	14
Exercices officiers et sous-officiers	20	14	9	15	8
Formation antichute	2	2	3	4	1
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	12	14	16	16	10
Formation des JSP	12	9	9	10	4
Secours routier	11	7	7	6	1
Centralistes	5	3	0	0	1
Tonne-pompes ou autre véhicules	5	9	3	3	13
Chimique, hydrocarbure	4	4	3	5	2
Recrutement	3	3	3	3	3
Exercice sur alarme surprise	1	1	2	1	1
Sanitaire	0	2	2	2	0
Total des exercices et des séances	179	167	210	175	149

En raison de la pandémie, des exercices ont été supprimés (-14.86% par rapport à 2019) de la mi-mars à fin juin ; ils ont repris de manière presque normale du 1^{er} août à mi-octobre. Néanmoins, la formation technique importante et urgente des chauffeurs sur le nouveau camion-échelle a pu se dérouler par petits groupes de cinq personnes durant les mois d'avril et de mai. Les chauffeurs ont également accompli des heures d'auto-école par groupe de deux.

Le matériel et les véhicules ont continué d'être entretenus par de très petits groupes afin de maintenir leur état opérationnel.

Une formation a pu se dérouler à l'extérieur du canton, au centre de formation de Posieux FR pour le personnel du DPS 2 qui a pu mettre en pratique la tactique appliquée à tous les niveaux de personnel.

5.3.2. INTERVENTIONS

L'année écoulée n'a pas généré d'engagements importants pour notre service.

Il est à relever une diminution de 8.7% du nombre d'interventions par rapport à 2019.

Le respect des temps de référence fixés selon les standards de sécurité atteint 98.91% pour les missions feux et les éléments naturels (EN) et 100% pour les missions de secours.

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2016	2017	2018	2019	2020
Alarme automatique	34	28	39	33	24
Inondations	31	14	13	16	14
Feux	23	19	19	26	30
Aide au portage pour les ambulanciers	11	10	6	7	4
Sauvetage de personnes / relevages	7	17	18	5	6
Sauvetage d'animaux	6	4	5	3	3
Chimique	5	1	3	0	1
Divers / éléments naturels	5	2	0	4	2
Interventions auxiliaires de circulation	3	1	2	0	0
Hydrocarbures	3	6	10	8	12
Interventions au profit de la collectivité publique	2	1	3	4	1
Secours routier / aéronefs	2	3	2	6	5
Domaine ferroviaire	2	1	1	0	0
Tunnels et autoroutes	1	0	0	0	0
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	0	0	0	1	1
Technique ouverture de portes	0	0	0	2	2
Total interventions	135	107	121	115	105

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2016	2017	2018	2019	2020
Val-de-Travers	119	95	105	94	93
Les Verrières	9	8	8	10	2
La Côte-aux-Fées	4	3	8	8	9
Autre(s), Provence	1	0	0	2	1
TOTAL	135	107	121	115	105

5.3.3. FORMATION

Plusieurs formations cantonales et fédérales ont été annulées en raison de la pandémie. En sus des exercices énumérés au chapitre 5.3.1, 95 personnes ont toutefois participé à plusieurs formations spécifiques, cantonales ou fédérales, ce qui représente 185 jours de formation externe et une moyenne de 1.94 jour/homme. La diminution de -25.1% par rapport à 2019 est due à la pandémie.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour accomplir sa mission, le SDIS a nécessité un effectif de 1.56 EPT, dont le commandant (1 EPT) et trois collaboratrices administratives représentant 0.56 EPT.

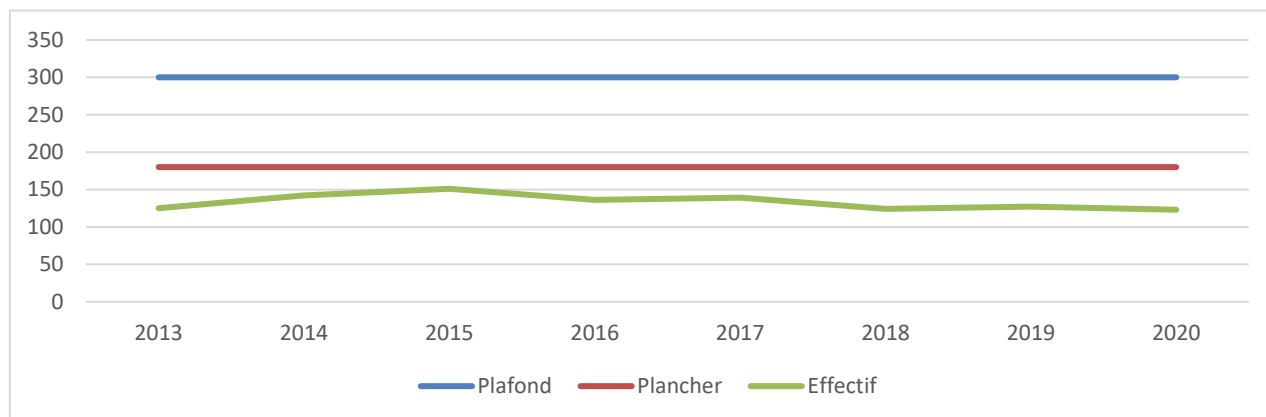
Le seuil plancher de 180 sapeurs-pompiers n'est pas atteint, notamment en raisons des démissions pour raison d'âge et de déménagements hors de la région qui ne sont malheureusement pas compensées par les admissions. L'effectif total est 123 personnes (dont 24 JSP).

Il est tout de même réjouissant de constater la stabilité du nombre d'enfants qui intègrent la section JSP. Par la formation de ces jeunes gens, nous assurons également l'avenir du service.

Une démarche de recherche de sapeurs-pompiers au sein de la commune de Val-de-Travers a été entreprise par l'envoi d'un courriel adressé à l'ensemble du personnel communal.

Il est également réjouissant de constater que quelques sapeurs-pompiers domiciliés hors de la région du Val-de-Travers sont également incorporés et démontrent un intérêt marqué pour nos activités.

Nous profitons également de ce rapport pour remercier les employeurs et indépendants de notre région pour la mise à disposition de leur personnel.



5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2020

5.5.1. FORMATION ET PLAN QUADRIENNAL 2016-2020

Le point fort et positif de l'année aura été sans nul doute la mise en service de la nouvelle échelle pivotante automobile (EPA).

Ce véhicule d'un poids total de 18 tonnes qui permet d'atteindre une hauteur de travail de 32 mètres est équipé des derniers équipements modernes visant à faciliter son positionnement et améliorer la sécurité des intervenants.

La capacité de charge de la nacelle est également doublée et atteint désormais 400 kg.

Nos instructeurs fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au niveau cantonal, fédéral et cours privés, ce qui contribue à donner une image particulièrement positive et dynamique de notre région.

Les objectifs tactiques et opérationnels du plan quadriennal ont pour l'essentiel été atteints et un rapport final a été remis en fin d'année au Conseil communal qui l'a validé.

Le respect des directives de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) en matière des temps de référence, le respect des recommandations ECAP sur le matériel et les véhicules, ainsi que les synergies développées avec les autres services de sécurité communaux ont été assurés.

Le commandant a participé, en collaboration avec la directrice des structures communales d'accueil extrafamilial (STAE) ainsi qu'avec le service de prévention incendie, aux exercices d'évacuation des STAE.

Comme déjà précisé au chapitre 4, le commandant a également participé en étroite collaboration avec le responsable de la prévention incendie à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire.

5.5.2. PROJETS 2021

L'Etat-major soumettra au Conseil communal un nouveau plan quadriennal pour la législature 2021-2024.

Les projets à mentionner pour 2021 sont :

- maintenir et si possible augmenter l'effectif ;
- maintenir le niveau de formation du personnel par les formations internes et externes ;
- assurer la formation des nouvelles personnes incorporées au sein du DPS 2 et astreintes au service de piquet ainsi que celle d'un nouveau chauffeur poids-lourd ;
- finaliser la mise en place des zones noires/blanches pour les rétablissement des EPI et matériels ;
- faciliter le rétablissement et le contrôle des appareils respiratoires par le personnel ayant suivi une formation complémentaire ;
- pérenniser les règles d'hygiène et gestes barrières ;
- former le personnel des STAE aux premiers gestes de défense incendie.

6. ORGANISATION DE PROTECTION CIVILE (OPC)

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation régionale de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel ainsi que contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire et l'implication de la protection civile (PCi). Un plan de renoncement a dû être mis en place afin de pouvoir garantir l'engagement des professionnels ainsi que nos astreints aux profits des différentes institutions du canton. La pandémie nous a également contraints à l'annulation d'une grande partie de nos services prévus.

Les seuls cours de répétition que nous avons conservés se sont déroulés en tout début d'année et au deuxième semestre 2020 par nécessité. A savoir :

- test des sirènes le 5 février 2020, sept astreints représentant 7 jours/hommes ;
- contrôle périodique de la construction protégée du 17 au 18 février 2020, deux astreints représentant 3 jours/hommes ;
- contrôle périodique de la construction protégée du 7 au 8 septembre 2020, cinq astreints représentant 10 jours/hommes ;
- logistique matériel du 28 au 29 septembre 2020, six astreints représentant 11 jours/hommes.

Engagement dans le cadre de la pandémie :

- du 13 mars au 1^{er} juin 2020, 102 astreints engagés représentant 567 jours/hommes ;
- du 3 au 16 décembre 2020, six astreints engagés représentant 31 jours/hommes ;
- du 8 mars au 16 décembre 2020, cinq membres de l'état-major de milice représentant quinze jours/hommes en service horaire.

L'engagement total du personnel PCi représente 644/jours/hommes dont 613 dans le cadre de la pandémie.

Les missions principales ont été les suivantes :

- logistique pour le ravitaillement des centres de test de dépistage ;
- appui aux établissements médico-sociaux (EMS) ;
- installations d'infrastructures en cas de montée en puissance.

6.1.1. FORMATIONS SPÉCIFIQUES DU PERSONNEL ASTREINT

Aucune formation spécifique, mesures anti-COVID obligent.

6.1.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Pas d'engagement du commandant aux cours cantonaux. Annulation de tous les services par mesures de sécurité.

6.2. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC a nécessité un effectif de 1.4 EPT, y compris le commandant qui est à 100%. Le personnel administratif représente un poste à 40%.

L'effectif global du personnel de milice PCi au 1^{er} janvier 2020 se compose de 146 astreints.

6.3. COMMISSIONS ET SÉANCES

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors des commissions de protection civile (COPCi) sous la direction du chef du service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM). En 2020, ces séances ont été particulièrement axées sur la pandémie, ses incidences et sur la planification de nos engagements.

Quant au chef de dicastère, il est membre du Comité directeur stratégique de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) avec ses collègues des trois autres régions.

Depuis 2020, les commandants rencontrent régulièrement les directeurs politiques pour faire le point sur les dossiers stratégiques et opérationnels.

Dès le début de la pandémie, le commandant a participé aux séances de l'OCRg (plus d'informations au chapitre 8).

6.4. RÉORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHATELOISE

Les différents travaux ont dû être mis en attente à cause de la situation sanitaire et ils seront traités dès que possible.

La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 apporte des changements importants qui font l'objet d'une actualisation des effectifs (réduction d'environ 30% du nombre d'astreints) et de l'instruction.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le précédent rapport de gestion annonçait que, courant 2019, le Comité directeur des ambulances (CODIR Ambulances), composé des quatre chefs de dicastère chargés des services d'ambulances (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) avait souhaité mieux répartir la charge de travail des services d'ambulances.

Pour ce faire, dès le 1^{er} octobre 2019, un système de rocade a été mis en place entre les régions Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Concrètement, une ambulance de Couvet se déplace à Malvilliers en début de matinée. La seconde ambulance reste stationnée à Couvet. En cas d'intervention de cette dernière, une ambulance stationnée au Val-de-Ruz est immédiatement dépêchée sur la base de Couvet.

Durant les trois derniers mois de l'année 2019, nous avons constaté que ces changements avaient eu l'effet escompté en matière de taux d'activité, tout en garantissant la sécurité sanitaire de la

région, surtout durant les périodes de nuit. En effet, avant le 1^{er} octobre, en cas d'intervention de l'ambulance de Couvet durant la nuit (19h00-07h00), une autre venait stationner à Rochefort.

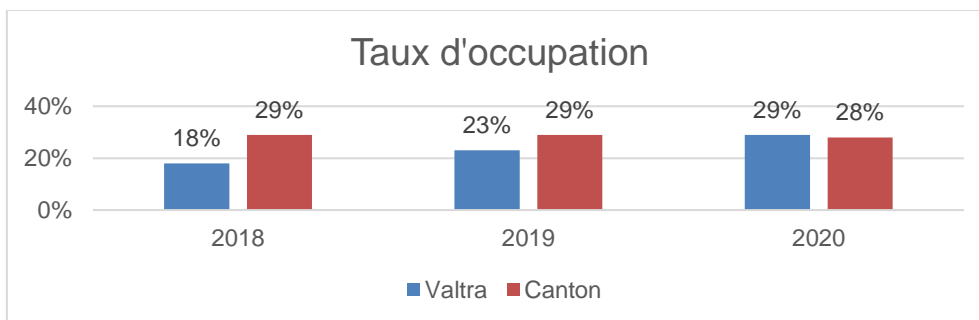
Nous avons par ailleurs relevé que l'augmentation de notre cœur d'activité avait eu pour effet logique de diminuer le temps à disposition du personnel ambulancier pour les autres missions accessoires qui ne peuvent plus être assurées à ce jour (par exemple : formation des partenaires privés, vaccination du personnel communal).

Au niveau financier, la hausse du nombre d'interventions devait logiquement conduire à une hausse de la facturation aux patients mais aussi à une augmentation des charges variables (carburant, matériel médical, etc.). Au final, l'excédent de charges du service des ambulances est de toute façon financé par la mutualisation.

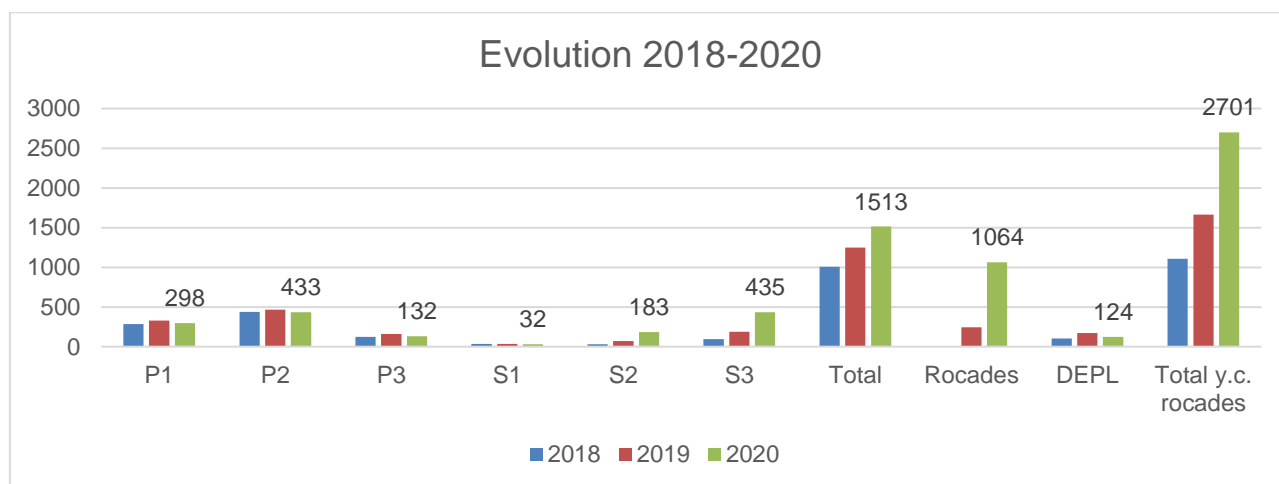
2020 ayant été la première année complète de fonctionnement, elle aurait logiquement dû nous permettre de vérifier nos prévisions. C'était sans compter la crise sanitaire qui allait avoir une incidence non négligeable sur l'activité du service des ambulances.

7.2. ACTIVITÉS 2020

Si, en 2018, le service avait assuré un total de 1'109 interventions (dont 103 déplacements stratégiques au profit des autres secteurs du canton), ce qui correspondait à un taux d'occupation de 18%, les ambulances étaient sorties à 1'665 reprises (y compris rocares et déplacements stratégiques) en 2019, soit un taux d'occupation de 23% sur l'année.



En 2020, les ambulances sont sorties à 2'701 reprises (y compris 1'064 rocares et 124 déplacements stratégiques DS), pour un taux d'occupation de 29% avec rocares et DS (28% en moyenne cantonale), respectivement 23% sans les rocares et DS (25% en moyenne cantonale).



Le nombre important de rocares est la contrepartie inévitable d'un dispositif qui se veut mobile et réactif : lorsqu'un secteur du canton est momentanément sous-doté, celui-ci est renforcé par des ressources du secteur voisin.

Les délais de réponse pour le secteur Val-de-Travers étaient hors délai dans 16.3%¹ des cas sur les trois derniers mois de 2019. Ce chiffre était ramené à 8.8% en tenant compte de la présence de premiers répondants sanitaires (PRS) ou de personnel formé.

En 2020, ce chiffre est passé à 18%, équivalent à l'année 2018.

Le délai de réponse a été en partie pallié par la présence de PRS à La Côte-aux-Fées et dans la Vallée des Ponts. Grâce à cela, sur les 52 interventions hors délai, au moins 19 ont été couvertes par les PRS ou du personnel formé. Il subsiste donc 33 interventions hors délai sur 290, ce qui ramène le taux à 11%, légèrement supérieur aux années précédentes, qui s'explique par la décision du CODIR Ambulances de suspendre l'intervention des premiers répondants sanitaires durant une grande partie de l'année pour cause de COVID-19.

Globalement, nous avons consacré 731 heures à la formation pendant l'année écoulée, dont :

- formation continue obligatoire (catalogue romand) ;
- formation continue cantonale (accouchement et interventions chimiques en collaboration avec les partenaires cantonaux) ;
- formations supérieures pour certains cadres ;
- formation continue interne.

Cela représente environ la moitié des heures consacrées à la formation continue en 2019. Cette baisse s'explique bien évidemment par la pandémie qui nous a obligés à réserver les ressources pour répondre à la situation sanitaire, mais également pour éviter toute contamination pour une maladie encore inconnue. Ainsi, la quasi-totalité des formations spécifiques ont été annulées.

Malgré ce contexte compliqué, nous avons accueilli dix apprenants externes, représentant 221 jours de stage ainsi que des stagiaires d'observation.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2020, se compose ainsi :

- 11 (idem 2019) ambulanciers diplômés, représentant 11 EPT ;
- 7 (6 en 2019) techniciens ambulanciers, représentant 5.85 EPT (4.55).

Un pool de neuf auxiliaires renforce le dispositif (10 en 2019).

Conformément aux prévisions, notre effectif est au complet. Toujours aucun départ n'est à déplorer à ce jour suite au changement organisationnel du 1^{er} octobre 2019.

Cela démontre que les efforts menés par la direction portent leurs fruits. Ceux-ci doivent toutefois être maintenus ; il convient donc de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester attentifs à l'évolution de notre effectif dans un marché du travail qui reste tendu.

Le résultat de l'étude Ostambul 2020², déjà menée en 2013 et 2017, sera présenté aux collaborateurs dans le courant du mois de mars 2021. Ceci permettra un bilan comparatif temporel.

7.4. COMMISSIONS

Depuis 2015, une nouvelle gouvernance suprarégionale a été mise en place avec la direction des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et avec la COMUP pour la coordination opérationnelle entre les services d'ambulances.

¹ Pour mémoire, l'Interassociation de sauvetage (IAS) recommande que les interventions de type P1 (probabilité d'atteinte des fonctions vitales) aient un délai de réponse (entre l'alarme de l'ambulance et son arrivée sur place) de 15 minutes dans 90% des cas.

² Recherche scientifique sur les conditions de travail et la satisfaction professionnelle des collaborateurs.

En 2017, le CODIR ambulances a vu le jour. Ce groupe de travail issu de la DIRUP réunit les chefs de dicastère des communes qui gèrent un service d'ambulances et permet de remonter des dossiers mieux préparés à la DIRUP.

Le chef de dicastère siège ainsi au sein de la DIRUP et du CODIR.

Quant au chef de service, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et fédéraux : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences du RHNe, etc.

Afin de faciliter la coordination et le flux d'informations entre la COMUP, les services d'ambulances et le CODIR Ambulances, ce dernier a décidé d'allouer une participation financière au service qui emploie le président de la COMUP, ce qui a impliqué une refonte de la direction du service des ambulances (voir chapitre suivant).

7.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

7.5.1. RÉORGANISATION DE LA DIRECTION

Le chef de service, par ailleurs président de la COMUP (voir point 7.4 ci-dessus) ne pouvant exercer la fonction de chef de service à 50% uniquement, une vaste réflexion a été menée pour trouver une solution permettant au service de fonctionner dans un contexte mouvant. En s'appuyant sur les compétences et les expériences existantes, les forces et les qualités de chacun, une codirection s'imposait logiquement : Frédéric Grand comme codirecteur opérationnel et Andy Willener comme codirecteur stratégique. L'horizontalité est donc de mise à la tête du service depuis le 1^{er} septembre 2020.

Les deux codirecteurs sont dorénavant responsables solidairement de la gestion du service et de l'équipe. S'ils partagent un certain nombre de missions en commun, ils ont aussi des tâches spécifiques attribuées à chacun d'entre eux.

7.5.2. COLLABORATION AVEC AMBULANCES ROLAND SÀRL

Le rapprochement opérationnel intervenu en octobre 2019 implique une collaboration accrue avec nos collègues de l'entreprise Ambulances Roland Sàrl, qui s'est traduite par des séances de direction opérationnelle mensuelle commune aux deux services. Le médecin responsable étant le même pour les deux services, une synergie très intéressante a été engendrée.

Que ce soit la qualité, la formation, ou encore la mise à disposition de personnel en cas d'absence, nombreux sont les exemples de collaboration constructive et de synergie.

Des réflexions sont en cours pour un éventuel renouvellement de la certification IAS en commun.

Au niveau politique, ce rapprochement a conduit les conseils communaux de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers ainsi que l'entreprise précitée à conclure une convention de collaboration au début de l'année 2020.

7.5.3. PROJET DE FUSION

Voyant l'importance et la nécessité d'aller encore plus loin dans le rapprochement des deux entités ambulancières, les autorités communales de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers ont décidé de réfléchir à la création d'une nouvelle entité qui engloberait les deux services d'ambulances et qui serait en mains communales sous une forme juridique à définir.

La création d'une nouvelle entité pose un certain nombre de questions qui méritent d'être soigneusement examinées avant toute prise de décision des communes concernées et de l'entreprise Ambulances Roland Sàrl.

Au niveau opérationnel, l'accompagnement au changement a été d'autant plus complexe à mettre en œuvre que la gestion de la crise sanitaire, avec son lot d'incertitudes et de craintes, a nécessité d'éviter les séances en présentiel durant plusieurs mois.

Les traditionnels moments d'échange permettant un *defusing* émotionnel pour des collaborateurs régulièrement confrontés à des situations dramatiques étaient d'autant plus nécessaires dans ce contexte incertain.

Comme toute nouvelle contrainte, des solutions créatives ont dû être trouvées. Ainsi, à l'instar des « apéros Skype » organisés par la population en général, le service des ambulances a organisé des « turbos Skype » très réguliers, ceci afin de garantir le même niveau d'informations pour tous les collaborateurs, tant sur l'évolution de la crise sanitaire que pour répondre aux inquiétudes liées au changement en cours.

7.5.4. CONDITIONS DE TRAVAIL ET SATISFACTION PROFESSIONNELLE DES COLLABORATEURS

Depuis 2013, le service des ambulances fait appel à une psychologue diplômée pour évaluer les conditions de travail et la satisfaction professionnelle des collaborateurs (étude Ostambul ; cf. point 7.3 ci-dessus). Cette démarche entre dans le processus d'amélioration continue de la qualité nécessaire à la reconnaissance IAS. La phase pratique de l'enquête auprès du personnel ambulancier a eu lieu en septembre 2020, dans un contexte très particulier (COVID-19 et changements opérationnels importants). Le taux de participation était de 88%.

Les résultats et les éventuelles mesures correctives seront présentés début 2021.

7.5.5. MÉDECIN RÉFÉRENT DU DISPOSITIF CANTONAL DES AMBULANCES

Depuis 2014, une convention de collaboration relative à l'activité de médecin responsable lie la Commune de Val-de-Travers et RHNe.

Celle-ci a été complétée par une convention liant les quatre services d'ambulances du canton et RHNe pour les tâches de médecin référent du dispositif cantonal (établissement des protocoles relatifs aux actes médicaux délégués, élaboration et enseignement des formations transversales, etc.).

7.5.6. PÉRENNISATION DES PREMIERS RÉPONDANTS SANITAIRES (PRS)

Les premiers répondants sanitaires (PRS) sont des personnes volontaires ayant reçu une formation en premiers secours. Elles sont encadrées par un service d'ambulances, ce qui leur permet d'agir comme premier intervenant dans une situation d'urgence en attendant l'arrivée des professionnels (ambulances, SMUR).

Les régions de La Côte-aux-Fées et de la Vallée des Ponts bénéficient de ce système depuis de nombreuses années.

La gestion de ces groupements est de la responsabilité du service d'ambulances du Val-de-Travers.

La pérennité de ces groupements, en particulier celui de La Côte-aux-Fées, reste un défi majeur, au vu des problèmes de recrutement pour un bassin de population aussi faible. Malgré des contacts pris avec le Conseil communal de La Côte-aux-Fées pour renforcer les effectifs à terme, nous n'avons pas eu de postulation cette année.

7.5.7. RÉVISION DU DISPOSITIF CANTONAL

Depuis l'externalisation du numéro d'appel des urgences sanitaires 144 auprès de la Fondation Urgences-santé du Canton de Vaud, le monde du préhospitalier neuchâtelois vit une mutation constante qui pose de nombreuses interrogations. Au regard des différentes études réalisées jusqu'ici, le CODIR Ambulances actuel est persuadé que l'étude d'opportunité de développer une gouvernance unique offrirait des avantages certains. En effet, le regroupement des secteurs

d'intervention placés sous la responsabilité des communes permettrait notamment des améliorations en matière de structures, de procédures, de communication et d'identification des corps de métiers à la même institution.

La volonté du CODIR actuel consiste à poursuivre les travaux de réflexion et de planification qui ont débuté et qui devraient mener les secours neuchâtelois vers une gouvernance et une organisation modernes et plus efficaces.

En parallèle, une étude de faisabilité opérationnelle est également attendue pour la mise en place d'une structure de direction unique assurant la conduite des commandements préhospitalier, de défense incendie et de protection civile. Les résultats seront connus au mieux à la fin de l'année 2021.

7.5.8. COVID-19

Ce rapport ne serait pas complet sans souligner le comportement exemplaire des intervenants préhospitaliers de tous les services, qui a permis, en pleine pandémie, de garantir le 100% du dispositif durant toute cette année 2020, quand bien même tant les risques liés au virus que les infections contractées les affectaient.

7.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Nous mentionnions, dans les rapports 2018 et 2019, que nous pouvions nous attendre à ce que les dossiers ouverts continuent à entraîner de nombreuses réflexions et groupes de travail et qu'il conviendrait de rester particulièrement attentif à ce qu'un système performant ne soit pas mis en péril par des tentatives d'amélioration qui pourraient paradoxalement entraîner des effets collatéraux indésirables, selon l'adage « le mieux est l'ennemi du bien ».

Malgré des changements très importants comportant leur lot de désagréments, nous pouvons affirmer que le dispositif global est très efficace et efficient. Des points d'attention demeurent et sont régulièrement mesurés.

8. DOSSIERS TRANSVERSAUX

8.1. POLICLINIQUE DE COUVET

Pour mémoire, le Grand Conseil a accepté le 19 février 2019 la loi cantonale sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) qui garantit l'existence de la polyclinique de Couvet (article 4, alinéa 3). La LRHNe est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Même si le texte législatif ne détermine pas les missions et prestations fournies sur le site vallonnier, la direction du LRHNe n'a pas pour autant baissé la voilure de cette porte d'entrée primordiale au système sanitaire neuchâtelois. Au contraire, de nombreuses prestations et consultations ont été introduites à Couvet entre les années 2019 et 2020.

La Commune de Val-de-Travers reste attentive à toute évolution de ce dossier et continuera de défendre la polyclinique de Couvet, surtout avec l'arrivée de nouveaux prestataires de soins dans notre région.

8.2. ZONES 30

Si les réflexions sur les zones 30 ont commencé il y a plusieurs années déjà, le Conseil communal a décidé de « passer à la vitesse supérieure » en 2019. Ainsi, un crédit d'étude de 60'000 francs pour la mise en place de zones 30 sur le territoire communal a été présenté au Conseil général le 18 mars 2019 et validé à l'unanimité par ce dernier.

Le 15 juillet 2020, le bureau d'ingénieurs chargé de l'étude a rendu son rapport et l'a présenté au Conseil communal avec toutefois du retard sur le planning prévisionnel (COVID-19 oblige). Dans ce document, les neuf villages ont été analysés et de nombreuses pistes et options ont été soulevées. Pour chaque village, les zones ainsi que les premières esquisses d'aménagement ont été dessinées afin d'avoir une vue d'ensemble des travaux nécessaires et des possibles coûts y relatifs (à +/- 30%).

Pour pouvoir raisonnablement progresser dans l'application du concept de zones 30 et face aux montants potentiellement importants requis pour l'introduction de telles zones dans tous les villages simultanément, le Conseil communal a décidé de se focaliser dans un premier temps sur trois villages-pilotes : Travers (village de taille moyenne), Môtiers (village de petite taille) et Boveresse (finalisation des aménagements déjà en place depuis 2006).

Dans le courant de l'année 2021, un rapport et un crédit d'investissement seront transmis au Conseil général pour avancer dans ce dossier.

8.3. VAISSELLE RÉUTILISABLE

Pour rappel, au terme de l'Abbaye de Fleurier 2019, un courrier et un sondage avaient été envoyés par la Commune à tous les participants (marchands, établissements publics, associations, sociétés locales) pour les informer des intentions de Val-de-Travers de passer à la vaisselle réutilisable en 2020.

A la suite de ce sondage, les dicastères de la sécurité publique et de la culture ont étroitement collaboré pour concevoir un concept pour l'édition 2020, avec l'apport d'une entreprise spécialisée dans le domaine.

Tout était prêt pour que l'Abbaye de Fleurier 2020 soit placée sous le signe de la vaisselle réutilisable mais la crise sanitaire est passée par là, obligeant le Conseil communal à annuler les festivités.

Les prochaines éditions seront dans tous les cas organisées avec de la vaisselle réutilisable.

Plus largement, le Conseil communal souhaite que cette vaisselle devienne la norme dans toutes les manifestations organisées sur le domaine public. Diverses pistes sont en cours de réflexion, dont le subventionnement, la mise à disposition de guides, d'adresses et de bonnes pratiques ainsi que la possibilité d'interdire simplement l'utilisation de plastique à usage unique dans l'espace public.

8.4. GESTION ET ACCUEIL DES VISITEURS

Si l'année 2020 rime avec crise sanitaire, elle est aussi synonyme d'affluence record en matière de visiteurs et de touristes dans la région. Cet afflux a conduit le Groupe circulation à devoir proposer au Conseil communal plusieurs mesures permettant d'encadrer le stationnement des camping-cars, notamment à Môtiers.

Ces mesures ont complété le concept de stationnement mis en place à Noiraigue au tout début de l'année 2020 pour accueillir les randonneurs. Si le village a connu quelques journées exceptionnelles (près de 600 véhicules ont été recensés lors du week-end suivant le déconfinement et la fermeture des routes carrossables en mai 2020 [cf. chapitre 4.1.3.]), le concept de stationnement a largement démontré son utilité et son efficacité le reste de l'année.

8.5. GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Comme mentionné au chapitre 2.2.2. « Archives communales de Val-de-Travers », le Conseil communal a officiellement lancé le projet de gestion électronique des documents (GED) à l'échelle de la commune avec une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2022.

L'introduction d'une GED à l'échelle d'une collectivité publique n'est pas légalement obligatoire mais est absolument nécessaire pour pouvoir faire face aux exigences légales (authenticité, intégrité, pérennité, sécurité et traçabilité) et aux contraintes posées par la digitalisation et la dématérialisation du travail. La multiplication des formats électroniques, parallèlement au papier, pose plusieurs

questions quant à la pérennité des documents si un strict cadre technique et règlementaire n'est pas mis en place.

L'introduction d'une GED à l'échelle d'une commune est aussi l'occasion de repenser l'organisation du travail, de mettre le doigt sur des doublons ou des lacunes.

8.6. COMMUNICATION

Comme mentionné aux chapitres 2.2.1.4. et 2.4.1., la communication est entre les mains de la Chancellerie communale mais concerne tous les dicastères. Avec la refonte de son site Internet, la création d'un portail collaboratif pour le personnel et les membres des autorités (Conseil général et commissions), le renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux, la commune est bien positionnée pour faire passer ses messages positifs, factuels et dynamiques. La mise sur pied d'une cellule communication composée de collaborateurs de plusieurs services permet de tirer parti des compétences et des synergies à l'intérieur de la commune.

8.7. ORGANE DE CONDUITE RÉGIONAL (OCRg)

Une grande partie de l'année 2020 a été rythmée par les décisions de la Confédération et du Canton, qui ont été traitées et appliquées par l'OCRg du Val-de-Travers. Cet organe interne³ à la commune a été activé dès le mois de mars pour faire le point sur la situation au Val-de-Travers, pour détailler les mesures permettant aux services de fonctionner, pour faire comprendre les risques aux collaborateurs, pour anticiper les effets de la crise sanitaire et pour préparer la commune aux différentes mesures.

DICASTERE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA
PROTECTION DE LA POPULATION

LE CONSEILLER COMMUNAL



BENOÎT SIMON-VERMOT

³ Vu le caractère exceptionnel de cette crise, La Côte-aux-Fées et Les Verrières ont été invitées dès le début de la crise aux réunions de l'OCRg.

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Si les quelques dernières années auront laissé des traces dans l'histoire du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement avec de nombreux changements dans les équipes de direction des deux principaux services du dicastère, à savoir l'école et le service d'accueil extrafamilial, l'année 2020 aura été très largement impactée par la crise de la COVID-19. Connues de toutes et tous, les conséquences de cette pandémie ont eu un impact très important sur l'école et l'accueil extrafamilial. Pour mémoire, le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé de fermer les écoles. Il s'en est suivi la mise en place d'un enseignement à distance en un temps record grâce notamment à Pronote déjà en place depuis plusieurs années. En outre, l'école a mis à disposition gratuitement des ordinateurs aux familles qui n'en avaient pas. Le superbe engagement du corps enseignant et des familles est à relever. Dès le 11 mai 2020, progressivement, les cours en présentiel ont pu reprendre. D'abord les cycles 1 et 2 en demi-groupes puis le cycle 3.

Sous l'égide des organes relevant de l'autorité cantonale, cette reprise des cours n'a pu se faire qu'en réorganisant le système et en mettant en place de nombreuses mesures sanitaires de sécurité telles que l'adaptation des transports scolaires, la suppression des cours de gymnastique et de piscine, la suppression des camps, l'adaptation des courses d'école et de la cérémonie de fin de scolarité obligatoire.

D'autre part, cette fermeture de l'école a aussi eu un impact très important sur la qualité de la formation. Des objectifs ont dû être décalés sur l'année scolaire suivante et il n'y a pas eu de redoublement. Cependant, dans certaines familles, aucun travail n'a été fait durant la fermeture et a engendré parfois un décalage important entre les élèves. Dès lors et pour y remédier, des périodes de soutien supplémentaire ont dû être octroyées avec les coûts associés auxquels le canton a naturellement participé.

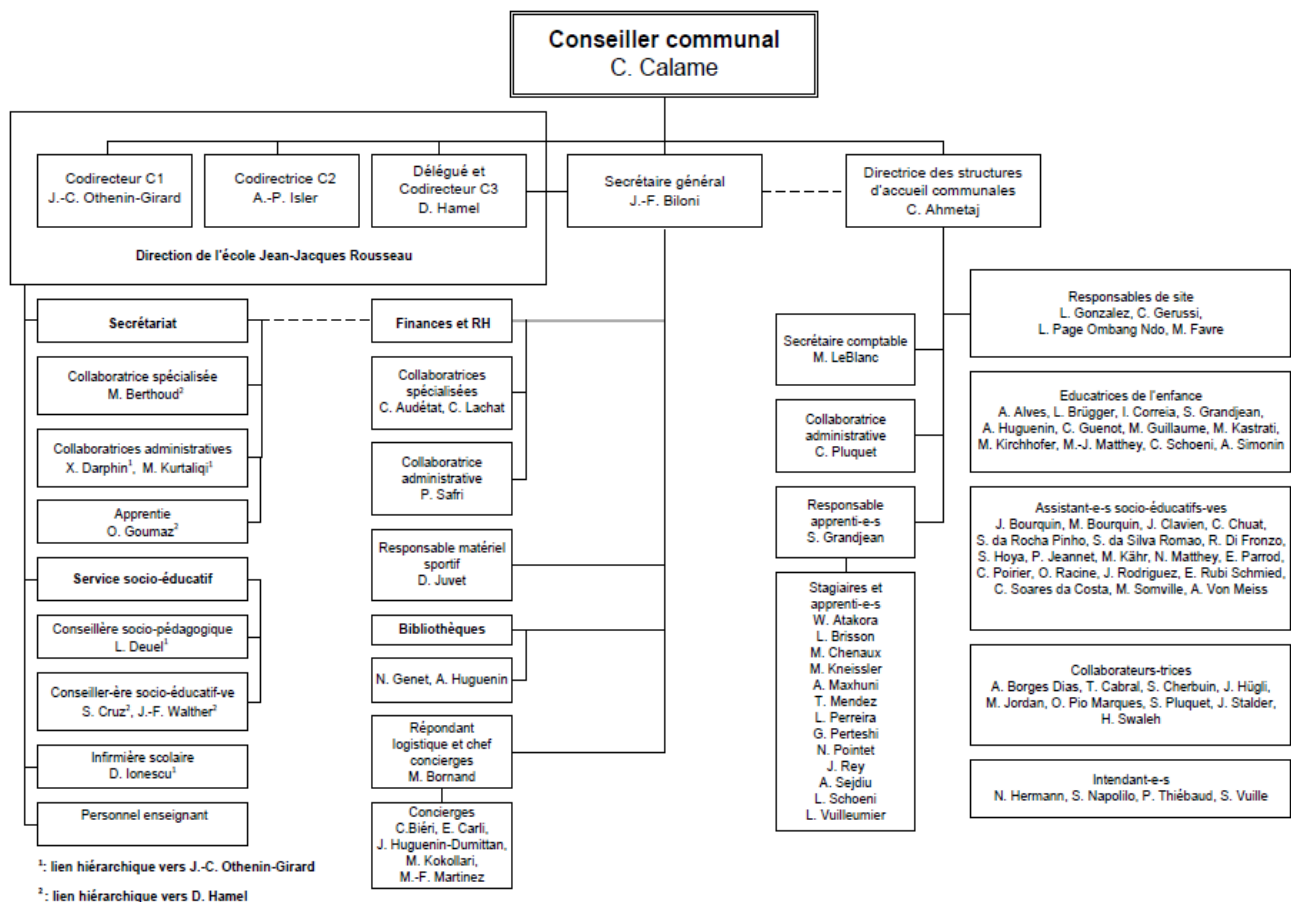
En parallèle à la fermeture des écoles, nous avons également vécu la fermeture des crèches et de l'accueil parascolaire avec une très large implication du chef du dicastère au niveau cantonal dans la gestion de la crise, dans le but de préserver les intérêts des communes. Un accueil d'urgence a dû être mis en place, avec une gestion quasiment quotidienne de la liste des métiers prioritaire donnant droit à cet accueil d'urgence, conjugué au rythme soutenu des annonces du Conseil fédéral.

La pandémie n'a toutefois pas empêché le dicastère de poursuivre les travaux sur ses nombreux projets d'infrastructure comme l'extension de Longereuse ou la création d'une nouvelle structure préscolaire à Couvet, projets qui comme d'autres devront voir de nouvelles étapes décisionnelles par nos autorités en 2021.

En marge de ses activités au sein de la commune, le chef du dicastère a consacré beaucoup de temps aux réformes cantonales, d'abord au sein de la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDC-IP), mais aussi et surtout pour celle des structures d'accueil (CDC-SA), qu'il préside. En plus d'une grande sollicitation par le canton en lien avec la pandémie, cette dernière a dû poursuivre ses travaux sur d'importants dossiers comme le nouveau dispositif cantonal de protection de la jeunesse, les débuts de la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), ainsi que les démarches de standardisation de la politique salariale des structures d'accueil publiques et privées du canton. Finalement, sa présidence de l'Association du Bibliobus neuchâtelois a également contribué à l'activité du chef du dicastère en 2020.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement – Etat au 31.12.2020



Corps enseignant – Ecole JJR – 01.08.2020 au 31.07.2021

Collèges Infantine et Primaire de Fleurier V. Bors-Duvanel V. Barraud Rey M. Calame S. Camozzi S. De Pellegrin I. Egger F. Eichenberger R. Fragnière M. Flück Félix M.-N. Jeanneret A. Joca Loosli A. Leite Costa K. Leuba J. Kurth C. Mangiavacchi L. Matthey-de-l'Endroit N. Martin E. Moretti M. Reymond J. Robert C. Robert-Nicoud L. Robert-Tissot F. Vuille	Collèges de Couvet C. Aubert C. Bobillier C. Currit K. Currit C. Da Costa V. Diop L. Falk-Krebs C. Fernandes M.-J. Jean-Mairet M. Jornod S. Klausner C. Miuccio A. Mori L. Reinhard J. Robert M. Seewer V. Simon C. Stirnemann C. Tenger S. Werren A. Zehnder	Collège de Môtiers D. Auderset A. Berthoud V. Beutler S. Bill N. Buri-Beeler C. Jaccard J. Robert A. Voirol	Collège des Verrières V. Barraud Rey S. Fattou E. Isler L. Jeanrenaud M. Kohli N. Leu V. Meyer-Moret N. Renaud J. Studer A. Joca Loosli	Collège de Travers F. Fort F. Magnin S. Menguelletti S. Brügger J.-M. Pipoz A. Zehnder	Collège de Buttes D. Benkert S. Bill A.-L. Buchs C. Cortese C. Mairy	Collège de St-Sulpice C. Hofmann L. Robert- Tissot M. Yonca	Collège de Noiraigue L. Fattou S. Menguelletti F. Magnin	Collège de La Côte-aux- Fées C. Jaquet K. Lambert
Cercle Scolaire C. Aeschlimann, C. Aubry, F. Berger, C. Brünishloz, K. Clerc, G. Daudet, P. Déjardin, M. Grandjean, C. Julmy, K. Lugon, J.-M. Pipoz Burkhalter, S. Hamel, N. Opplinger, F. Pantillon, S. Tâche, G. Tharin, M. Tripet, F. Wieland								
Collège BS C. Aubert, G. Bobillier, P. Boehlen, A. Bortolini, C.-A. Brunner, A. Christen, V. Di Meo, A. D'Epagnier, G. Fattou, C. Hofmann, A. Iervolino, R. Jeanneret, C. Julmy, A. Leite Costa, C. Liebe, C. Mairy, C. Mangiavacchi, C. Robert-Nicoud, Y. Presset, S. Schlub, C. Vaucher, P. Vogel								
Collège de Longereuse F. Aeschlimann, S. Beutler, P. Boehlen, A. Boraley, P. Calderara, Y. Charrère, A. Christen, M. Da Costa Perreira, E. Christian, T. De Tribolet, L. Devaux, V. Di Meo, N. Droz, S. Duchêne, M. Giovenco, H. Guzman, D. Hamel, C. Hofman, R. Jeanneret, V. Jeanneret-Grosjean, J. Juriens, P. Landry, G. Mairy, C. Mangiavacchi, S. Marquand Koller, C. Martin, D. Masci, K. Mondaini, M. Negri, R. Perregaux-Dielf, J. Pipoz, Y. Presset, Y. Queloz, B. Remy, L. Robert, N. Scapolan, F. Smania, S. Tâche, M. Thossy, M.-J. Tripet, P. Trupiano, P. Vaucher, P. Vogel, C. Vuilleumier, R. Weiss, D. Zayan								

2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la 1^e à la 11^e année, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD). En principe, les élèves du cycle 1 (de la 1^e à la 4^e année) sont scolarisés dans leur village de domicile. Cependant, en fonction des effectifs ou du projet Prima (enseignement de l'allemand par immersion), ils sont regroupés dans un même collège. Les élèves des de la 5^e à la 7^e année sont rassemblés dans un village proche de celui de domicile, alors que les élèves de la 8^e à la 11^e vont à l'école à Fleurier.

Les villages sont dotés d'un comité d'école assurant le lien social avec l'école. En outre, trois représentant-e-s de parents d'élèves sont disponibles pour les questions relatives à l'école. La direction et le secrétariat du cercle scolaire siègent au collège de Longereuse de Fleurier.

2.2. COMMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 2 reprises en 2020, à savoir le 5 mars et le 3 juin. Sa composition, lors de la dernière séance était la suivante :

Christophe Calame (Président)	Conseil communal Val-de-Travers
Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Sloane Studer	Conseil communal Les Verrières
Roland Schorderet	Conseil général Val-de-Travers
Gloria Dias	Conseil général Val-de-Travers
Sokol Mehmetaj	Conseil général Val-de-Travers
Jérôme Gyseler	Conseil général La Côte-aux-Fées
Joël Petitpierre	Conseil général Les Verrières
Jean-Claude Othenin-Girard	Direction des écoles, responsable du cycle 1
Anne-Pascale Isler	Direction des écoles, responsable du cycle 2
David Hamel	Direction des écoles, responsable du cycle 3
Gaëlle Marqot	Parents d'élèves cycle 1
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves cycle 2
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves cycle 3
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 1
Camille Stirnemann	Corps enseignant cycle 2
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 3
Christian Fraquière	Comité d'école Buttes
Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Florence Kirkorian	Comité d'école Fleurier
Valérie Marquis	Comité d'école Môtiers-Boveresse
Amélie Huquenin-Bergenat	Comité d'école Noiraigue
Marie-Christine Schumacher	Comité d'école St-Sulpice
Jessica Hurlin	Comité d'école Travers
Isabelle Schaller	Comité d'école Les Verrières – Les Bayards
Laetitia Petitpierre	Comité d'école La Côte-aux-Fées
<i>Vacant</i>	Communautés étrangères
Muriel Jeanneret	Commune invitée de La Brévine

Lors de ces séances, le chef du dicastère présente l'activité scolaire de manière générale aux commissaires. En 2020, les principaux sujets abordés sont les suivants, qui sont repris dans les différentes sections de ce rapport :

1. Organisation des classes et évolution des effectifs
2. Programme PRIMA
3. Extension du collège de Longereuse
4. Projets d'envergure cantonale
 - a. Arrêté sur l'organisation des classes
 - b. Evaluation et classification des fonctions des enseignants (ECFE)
 - c. Inclusion et exclusion scolaire
 - d. Epuisement professionnel
5. COVID-19

2.3. ACTIVITÉS 2020

2.3.1. ORGANISATION DES CLASSES

Le cadre cantonal, défini notamment par un nouvel arrêté encore en préparation, prévoit des modifications concernant les effectifs des classes. Ainsi il faudra très vraisemblablement respecter un minimum de 15 et d'un maximum de 23 élèves par classes, sans dérogation possible à « long terme ». En outre, le nombre d'élèves « BEPs » (élèves à besoins éducatifs particuliers) pourrait être traduit en périodes d'appui socio-éducatif qui seront éventuellement subventionnées par le

canton. Dans l'attente de ces modifications réglementaires, l'arrêté en vigueur reste la règle, bien que le canton recommande fortement aux cercles scolaires de se diriger dans la direction des nouvelles dispositions, avec des effets inéluctables sur le nombre de classes dans notre cercle scolaire, et donc un impact important sur nos finances, mais qui doit être considéré comme un investissement sur le long terme, avec un effet bénéfique certain sur la sinistralité du corps enseignant, mais aussi sur la qualité de l'enseignement dans notre cercle et sur l'égalité des chances pour tous avec une école aussi inclusive que possible.

A la rentrée scolaire 2020-2021, l'École Jean-Jacques Rousseau accueillait 1'291 élèves dont 465 répartis dans les 26 classes du cycle 1, 476 dans les 28 classes du cycle 2 et 350 dans les 20 classes du cycle 3, soit au total 74 classes.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2020-2021, les classes sont réparties dans tous les villages du Val-de-Travers, à l'exception de Boveresse et des Bayards, et sont parfois à multi-niveaux pour permettre de garder tant que faire se peut les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fête des fontaines, Noël, Carnaval, etc.).

Dès la rentrée 2020, pour respecter les normes cantonales qui permettent le subventionnement ainsi que pour pérenniser les filières PRIMA, les élèves de 12H de Travers sont désormais scolarisés à Noiraigue et les élèves de 34H de Noiraigue vont à Travers. Par ailleurs, les élèves de 7^e de ces deux villages vont désormais à Fleurier au lieu de Couvet, sauf cas particuliers.

Toujours en raison des effectifs mais conjugués en PRIMA, à Môtiers il a fallu trouver des solutions pour composer les classes. Ainsi, de nombreuses périodes d'appui ont dû être ajoutées pour maintenir un enseignement de qualité tout en garantissant l'enseignement immersif. L'augmentation croissante de la population dans ce village a contraint à l'ouverture d'une classe supplémentaire. Cette augmentation impacte notre école, mais également l'accueil parascolaire dans ce collège, qui devra sans doute trouver rapidement d'autres locaux. L'exiguïté dans le collège de Môtiers est également due à l'occupation de plusieurs locaux par des sociétés locales. Une classe d'appui a pu être installée au rez inférieur du collège, moyennant quelques travaux d'aménagement, offrant ainsi une première solution, bien qu'insuffisante, à ces besoins croissants en volumes d'enseignement dans ce village. Aux Verrières, le choix de deux classes supplémentaires avec des effectifs moindres a aussi été fait.

On constate donc à nouveau que notre organisation des classes est toujours influencée par le projet PRIMA et par la nécessité de disposer de personnel enseignant bilingue. L'un des objectifs du projet reste sa pérennisation et le développement des filières jusqu'à la fin du cycle 2. La clé de la réussite est de disposer de suffisamment de ressources humaines avec un très bon niveau d'allemand. La fermeture de la filière de Fleurier (12H et suivantes) est l'exemple-type de cette difficulté. Les autres filières du cercle sont maintenues et pérennes. Elles suffiront à alimenter deux classes en 7^e à Fleurier le moment venu.

A ce jour, le cercle scolaire compte 6 classes PRIMA, 2 à Noiraigue de 12H, 1 à Travers de 3H, 2 à Môtiers de 12H et 3H, 1 à La Côte-aux-Fées de 123H). Les retours quant à ce projet sont plus que positifs. Pour l'année scolaire prochaine (21-22), il concernera les élèves des classes de 1^{ère}, de 2^e, de 3^e et 4^e année primaire dans les 4 villages concernés par les filières PRIMA. Dès lors, dans ces villages, le cycle 1 sera totalement PRIMA. Toutefois, faute à la situation sanitaire actuelle, la formation des enseignantes PRIMA a été mise en pause. Mais toutes restent motivées et vont s'engager dans ce sens dès que possible.

Au cycle 1 et 2, la direction de l'école a la volonté de mettre en place une école à visée inclusive qui permette au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage.

Suite au constat que plusieurs élèves de 7^e et 8^e années ont des lacunes importantes pour poursuivre une scolarité en classe régulière, il a été demandé l'autorisation au département de l'éducation et de la famille pour la création d'une classe appelée Tremplin (2019). Le but de cette classe étant de pouvoir maintenir ces élèves en classe régulière malgré leurs difficultés

d'apprentissage. Pour ce faire, il a fallu consolider les savoirs fondamentaux, soit en français, en maths et en allemand tout en impliquant l'enfant dans sa réussite. Ce projet pédagogique a pris vie en 2019 et a maintenant bien évolué car il correspond à de réels besoins et permet d'accompagner bons nombres d'élèves qui se retrouvent en difficulté. Pour l'année scolaire prochaine, il a été décidé en collaboration avec les enseignants de proposer des modules en maths, en français et en allemand pour répondre encore plus précisément aux besoins de tous les élèves de 7^e année. La direction a également clarifié l'accompagnement des élèves à besoins particuliers des deux cycles, mis en place des mesures aux moments charnières des apprentissages (tremplin lecture, classe Passer 'ailes, diverses formes de soutien) et a décidé, avec le chef du dicastère, de diminuer au maximum les effectifs des petits degrés pour permettre une meilleure prise en charge des élèves par leurs enseignant-e-s.

Des réflexions sur l'exclusion scolaire sont également menées pour définir de nouvelles mesures d'accompagnement socio-éducatif de crise en milieu scolaire et intégrées aux dispositifs scolaires et extrascolaires existants. Des solutions sont cherchées pour viser une « école inclusive », telles que le projet MATAS (Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité), à l'œuvre dans le canton de Vaud depuis quelques années.

Au cycle 3, le nombre de classe reste stable et, comme chaque année, les différents profils des élèves ont nécessité un ajustement des groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. La pandémie et son confinement ont passablement impacté le travail scolaire des élèves. Le second semestre n'a pas pu se dérouler normalement et le Conseil d'Etat a proposé des assouplissements concernant les conditions de promotion et d'entrée dans les niveaux. Ceci a provoqué une augmentation des élèves dans les niveaux 2, surtout en français et en mathématique dans les années 9 et 11. Il en résulte que certains élèves n'ont malheureusement pas pu suivre toute l'année dans tous leurs niveaux. Cela a créé l'ouverture d'un groupe à niveau en mathématiques au semestre en janvier 2021.

Ci-après, la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes branches à niveau :

Année 9 (111 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	48	46%
Niveau 2	56	54%
MATHS		
Niveau 1	34	33%
Niveau 2	70	67%

En 9^e année, deux groupes supplémentaires ont été ouverts (français et mathématiques).

Année 10 (114 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	46	43%
Niveau 2	62	57%
MATHS		
Niveau 1	40	37%
Niveau 2	68	63%
ALLEMAND		
Niveau 1	51	47%
Niveau 2	57	53%
ANGLAIS		
Niveau 1	49	45%
Niveau 2	59	55%
SCIENCES		
Niveau 1	39	36%
Niveau 2	69	64%

En 10^e année, en fonction du nombre d'élève selon les matières et afin de pouvoir intégrer un maximum d'élèves en difficulté, notamment des classes ressources (ex-terminales), nous avons ouvert les groupes supplémentaires à niveau suivants : Français 10^e - N1, Maths 10^e - N2, Allemand 10^e - N1 et Anglais 10^e - N1.

Année 11 (116 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	48	41%
Niveau 2	70	59%
MATHS		
Niveau 1	55	47%
Niveau 2	63	53%
ALLEMAND		
Niveau 1	54	46%
Niveau 2	64	54%
ANGLAIS		
Niveau 1	46	39%
Niveau 2	65	55%
FRA renforcement	3	3%
MAT renforcement	4	3%
SCIENCES		
Niveau 1	47	40%
Niveau 2	71	60%

En 11^e année, en fonction du nombre d'élève selon les matières et afin de pouvoir intégrer un maximum d'élèves en difficulté, notamment des classes ressources, nous avons ouvert les groupes supplémentaires à niveau suivants : français 11^e – N1, maths 11^e – N1 (au semestre), allemand 11^e- N1 et anglais 11^e- N1.

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 51% des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : activités créatrices manuelles, dessin technique et artistique, expression orale et corporelle, informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

OCM : activités créatrices et manuelles	26%
ODE : dessin technique et artistique	22%
OEX : expression orale et corporelle	20%
OIG : information appliquée et gestion	32%

Les 49% d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options langues anciennes (latin et grec), langues modernes (italien et espagnol), sciences expérimentales et sciences humaines. On observe la répartition suivante :

OLA : langues anciennes	1%
OLM : langues modernes	43%
italien	26%
espagnol	17%
OSE : sciences expérimentales	42%
OSH : sciences humaines	14%

Retrouvez toutes ces informations et d'autres dans le mémento statistique cantonal : <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/scolarite-formation/Documents/Memento/Memento2021.pdf>

2.3.2. PROJET D'ÉCOLE

En 2020, l'École Jean-Jacques Rousseau a mené à son terme un projet d'envergure initié en 2017 : définir ses valeurs communes et les activités à conduire pour « mieux vivre ensemble ». Une grande journée sur ce thème, prévue le vendredi 8 mai 2020, a hélas dû être annulée après avoir été reportée plusieurs fois en raison de la pandémie de coronavirus. Néanmoins, ce projet a abouti à la création d'une charte et d'un fil rouge d'activités par degré en lien avec la thématique. Ce fut aussi l'opportunité, à l'occasion des 10 ans du cercle scolaire, de définir une nouvelle identité visuelle réalisée par une étudiante de 3^{ème} année de l'École d'Arts Appliqués de la Chaux-de-Fonds, par ailleurs une ancienne élève de notre cercle scolaire !

2.3.3. DIRECTION ET SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Toujours en phase d'essai et organisée en codirection à quatre personnes, soit trois codirecteurs pédagogiques (un par cycle) et un codirecteur administratif, la direction a piloté le cercle scolaire durant l'année 2020. En fin d'année, des ajustements se sont révélés nécessaires, notamment en raison de l'annonce de la fin d'activité de la codirectrice du cycle deux et de deux congés maternité dans le secteur socio-éducatif. C'est donc avec deux codirecteurs, qui seront secondés dès août 2021 par deux nouveaux adjoints, que l'année 2021 a débuté. Quant au codirecteur administratif, il a simplement repris intégralement sa fonction de secrétaire général du dicastère, ses missions n'ayant que peu changé.

Pour répondre à un pic d'activités administratives au secrétariat, on note l'engagement de l'apprentie sortante à un poste de collaboratrice administrative à 50% pour une durée limitée d'un an afin de gagner en expérience professionnelle. Cette action, à valeur de test, s'est inscrite dans la volonté du Conseil communal de soutenir les apprentis pour trouver une place de travail au terme de leur formation, volonté qui n'a pas encore été traduite dans un projet concret à ce jour, à l'exception de cette tentative au niveau du secrétariat de l'école.

Au niveau de son organisation et de l'occupation des locaux, le secrétariat a été subdivisé en une sous-entité traitant des ressources humaines, des finances et du matériel et d'une autre sous-entité traitant des aspects administratifs de la vie scolaire et du domaine pédagogique.

2.3.4. EXTENSION DE LONGEREUSE

Suite au vernissage du concours d'architecture qui a eu lieu le 29 novembre 2019 dans le hall du collège de Longereuse et de l'exposition au même endroit des 17 projets des participants, un groupe de pilotage a été mis sur pied pour la conduite de ce projet. Le groupe comprend le chef du DI et son assistante de direction, le chef du DJE et son secrétaire général ainsi que l'architecte communal. De concert avec la direction des structures d'accueil et de l'école Jean-Jacques Rousseau, le groupe de pilotage a travaillé à l'analyse détaillée de l'avant-projet de l'architecte lauréat, pour lui permettre d'œuvrer à la prochaine étape du projet, qui a consisté, pendant la majeure partie de l'année 2020, à l'élaboration des plans définitifs et du calcul des coûts prévisionnels. De nombreuses itérations ont dû avoir lieu, pour permettre au projet de rester dans l'enveloppe initiale prévue et validée par le Conseil général. Par exemple, l'annexe Nord du projet a été supprimée ; elle devait offrir de nouveaux locaux au Lycée Jean Piaget et ainsi libérer le collège sis à l'Avenue Daniel Jeanrichard pour permettre la réunification du demi-cycle 78. La bibliothèque a pu être maintenue dans le cadre du projet, tout en ayant vu sa taille quelque peu réduite, mais conservant toutefois une taille supérieure à la somme de nos deux bibliothèques actuelles.

Un crédit d'étude de 352'000 francs a été voté par le législatif, pour permettre la poursuite du projet qui devrait converger vers une demande de crédit de construction dans le courant de l'année 2021.

2.3.5. ACTIVITES DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons d'enseignement. Cependant, en 2020, en lien avec les restrictions liées à la pandémie nous avons dû adapter et même annuler certaines activités. Les activités soulignées ci-dessous sont celles qui ont été adaptées et celles qui sont tracées n'ont pas pu avoir lieu :

- des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e ;
- une journée d'accueil pour les élèves de 8^e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- des courses d'écoles (adaptées en juin), sorties hivernales ou sportives, joutes (annulées en juin), initiation au ski de fond ;
- animation ECAP ;
- les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- ~~le concert de la chorale du cycle 3 ;~~
- ~~le spectacle Mosaïque présentant les ACF (9^e à 11^e) et les options professionnelles de 11^e année ;~~
- les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias ...) ;
- des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, ~~enseignement des premiers secours~~) ;
- le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11^e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Le 15 novembre 2019, les élèves ont majoritairement voté pour qu'un soutien soit accordé au projet de construction du deuxième bâtiment scolaire du Centre scolaire Shaloom, dans le quartier de Ciriri, commune de Bagira, ville du Bukavu, en république démocratique du Congo.
- ~~la journée Futur en tous genres pour les élèves de 9^e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un-e parent-e ou un-e proche du sexe opposé ;~~
- entretiens d'embauche fictifs avec Goût & Région.

2.3.6. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien bénévole des personnes engagées dans les comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

En 2020, en raison de la pandémie de Coronavirus, la plupart de ces activités ont été supprimées ou éventuellement maintenues de manière très allégée tout en respectant les interdictions et les mesures sanitaires. Toutefois, usuellement et de manière non-exhaustive on peut citer les événements suivants :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
	Décembre	Fête de Noël	A l'église, avec la fanfare, stands bricolages et pâtisseries

Village	Date	Activité	Description
Couvet	Mai et octobre	Foires	
	Mai	UBS Kid's Cup	
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des débris
	Décembre	Concerts de Noël	Devant la salle des spectacles
Fleurier 1, 2H	Décembre	Fête de Noël	
Fleurier	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Chants devant le collège et vitraux aux fenêtres
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Spectacle aux Verrières
	Décembre	St-Nicolas	Aux Bayards
	Décembre	Fête de Noël	Spectacles aux Verrières
Môtiers-Boveresse	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Juin	Fête des Fontaines	Picoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle de l'école et de la paroisse à l'église
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.3.7. LE 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

En automne 2020, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et l'OCOSP avec l'appui de la Commune de Val-de-Travers ont organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et de futurs employeurs potentiels.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu en novembre dans le collège de Longereuse de manière adaptée en lien avec les mesures sanitaires.

Le concept proposé l'an passé a été reconduit à satisfaction : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La Commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2020 dans les domaines de choix des élèves. Ceci a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un ou des représentants, patron ou responsable de la formation.

Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que son dossier de postulation sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

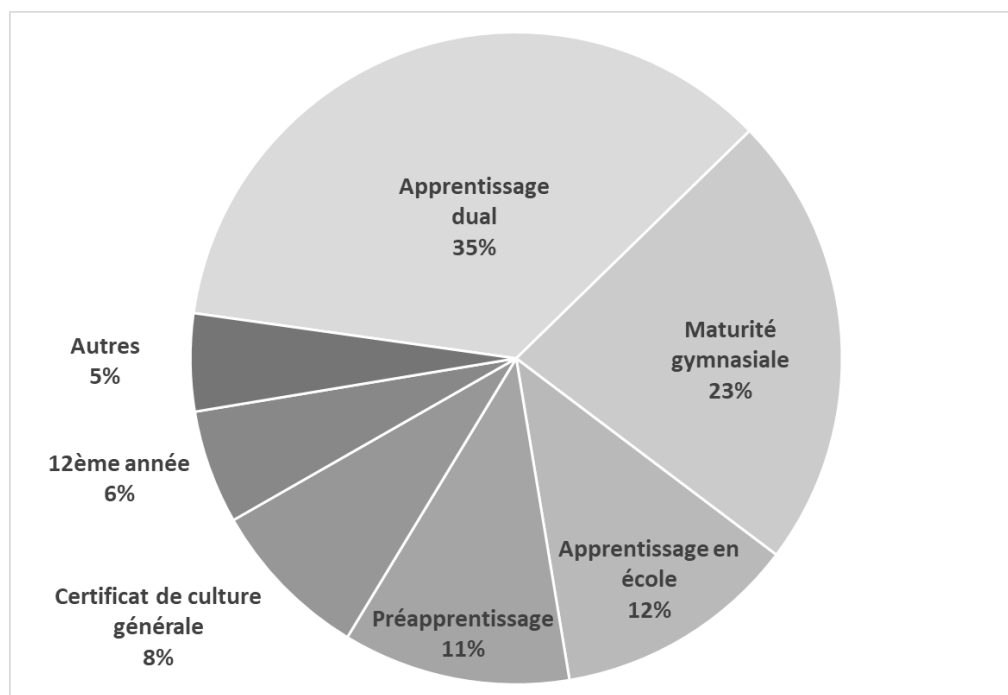
Notre « 18-22 de l'apprentissage » se distingue par son échéancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non ceux et celles n'ayant pas

trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à celles et ceux ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

Pour cette quatrième édition, ce sont une trentaine d'élèves et onze entreprises de la région qui ont participé à cette soirée avec, à la clé, de nombreuses prises de contact en vue de stages et de futures places d'apprentissage. Le modèle 2020 a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

2.3.8. ORIENTATION DES ÉLÈVES À LA FIN DE LA SCOLARITÉ

Ci-dessous l'orientation des 124 élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2019-2020 :



L'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, reste le choix d'orientation majoritaire des élèves terminant leur scolarité obligatoire dans notre cercle scolaire. Le taux de préapprentissage reste stable par rapport à l'année passée, il s'agit de 14 élèves au bénéfice d'un contrat tripartite avec le CPLN et un employeur dans le but d'une formation duale à commencer l'année suivante.

Dans la rubrique « 12^e année », on trouve les 7 élèves qui refont une 12^e année de scolarité obligatoire, dont les situations sont les suivantes :

- 4 élèves issues des classes ressources, pour qui une 12^e année de scolarité s'inscrivant dans un projet professionnel a été considérée comme la meilleure solution
- 2 élèves en situations particulière
- 1 élève en échec scolaire

Dans la rubrique « Autres », on trouve 6 élèves avec les situations suivantes :

- 2 élèves partis pour des séjours linguistiques
- 2 élèves en poursuite de scolarité hors du canton
- 1 élève qui a quitté la Suisse (Lycée en France)
- 1 élève en recherche de solution (SEMO)

Le taux d'apprentissage indigène, reste plus élevé que la part d'apprentissage hors Val-de-Travers qui continue à baisser. En effet, sur les 35% d'élèves qui ont opté pour un apprentissage dual, 44 élèves au total, 32 ont entamé un apprentissage au Val-de-Travers (73%), tous les autres élèves

ont trouvé une place dans le canton, puisque aucun élève du cercle n'a entamé un apprentissage hors canton cette année.

Il faut souligner ici l'important travail réalisé par les titulaires de 11^e année, la direction et l'OCOSP dans le but d'offrir un maximum de perspectives aux jeunes lors de leur sortie de l'école obligatoire.

2.3.9. ACTIVITÉ AU NIVEAU CANTONAL

En lien avec son activité à la tête de l'école Jean-Jacques Rousseau, le chef du dicastère siège également au sein de la conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP). Les sept cercles scolaires du canton y sont représentés par un membre de leur autorité scolaire et ils sont les représentants de l'ensemble des communes du canton dans les relations avec le Conseil d'Etat. Les missions de cette conférence et de ses nombreux sous-groupes de travail sont principalement la défense des intérêts des communes dans toutes les actions menées par le canton, mais également la collaboration cantonale entre les cercles, l'harmonisation des pratiques et le partage d'informations.

De nombreuses thématiques ont été discutées en 2020, notamment le projet lié aux devoirs à domicile, un important travail a été mené en lien avec l'épuisement professionnel du corps enseignant, ainsi que sur l'évaluation et la classification des fonctions des enseignants dans notre canton. Un sous-groupe de travail œuvre aux questions pédagogiques, aux questions d'évaluation des élèves et au suivi des réformes scolaires. Un autre sous-groupe traite des affaires de santé scolaire, entité quelque peu à l'arrêt vu l'implication du médecin cantonal dans la gestion de la crise sanitaire. De nombreuses consultations du DEF sont discutées en CDC-IP, notamment celles liées à l'arrêté sur l'organisation des classes, sur l'accompagnement socio-éducatif des élèves, voire encore sur la modification du Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten).

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique (PAT), le personnel médical, socio-éducatif, celui du service des sports et de la bibliothèque scolaire ainsi que le personnel enseignant (PE).

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ci-dessous pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées. Ces chiffres incluent tous les enseignants engagés de façon indéterminée, et n'incluent en principe pas les remplaçants, sauf lorsque ceux-ci sont effectués par des personnes déjà nommées dans notre cercle et qui augmentent leur taux d'activité.

L'augmentation significative des EPT d'enseignement qui peut être constatée est due principalement aux raisons suivantes :

- Variation importante du nombre de classes entre les années scolaire 2019-20 et 2020-21, en raison des fluctuations d'effectifs. Il s'agit de 7 classes supplémentaires que nous avons dû ouvrir, dont 2 au cycle 3 (groupes à niveaux), 2 aux Verrières, 2 à Fleurier et une classe à Môtiers. Certaines de ces classes avaient déjà fait l'objet de quelques dotations de personnel supplémentaire en début d'année scolaire 2019-20, mais ont dû être confirmées avec la nouvelle année scolaire.
- Les règles en lien avec la pandémie de coronavirus nous ont imposé de laisser toutes les femmes enceintes à leur domicile, avec les conséquences sur les besoins en remplacements, dont certains ont été effectués par du personnel déjà nommé. Il s'agit de 5 femmes enceintes qui ont été assignées à résidence depuis le mois d'août 2020.
- L'arrivée du programme PRIMA en 3^e année a causé des besoins supplémentaires en appui dans ces classes, notamment dans les classes multi-niveaux (3^e et 4^e années), dont les 4^e ne suivent pas encore le programme PRIMA.

En ce qui concerne la direction de l'école, il faut noter aussi qu'en toute fin d'année 2020, la codirectrice en charge du cycle 2, Madame Anne-Pascale Isler a présenté sa démission au Conseil communal avec effet à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Ce nouveau départ dans l'équipe de direction suscitera une nouvelle période de réflexion quant à la structure de direction et à l'organisation du secrétariat, puisque de concert avec la réorganisation de la direction en une structure quadricéphale, le secrétariat de l'école avait reçu une nouvelle dotation de 0.8 EPT pour permettre une redistribution efficiente des tâches.

L'effectif général au 31.12.2020 se présente donc ainsi :

Direction	2.88	EPT
Secrétariat	4.4	EPT
Service socio-éducatif (SSE)	1.7	EPT
Assistants socio-éducatifs (ASE)	0.55	EPT
Infirmière scolaire	0.5	EPT
Bibliothécaire	0.53	EPT
Responsable camps et matériel sportif	0.15	EPT
Conciergerie (Longereuse)	3.4	EPT
Personnel enseignant :		
Année scolaire 2019-2020 :	101.66	EPT (début 2020)
Année scolaire 2020-2021 :	107.44	EPT (fin 2020)

Total de l'effectif de l'école JJR au 31.12.2020 : 121.55 EPT

2.5. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE

2.5.1. SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

Depuis août 2019, le service de santé scolaire est placé sous la responsabilité du codirecteur administratif, et ne fait plus partie de l'unité socio-éducative et de santé scolaire (anciennement USESS) qui a d'ailleurs été dissout, pour laisser place à deux entités distinctes, le service de santé scolaire et le service socio-éducatif.

Dans l'ensemble, les élèves du Val-de-Travers sont en bonne santé et généralement bien suivis par leur pédiatre ou leur médecin traitant.

Depuis quelques années et selon les directives cantonales, les élèves doivent effectuer trois visites médicales privées, au cours de leur scolarité. Malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19, le nombre de consultations privées est resté stable. Pour les élèves entrant en 3^e, nous avons un retour d'environ 80%, pour ceux entrant en 8^e d'environ 70% et pour ceux entrant en 11^e, d'environ 50%.

Toujours en lien avec la crise sanitaire, les visites de rattrapage faites par le médecin scolaire n'ont pas pu avoir lieu.

Dans l'ensemble, les élèves bénéficient d'une bonne couverture vaccinale en référence au plan vaccinal suisse. La vaccination cantonale et gratuite contre les papillomavirus humains (HPV) continue à se faire, pour le Val-de-Travers, principalement chez la Dresse Mulard et un peu moins chez le Dr Clottes.

En général, les élèves bénéficient d'un meilleur suivi médical privé. Cependant, le dépistage scolaire de problèmes liés à la vue reste encore un domaine essentiel.

La crise sanitaire a eu un impact sur les cours de prophylaxie dentaire. Les exercices pratiques de brossage des dents, par petits groupes, ne sont plus autorisés depuis mars 2020.

60% des élèves ont profité du dépistage dentaire annuel gratuit, et 5% sont suivis par un dentiste privé. Pour l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives, liées au dépistage gratuit, ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que peu sollicité.

Depuis septembre 2019, une sous-commission cantonale pour l'informatisation du dossier santé des élèves (DSE) a été créée. La nouvelle forme du DSE entrera en fonction à la rentrée d'août 2021.

2.5.2. SERVICE SOCIO-EDUCATIF (SSE)

Le service socio-éducatif a vécu une année 2020 des plus compliquées avec la pandémie COVID-19 ainsi qu'une réorganisation interne en lien avec d'heureux événements à venir pour 2 collègues du service. Une fois de plus cela a donné l'opportunité au SSE de se réinventer, de se mettre en réflexion sur la stabilisation et sur l'avenir du service socio-éducatif.

A l'interne des alternatives se sont mises en place rapidement pour pouvoir fonctionner au mieux durant cette année civile. Comme l'ensemble des acteurs scolaires, le SSE s'est mis en retrait durant la fermeture des écoles sur les mois de mars et avril, tout en essayant de garder un lien avec les plus fragilisés de nos élèves. Cette longue période a été diversement vécue et cette 2^e partie d'année scolaire a permis de retisser le lien avec certains élèves réguliers au sein du service.

A la reprise d'août, il fallait réfléchir à nouveau sur les options nécessaires au bon fonctionnement du service, mais aussi avoir un œil attentif sur certaines situations pour que le déficit scolaire ne s'accroisse pas sur un trop grand nombre de nos élèves. D'avoir vécu une perte de 6 mois sur le plan des apprentissages pour les plus vulnérables peut apporter un handicap supplémentaire dans un cursus scolaire.

Avec l'espoir que cet épisode particulier sera bientôt derrière nous, le SSE reste confiant en l'avenir, même si nous continuons de constater un surplus de demandes spécifiques et de prise en charge au sens large sur l'ensemble du cercle scolaire.

La mission du SSE est de mieux en mieux comprise par l'ensemble des acteurs de la vie scolaire et les échanges, les relations avec nos partenaires externes sont vécues de manière agréable et constructive.

Cycles 1 et 2 (1^e à 6^e)

Les dossiers restent en constante augmentation et le corps enseignant sollicite fortement le SSE pour évaluer des situations, pour se mettre en réflexion sur des adaptations sous forme de programmes adaptés. On remarque bien souvent les limites de l'inclusion scolaire et nous devons mettre nos forces en commun pour trouver les meilleures alternatives possibles à ce que l'élève vive au mieux son temps scolaire. Tout cela doit se faire avec l'ensemble des personnes actives, aussi bien l'enseignant/e que le SSE et bien entendu la participation des parents.

Dès lors, les demandes adressées à l'OES restent fortes allant de l'école spécialisée à un soutien pédagogique spécialisé ou encore d'autres options de soutien spécifique, comme l'appui langagier ou la psychomotricité, voir une prise en charge en orthophonie.

Le service reste aussi bien sollicité sur les procédures dites de besoins éducatifs particuliers (BEP) avec une évolution visant à une harmonisation sur le plan cantonal. L'ensemble de ces demandes diversifiées apportent une multiplication des échanges, l'organisation de séances et de réseaux, ce qui nécessite bien de la souplesse et de la disponibilité dans la tâche quotidienne des conseillers du SSE.

L'entrée dans le système scolaire n'est pas simple pour certains enfants, il faut rester très attentif à ce qui peut aussi toucher le domaine médical, comportemental ou cognitif. On remarque que cela reste difficile de comprendre et d'accepter pour des parents, que son enfant puisse connaître des difficultés d'apprentissage. Ensemble avec les parents, le SSE réfléchit à des alternatives favorables à une évolution gratifiante et ouvrant sur des perspectives positives.

Le temps reste un facteur primordial sur les premières années scolaires et une attention soutenue est essentielle pour avancer au mieux dans les apprentissages pédagogiques et sociaux. La prévention précoce est indispensable à la répartition d'une bonne planification scolaire.

Il faut noter encore que le lien social, la vie en collectivité reste difficile, si bien que les temps de médiation sont en augmentation et là aussi, nous demandent une attention particulière et surtout de pouvoir intervenir dans les plus brefs délais.

Cycles 2 et 3 (7^e – 11^e)

Comme chaque année, la tendance continue d'aller vers le haut avec une augmentation des dossiers, aussi des situations complexes qui encore une fois, nous obligent à nous réinventer pour être le plus en phase possible avec la réalité de nos élèves.

Les motifs d'interventions sont multiples :

- Difficultés scolaires et exigences scolaires
- Dossier BEP à évaluer et adapter
- Conflits entre les élèves, médiation en lien avec les réseaux sociaux
- Prévention précoce, action de partenariat
- Situations de crise, vie sociale et familiale
- Accompagnement de projet professionnel et social
- Décrochage scolaire, absentéisme

Le SSE est fortement sollicité au sujet de conflits divers (harcèlement, relation problématique) en essayant d'ouvrir le dialogue entre les divers protagonistes avec des outils comme la médiation et la méthode PIKAS.

Il est vital de toujours maintenir le lien avec l'élève et les parents, afin de pouvoir avancer ensemble à des solutions rapides et positives. Cela prend bien de temps, mais il n'est de loin pas inutile de s'engager dans ce sens.

Même si l'échec scolaire fut minime pour les élèves de 11^e année, il reste bien présent pour un nombre conséquent d'élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire ; le SSE tente de comprendre, d'adapter si besoin et de construire en valorisant une démarche de changement du statut de l'élève qui peut être aussi temporaire sur un cursus scolaire. La vérité d'un jour, d'un temps n'est pas forcément celle de demain. Un passage d'un statut FR (formation régulière) en statut FS (formation spécialisée) peut apporter un nouvel élan tout en axant la démarche sur un programme prenant en compte les branches principales. On laisse de côté pour un temps des matières moins en prise ou utiles sur un futur projet professionnel (situation d'élève de 9^e à 11^e)

La charge administrative du SSE reste bien présente, ce qui peut des fois limiter les temps d'échange entre le service et les élèves. La priorité restant de rester en lien régulier avec l'élève en difficulté, ce qui est la mission principale d'un service socio-éducatif.

Ce qui fait qu'une école vit bien, cela passe par une qualité, une disponibilité dans le travail, le contact avec chacun/e aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

2.5.3. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

La bibliothèque scolaire sise au collège de Longereuse est essentiellement fréquentée par les élèves du cycle 3, ainsi que par quelques classes de 7^e et 8^e de Fleurier.

Ci-dessous, on trouve le tableau des statistiques des prêts réalisés en 2020 :

	Adultes	9-12 ans	13-16 ans	Total
Bandes dessinées	0	462	1497	1959
Contes	0	0	7	7
Documentaires	18	83	263	364
DVD	6	11	43	60

Images	0	26	6	32
Livres audio	0	0	2	2
Nouvelles	0	0	1	1
Périodiques	1	0	45	46
Romans	32	225	1149	1406
Total	57	807	3013	3877

Cette statistique fait apparaître que ce sont les bandes dessinées et les romans qui sont le plus lus, ainsi que les ouvrages à caractère documentaire. Le prêt n'a pas beaucoup baissé malgré les fermetures et restrictions dues au virus.

Autres rôles de la bibliothèque scolaire :

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.)
- Accueil de classe pour recherches thématiques (exposés)
- Animation du Club de lecture 1x par mois
- Accueils de classe en cas d'absence d'un/e enseignant/e
- Accueils d'élèves réguliers (Sport-Art-Études) ou pour rattrapage de travaux écrits.

2.5.5. CÉRÉMONIE DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Malgré la situation pandémique, le mercredi 1^{er} juillet 2020 s'est tenue dans l'une des grandes salles de gymnastique d'espaceVal, la très attendue « Cérémonie de fin de scolarité obligatoire », suivie du tout aussi attendu « Bal des 11^e années » qui s'est déroulé pour la 4^e fois et avec succès dans l'auditorium d'espaceVal, sur le thème « Be Happy and Smile ».

Dans le strict respect des mesures sanitaires, ce n'est qu'en présence des élèves et des enseignants concernés que cette cérémonie a eu lieu. Agrémentée d'intermèdes musicaux de la chorale du JJR, les élèves ont pu recevoir leur certificat de fin de scolarité obligatoire et entendre les allocutions du Président du Conseil communal, du Codirecteur délégué de l'école ainsi que le message de Madame Emilie Favre, élève de 11^e et Présidente du Conseil des élèves.

3. STRUCTURES COMMUNALES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Régie par les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) dont découle le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE), l'exploitation des structures communales d'accueil préscolaire et parascolaire (ci-après : les STAE pour Structures d'Accueil Extrafamilial) est autorisée par l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

En outre, la commune dispose de son propre règlement du Conseil communal relatif aux structures d'accueil communales (Accueil préscolaire et parascolaire) disponible sur le site internet communal.

La mission principale des STAE consiste à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie privée en proposant des places d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 12 ans, tout en tenant compte de leur culture et de leur situation sociale afin d'offrir un espace propice à l'égalité des chances pour tous.

Nos objectifs principaux sont les suivants :

- Garantir un accueil professionnel aux enfants que nous accueillons

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement stable et rassurant dans lequel ils peuvent faire des expériences sociales et des découvertes
- Soutenir leur développement et encourager leur curiosité
- Transmettre un sentiment de confiance aux parents pour qu'ils puissent considérer la structure d'accueil comme un outil fiable et sûr de soutien à la parentalité
- Favoriser l'intégration sociale

Afin de répondre à ces objectifs, l'organisation de l'accueil des enfants dans nos structures est axée sur leurs besoins et sur ceux de leurs familles tout en tenant compte de leur contexte social.

Les activités mises en place sont variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisant leur développement global et leur autonomie. L'observation fait partie intégrante du travail des équipes éducatives car cela leur permet de transmettre aux parents des informations importantes sur les divers stades de développement de leur enfant et ainsi développer des relations de qualité basées sur la transparence et le partage.

Un travail en réseau avec divers partenaires tels que l'école, les travailleurs sociaux, le corps médical tels (médecins, pédopsychiatres, psychomotriciens, etc.) peut être mise en place selon les besoins, permettant ainsi d'accompagner enfants et familles alors que certaines difficultés surviennent dans le développement des enfants.

Depuis quelques années maintenant, le nombre de places d'accueil reste en constante augmentation. Une brève analyse du tableau ci-après permet d'observer qu'en l'espace de 8 années, le nombre de places préscolaires a presque triplé et celui des places parascolaires a été multiplié par 7. L'augmentation des places en 2020 est consécutive au déménagement d'une partie de notre parascolaire du collège « enfantine » de Fleurier vers ses locaux provisoires de la patinoire.

Evolution du nombre de places dans les STAE communales												
	Jan 2012	Mar 2013	Jan 2014	Avr 2014	Jan 2015	Août 2015	Août 2016	Août 2017	Août 2018	Aout 2019	Oct 2019	Août 2020
Couvet pré	22	44	44	44	31	31	31	31	33	33	33	33
Couvet para	16	20	20	20	33	33	33	33	33	33	33	33
Couvet para - tables de midi	-	-	-	-	-	-	20					
Couvet para - espaceVAL	-	-	-	-	-	-		20	25	25	25	25
Couvet	38	64	64	64	64	64	84	84	91	91	91	91
Fleurier pré Temple 7	10	10	10	15	15	18	18	18	24	24	24	24
Fleurier para Sugits									15	25	25	25
Fleurier para Patinoire												24
Fleurier para Temple 9	6	6	6	21	21	18	18	28	34	34	34	17
Fleurier	16	16	16	36	36	36	36	46	73	83	83	90
Môtiers pré	-	-	12	12	9	12	12	12	13	13		
Boveresse pré											24	24
Môtiers para	-	-	8	8	13	10	10	17	25	25	25	25
Môtiers	-	-	20	20	22	22	22	29	38	38	49	49
Noiraigue para										15	15	15
Val-de-Travers pré	32	54	66	71	55	61	61	61	70	70	81	81
Val-de-Travers para	22	26	34	49	67	61	81	98	132	157	157	164
Val-de-Travers	54	80	100	120	122	122	142	159	202	227	238	245

3.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

En raison de la situation pandémique, la Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP) n'a pu se réunir qu'à une seule reprise le 27 mai 2020. Sa composition, lors de la dernière séance est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Marie-France Vaucher, CG – Les Verts
- Adriana Ioset, CG - POP
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Nathalie Ebner Cottet, CG - PS
- Sandra Menoud, députée - PLR
- Sokol Mehmetaj, CG – UDC

Lors des séances de la CCRAP, le chef du dicastère présente l'activité des structures d'accueil de manière générale aux commissaires. En 2020, les principaux sujets abordés furent les suivants, ils sont repris dans les différentes sections de ce rapport :

- Projet d'extension de Longereuse
- Projet de création d'une structure préscolaire à Couvet
- Problématique de l'accueil et de l'école au collège de Môtiers
- Evolution du nombre de places d'accueil
- Déménagement du parascolaire de Fleurier vers la patinoire

3.3. ACTIVITÉS 2020

3.3.1. CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU PERSONNEL

Création de la fonction de responsable de groupe et révision des cahiers des charges

Depuis plusieurs années, la situation des cahiers des charges et de la classification du personnel des structures d'accueil fait débat dans le canton avec de grandes disparités entre les structures privées et les structures publiques, mais également entre les différentes communes du canton.

Dans ce contexte, la divergence principale réside dans la reconnaissance ou non du diplôme d'éducatrice de l'enfance (EDE), qui est une formation du type ES, par rapport à celle d'assistante socio-éducative (ASE) qui est du niveau CFC. En effet, certaines communes ont fait le choix de ne pas valoriser spécifiquement le diplôme des collaboratrices qu'ils engagent à une même fonction d'encadrement d'enfants. Bon nombre de grandes communes différencient les diplômes, dont la nôtre.

Il est vrai que dans tout système de classification de fonctions moderne, on ne saurait valoriser différemment une fonction selon le titre de la personne qui l'occupe. Ainsi, toutes les fonctions du service de l'accueil ont été redéfinies, tâchant d'exploiter au mieux les compétences acquises durant les deux types de formations. En parallèle, on constate régulièrement que dans tout groupe d'accueil d'enfants, l'une ou l'autre des collaboratrices prend habituellement le leadership et assume de facto des responsabilités qui ne sont pas couvertes par son cahier des charges. Ce travail a donc permis d'identifier le manque dans notre hiérarchie de la fonction de responsable de groupe qui a donc été créée, avec une revalorisation réalisée grâce à notre système d'évaluation des fonctions et une exigence du niveau ES.

Les différentes fonctions dans nos STAE sont donc désormais les suivantes :

1. Collaboratrice non-diplômée
2. Collaboratrice diplômée
3. Responsable de groupe (taux d'activité minimum 60%)
4. Responsable de site (taux d'activité minimum 80%)
5. Directrice

A noter que 11 postes de responsables de groupes ont été identifiés et créés dans nos STAE, mais que seuls 4 postes ont pu être attribués dans le courant de l'année 2020, les autres étant en attente de mouvements de personnels naturels et de perfectionnements pour trouver preneurs.

Professionalisation des équipes éducatives

Dans le but d'atteindre nos objectifs et de constamment améliorer la qualité de l'accueil au sein de nos structures, des choix stratégiques ont été faits pour façonner le visage de l'équipe éducative dans les années qui suivront, au gré des départs naturels.

Les options prises sont les suivantes :

- Tendre vers le 100% de personnel formé (ASE ou EDE), en minimisant au fil des années le nombre de collaborateurs non-formés dans nos équipes. Pour atteindre cet objectif, il ne sera désormais engagé de collaborateurs non-formés qu'à condition que ceux-ci s'engagent à

suivre une formation continue dans le but d'obtenir le CFC d'assistant socio-éducatif. Cet objectif permettra non-seulement d'améliorer la qualité de l'accueil dans nos structures, mais incite également les collaborateurs non-formés à s'engager dans un processus de formation.

- Au sein du personnel formé, tendre vers une distribution avec 50% du personnel de niveau CFC, et 50% du personnel de niveau ES.
- Favoriser la formation du personnel actuel
- Poursuivre la mise en œuvre des fonctions de responsables de groupe au cours des 5 prochaines années

Nouvelle solution logicielle pour le suivi du temps de travail du personnel

Le DJE est en quête d'une solution optimale de gestion du temps de travail de ses collaborateurs depuis plusieurs années. A l'image de la solution déjà en place à espaceVAL, le DJE a choisi de déployer le logiciel Tipee pour remplacer le programme Timelead avec les nombreuses fonctionnalités supplémentaires qu'il offre, qui devenaient indispensables pour la gestion du personnel dans un service de cette taille. La mise en œuvre de cette solution a été orchestrée durant l'année 2020 pour une mise en service au 1^{er} janvier 2021. Concrètement l'ensemble des collaborateurs passera à une méthode de timbrage via des terminaux ad-hoc, ou simplement via leur smartphone. La gestion des horaires, leur planification, le contrôle des heures variables et des vacances sont des tâches qui seront toutes grandement facilitées dès l'introduction de ce nouveau logiciel.

3.3.2. ACTIVITÉS SPECIFIQUES

PERCOPI & Évacuation incendie

Tous les collaborateurs ont pris connaissance de la « directive prévention incendie » et le matériel doit être constamment mis à jour par la personne PERCOPI (PERSONNE de COntact pour la Protection Incendie) ainsi que par la responsable de site. Les collaborateurs ont naturellement reçu la formation PERCOPI.

Des exercices d'évacuation ont été organisés sur tous les sites entre les mois d'octobre et de novembre. Chaque site a été équipé d'un gilet PERCOPI, d'une clé ouvrant la boîte contenant les couvertures de survie, d'une lampe frontale en cas d'évacuation tôt le matin ou en fin de journée, d'une clé s'il y a un bâtiment de repli et d'une corne de brume.

Formation 1^{er} secours

La nouvelle organisation de notre service d'ambulances a rendu difficile l'organisation des formations internes de nos collaborateurs en matière de premiers secours. Ainsi, c'est un autre prestataire, l'ECAP, qui a pris en charge la formation de nos 70 collaborateurs sur 6 jours entre février et mars 2020. Ces formations régulières ont pour but de garantir que le personnel encadrant les enfants sache prodiguer des gestes de premier secours sûrs et efficaces.

Réunification des parascolaires pendant les vacances

Depuis les vacances scolaires de juillet 2020, tous nos parascolaires (Couvét, Fleurier, Môtiers et Noiraigue) se sont réunis sur un seul site, le parascolaire de Couvet. Ce projet a été mis en place cette année et concerne toutes les vacances scolaires. Les enfants ont toujours été accueillis sur le même site, celui de Couvet, grâce à sa grande capacité d'accueil avec le parascolaire 1 (rue Edouard Dubied 2) et le parascolaire 2 (espaceVAL). Seule exception, la semaine avant la rentrée d'août, les parascolaires retrouvent leur lieu initial.

Cette nouvelle pratique a été mise en place dans le but de faciliter l'organisation et d'optimiser les prises de vacances du personnel durant ces périodes de vacances scolaires tout en réalisant quelques économies par une exploitation réduite. Il faut noter que bon nombre d'autres communes ont fait le choix de ne pas ouvrir leurs parascolaires durant les vacances scolaires, ce qui, à notre sens, va à l'encontre du soutien à la parentalité et à la conciliation entre vie privée et vie

professionnelle pour les familles, la solution de réunification représentant à notre sens un bon compromis.

Les vacances de juillet et celles d'octobre se sont bien déroulées et diverses activités ont pu être proposées comme :

- Une journée fête foraine
- Visionnage d'un film au Cinéma Colisée
- Pique-nique en forêt
- Confection des repas de midi

Une vingtaine de collaborateurs ont été répartis sur tous les jours des vacances scolaires afin d'accueillir entre 20 et 44 enfants inscrits de 4 à 12 ans.

Suivi des apprenti-e-s

Comme chaque année, nous accompagnons de nombreux apprentis vers le métier d'assistant socio-éducatif. Dès la rentrée d'août 2020, ce sont 12 apprentis et un stagiaire en préapprentissage qui intégraient nos équipes. A cela s'associent de nombreuses tâches dans le cadre du suivi de ces stagiaires et apprentis, en plus de celui donné aux collaborateurs qui poursuivent une formation continue, par exemple assistants socio-éducatifs en formation d'éducatrices de l'enfance en emploi (1), ou encore collaborateurs non-formés en article 32, en emploi, pour obtenir le niveau CFC (1), en formation FPP (Formateur à la Pratique Professionnelle) (1). La plupart de ces tâches de suivi sont réalisées par la responsable des personnes en formation et des formateurs, mais aussi par la majorité des collaborateurs formés, dont le cahier des charges inclus la mission de formation des apprentis.

Une collaboration avec Barak s'est installée également, permettant à leur apprenti de réaliser ses modules « petite enfance » dans nos structures.

Nous avons participé au 18-22 de l'apprentissage, comme partie intégrante de notre processus de sélection des nouveaux apprentis.

Autres activités

- Mise en place du projet « les petits philosophes » en partenariat avec la fondation SEVE
- Développement des ateliers autonomes dans tous les groupes d'enfants
- Découverte de la nature à travers des activités en extérieur telles que repas en forêts ou observation d'insectes.
- Formation CNV (communication non-violente) des responsables de sites et de la direction
- Formation « conduire et animer une équipe » pour les responsables de sites
- Finalisation d'une nouvelle ligne pédagogique
- Initiation au recyclage avec les enfants sur tous les sites

3.3.3. TÉLÉTRAVAIL ET COVID-19

Les structures d'accueil ont été particulièrement touchées par la pandémie du COVID-19. Pour donner suite aux directives cantonales, nous avons dû fermer tous nos sites à l'exception d'un seul qui a été transformé en un site d'accueil d'urgence, entre 16 mars 2020 et le 24 avril 2020 afin d'accueillir les enfants des parents prioritaires (travaillant dans le domaine des soins/santé). Ces enfants étaient donc accueillis uniquement sur le site de Boveresse et les collaborateurs de tous les sites ont été répartis par équipe tournantes par semaine avec un grand défi de présence des collaborateurs, compte tenu des règles d'isolement et de quarantaine, mais aussi considérant le risque que nous étions forcés de faire prendre à nos collaborateurs pour assurer cet accueil d'urgence.

Toutefois, nous avons dû réorganiser nos façons de travailler avec le télétravail, ce qui a débouché sur plusieurs projets et améliorations de nos processus, comme par exemple :

- Des grilles d'observations séparées par groupe d'âge

- Un système de référence mis en place dans tous les groupes
- L'élaboration d'un feuillet pour les remplaçants
- La mise en place d'une horloge du temps sur chaque site comme repère pour les enfants
- Finalisation de la ligne pédagogique
- Organisation du projet « parascolaire unique vacances scolaires »
- Chartes du personnel
- Elaboration de canevas d'activité « clef en main »

Dès le 27 avril 2020, les équipes et les enfants ont pu retrouver leur site initial. Des mesures d'hygiène ont dû être appliquées notamment le port du masque obligatoire pour tous les collaborateurs et les parents qui amènent/viennent chercher leur enfant, la désinfection régulière des mains, le lavage des mains des enfants à chaque arrivée, après les sorties extérieures, après les activités et les repas, etc. Dans la mesure du possible, l'entrée de chaque structure a été modifiée pour permettre une entrée par groupe d'enfants avec l'accès à un seul parent dans le vestiaire.

Les activités suivantes ont été supprimées en raison de la pandémie :

- Fêtes de l'été et de Noël
- Formation continue et animation d'ateliers « Youp'la bouge » avec une psychomotricienne lors de la fête de l'été sur les sites de Couvet et Môtiers

3.3.4. ACTIVITÉ AU NIVEAU CANTONAL

En lien avec son activité dans le service de l'accueil extrafamilial, le chef du dicastère siège également au sein de la conférence des directeurs communaux des structures d'accueil (CDC-SA) qu'il a l'avantage de présider. Les missions de cette conférence sont principalement la défense des intérêts des communes dans toutes les actions menées par le canton, mais également la collaboration entre les communes, entre les STAE publiques et les STAE privées, l'harmonisation des pratiques et le partage d'informations.

En cette année bien particulière pour les structures d'accueil de notre canton, la CDC-SA a dû multiplier les séances pour assurer une gestion conjointe de la pandémie et de ses effets sur les structures d'accueil. Les conditions de facturation, les règles d'hygiène, les mesures sanitaires et toutes les décisions du canton ont été en permanence discutées entre le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse et notre CDC, vu l'impact important sur les finances des communes et sur nos prestations d'accueil extrafamilial. Aussi, la CDC-SA a été responsable d'établir la liste des professions prioritaires à pouvoir bénéficier de l'accueil d'urgence dans le canton, pendant la période de fermeture des structures d'accueil préscolaires.

En marge de la gestion de la crise, la CDC-SA a poursuivi ses travaux en ce qui concerne la réforme du dispositif cantonal de soutien et de protection de la jeunesse, dont l'impact sur les communes est non-négligeable. Ce dossier a demandé une large consultation et une analyse fine qui a permis à la CDC de livrer ses conclusions, qui sont à ce jour dans l'attente d'une mise en œuvre par le canton. Puis, le dossier de la grille de référence des salaires dans les structures d'accueil est resté lui-aussi au menu de la CDC-SA, qui espère le voir aboutir en 2021, puisqu'il doit absolument constituer l'une des pierres angulaires de la révision de la LAE3, dont les travaux ont été quelque peu mis en attente du côté du DEF.

3.3.5. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Année après année, les enfants de nos structures sont de plus en plus nombreux à participer au ramassage des déchets dans les forêts et cours d'eau de la région.

Le site de Boveresse se rend tous les vendredis au marché de Fleurier et confectionne avec les enfants un repas grâce aux denrées achetées sur places.

Cette année marquée par la pandémie de COVID-19 a mis en suspens certaines de nos activités notamment les échanges et rencontres intergénérationnels organisés mensuellement avec les EMS Dubied à Couvet, Valfleuri et des Sugits à Fleurier ainsi qu'avec le centre des Perce-Neige. De même, la participation des enfants des STAE aux cortèges de la fête de la jeunesse à Couvet et de l'Abbaye de Fleurier ont été supprimées.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, respectivement 31 décembre 2020, l'effectif du personnel des STAE est :

	31.12.2019	31.12.2020
Directrice :	1.00 EPT	1.00 EPT
Educatrices diplômées et assistantes socio-éducatives:	22.85 EPT	24.00 EPT
Personnel non-formé :	5.60 EPT	5.35 EPT
Personnel administratif :	1.00 EPT	1.00 EPT
Intendants de crèche	1.80 EPT	1.90 EPT
Total		
	(engagements)	32.25
	(autorisation)	32.35
		33.25
		34.10
Nombre d'apprenties et stagiaires :	12	13

Les ouvertures de structures et augmentations du nombre de places diverses ont causé une augmentation du personnel formé ainsi que des intendants. En qui concerne le personnel non-formé, un départ en retraite a été comblé par du personnel formé.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

3.5.1. EXTENSION DU COLLÈGE DE LONGEREUSE

Le résumé de l'historique du projet se trouve au chiffre 2.3.4 du présent rapport. Nous reprenons ici les éléments concernant plus particulièrement les structures d'accueil.

D'abord, un changement de cadre global a dû être réalisé en 2020, en ce qui concerne les investissements à prévoir, puisque ce projet est passé d'une configuration de base au moment du concours d'architecture de 9.4 millions de francs à un montant global au premier avant-projet de 18.1 millions de francs avec 4.7 millions supplémentaires pour une salle de gymnastique. Le Conseil communal ne pouvant pas assumer un tel coût, même sur le long terme a demandé que les priorités soient recentrées pour rester dans une dépense n'excédent par 10 millions de francs, y compris la structure préscolaire de Couvet.

A partir de là, le projet a été revu en détail, local par local. L'extension pour le lycée a été abandonnée, les priorités ont été redéfinies et 4 variantes ont été étudiées. Le projet final retenu pour Longereuse reviendrait à 7.4 MCHF et resterait dans le concept initial « à Travers les préaux » de l'architecte lauréat du concours. Il sera toujours possible à l'avenir d'ajouter le lycée, les nouvelles salles de classe et la cantine. Le projet final tel qu'il a été redéfini répond toujours aux besoins-clés des structures d'accueil, à savoir 60 places préscolaires et 50 places d'accueil parascolaire.

Un crédit d'étude de 352'000 francs pour un projet réduit, accompagné d'un rapport détaillé a été voté par le Conseil général le 19 juin 2020 et le reste de l'année a été passé à la finalisation du projet et à la réalisation de toutes les études complémentaires par le bureau d'architecture, dans le but de parvenir à présenter une demande de crédit dans le courant de l'année 2021.

3.5.2. CRÉATION D'UNE STRUCTURE PRÉSCOLAIRE À COUVET

Depuis plusieurs années, un manque de places d'accueil préscolaire à Couvet existe. Le Conseil général a décidé de prévoir un accueil préscolaire durable à Fleurier et à Couvet. Des solutions provisoires existent pour permettre ces accueils (parascolaire à espaceVal et préscolaire au collège de Boveresse) mais ne sont réellement pas pérennes puisqu'au bénéfice d'autorisations provisoires de la part de l'Office des Structures d'Accueil Extrafamilial (OSAE). Cette situation a conduit le Conseil communal à considérer la construction d'un préscolaire sur la partie nord du terrain de sport à côté du collège de Couvet en reprenant l'un des avant-projets qui a terminé sur le podium du concours de Longereuse. Ceci tout en maintenant une surface suffisante à disposition des écoles, des sociétés locales et de la population en général sur ce terrain. La base du projet comprend un module de 60 places qui peut être étendu de 30 places supplémentaires.

Dès lors, sur la base d'un nouveau rapport détaillé du Conseil communal, un crédit d'étude de 107'000.- a également été voté par le Conseil général le 19 juin 2020, pour permettre de finaliser l'étude en vue d'une demande de crédit, qui devrait être présentée au Conseil général dans le courant de l'année 2021.

3.5.3. PARASCOLAIRE DE FLEURIER À LA PATINOIRE

L'évolution du nombre d'élèves dans le « collège enfantine » de Fleurier a contraint l'école Jean-Jacques Rousseau à reprendre l'une des deux salles de classe qu'elle mettait à disposition du parascolaire au mois d'août 2020. Il a donc fallu trouver une localisation alternative à ces 17 places d'accueil. De nombreuses pistes ont été envisagées, mais c'est finalement la solution de la patinoire qui s'est avéré être la plus rationnelle. L'endroit offre des avantages non négligeables notamment par son emplacement stratégique entre le collège B8 et le collège jaune mais aussi par la mise à disposition de la buvette et la piste de glace pour les enfants du parascolaire.

Nous avons donc signé un bail à loyer commercial avec CP Fleurier SA, qui nous permettra de reloger ces 17 places d'accueil, nous permettant au passage d'augmenter ce nombre de 8 places le portant ainsi à 24 dans l'attente d'une solution pérenne et définitive qui pourrait se présenter avec le projet de construction d'une annexe au collège de Longereuse, qui mettrait fin à la collaboration avec CP Fleurier SA. Il s'agit d'un endroit lumineux qui n'est pas fréquenté par le public aux heures d'accueil d'enfants de la 3^e à la 8^e année. Le loyer est de 2'500 francs par mois. Il s'agit d'un bail commercial avec un terme concordant avec l'ouverture du nouveau parascolaire de Longereuse.

3.5.4. PROJET LANGUE DES SIGNES

Visant un objectif permanent de faciliter l'intégration des enfants dans nos structures, nos équipes éducatives œuvrent à mettre en place depuis plusieurs années, une prise en charge diversifiée et adaptée aux besoins de l'enfant et de ses parents.

Dans cette perspective, nous avons mis en place un programme de formation pour les collaborateurs·trices de nos structures d'accueil, pour leur apprendre le langage des signes dans le but de le pratiquer avec les bébés de 0 à 2 ans qui fréquentent nos crèches.

Une vingtaine de collaborateurs·trices ont participé à cette formation et reçu une base commune ainsi que les outils nécessaires à la transmission de la communication gestuelle basée sur la langue des signes aux enfants. Le programme s'est articulé autour de plusieurs thèmes de communication basiques comme la famille, les animaux, l'environnement et le quotidien du bébé, les soins et l'hygiène, l'alimentation, l'émotion et la communication ou encore les fêtes et les saisons. Pour chaque thème, quelques séquences ont été signées et filmées à des fins de formation.

L'introduction de la communication gestuelle au sein de ces groupes permet aux enfants de communiquer leurs besoins, leurs peurs ou leurs interrogations à l'adulte bien avant l'apparition du langage. Elle permet aussi à l'adulte de mieux cerner et accompagner les besoins des enfants dès leur plus jeune âge, de favoriser les liens entre enfants et adultes, ainsi que de réduire la frustration ou encore les états de crise chez certains enfants.

Renforcer le langage par les signes permet à l'enfant de se sentir plus en confiance et plus actif dans la communication avec l'adulte. Sa curiosité s'éveille et son désir naturel de partager se fait sentir notamment pendant les activités telles que récits d'histoires ou de comptines, permettant aussi de varier ces moments de complicités entre enfants et adultes, et incitant ainsi l'enfant à être acteur de cette communication, même sans pouvoir parler.

La pandémie aura certes mis un frein à la progression de ce projet, mais on ne peut que se réjouir de pouvoir diversifier la communication avec ces tout petits enfants, dans un contexte où le port du masque aura des conséquences inévitables que nous ne maîtrisons absolument pas.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

3.6.1 EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL

L'évolution possible du nombre de places d'accueil, compte tenu des projets de construction discutés plus haut, toutes choses étant égales par ailleurs, est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	0						Déménagement dans la nouvelle STAE (2022)
Ed. Dubied 2 - para	33	33	60	60	70	70	70	70	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Nouvelle STAE - pré			60	60	60	60	60	85	Base en 2022, extension éventuelle en 2027
CSR - para	25	25	0						Abandon de la structure para au CSR
Noiraigue - para	15	15	15	15	15	15	15	15	
Temple 7 - pré	24	24	24	0					Résilier le bail à loyer pour le 31.12.2022
Temple 9 - para	17	17	17	17	17	17	17	17	Salle de classe Para1 collège Infantine
Patinoire - para	24	24	24	0					Jusqu'à l'ouverture de Longereuse
Les Sugits - para	25	25	25	20	0				Expérience limitée
Longereuse pré				50	55	60	60	60	Longereuse 01.01.2023
Longereuse para				30	40	40	40	40	Longereuse 01.01.2023
Boveresse - pré	24	24	0						
Môtiers 3e - para	8	8	8	8	8	8	8	8	
Môtiers 1er - para	17	17	17	17	17	17	17	17	
AEF - VDT - pré	81	81	84	110	115	120	120	145	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	164	164	166	167	167	167	167	167	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	245	245	250	277	282	287	287	312	Total des places communales

On peut constater qu'il devrait être possible de cesser l'exploitation de la structure de Boveresse dès la mise en œuvre de la nouvelle structure de Couvet qui serait immédiatement bien remplie. Il faudrait voir l'arrivée de la nouvelle structure préscolaire de Longereuse pour que les fréquentations puissent s'égaliser entre ces deux sites, tout en offrant des nouvelles places pour de nouveaux enfants et pour soutenir l'augmentation de la demande.

3.6.2. FACTURATION ET FRÉQUENTATION

La facturation des périodes d'accueil est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de base facturé est de CHF 85.- la journée complète (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 17% : Adaptation

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de CHF 60.- la journée complète pour les enfants du cycle 1 et CHF 50.- pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

La part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève à 43% du prix de base pour l'exercice 2020. La part de la Commune aux coûts d'accueil est donc de 57%. Ce pourcentage est principalement dû à la fermeture des structures d'accueil en raison du Covid-19 du 16 mars au 11 mai, période pendant laquelle seule la part communale a été facturée par décision du canton sur consultation des communes. Ce manque à gagner devrait en principe nous être partiellement remboursé suite à une décision des chambres fédérales qui entrera en matière pour défrayer non seulement les structures d'accueil privée pour leurs pertes liées à la Covid-19, mais également les structures d'accueil publiques telles que les nôtres. Cette contrepartie devrait nous parvenir dans le courant de l'année 2021.

L'historique du taux de fréquentation de nos structures d'accueil est résumé dans le tableau ci-dessous :

Semestre	Préscolaire : Taux de fréquentation moyen	Parascolaire : Taux de fréquentation moyen
2017-1	96.8%	110.1%
2017-2	81.4%	86.3%
2018-1	94.9%	77.8%
2018-2	87.9%	72.3%
2019-1	96.3%	64.6%
2019-2	85.0%	58.3%
2020-1	58.4%	34.9%
2020-2	80.9%	56.9%

On constate les importantes baisses liées à la Covid-19, d'abord sur le premier semestre 2020, avec quasiment deux mois sans accueil, puis sur la seconde moitié de l'année, où la deuxième vague de coronavirus et le télétravail ont eu l'effet de ralentir grandement un espéré retour vers la normalité. On constate toutefois une occupation quelque peu faible de nos parascolaires, les importantes fluctuations en cours d'année scolaire sont principalement à l'origine de ce phénomène, mais on doit

aussi considérer que sur toutes nos places d'accueil parascolaires, bon nombre d'entre elles ne sont utilisées que comme des tables de midi, pour les élèves du cycle 2 notamment, ce qui a aussi pour effet de diminuer les taux de fréquentation, tout en augmentant les coûts liées aux denrées alimentaires, mais n'est toutefois pas à considérer comme une mauvaise fréquentation des parascolaires, le personnel étant en permanence ajusté aux besoins et aux présences réelles des enfants plutôt qu'à la capacité d'accueil globale.

Enfin, on constate que de manière générale nos sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps professionnel des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

4. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque communale de Fleurier, sise Rue du Pasquier 11, est ouverte le lundi de 16h15 à 18h45, le mardi de 17h15 à 19h30 et le jeudi de 15h45 à 18h45. L'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, offre au lecteur la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Avec son compte, il peut consulter l'historique de ses prêts, prolonger ceux en cours, ou réserver des ouvrages, voire même proposer des acquisitions.

La bibliothèque propose également un service de prêt de livres numériques également gratuit. Via une bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs peuvent télécharger jusqu'à 10 ouvrages pour une durée de 28 jours.

Fonds de la bibliothèque (au 31.12.2020)

	Adultes	Enfants	Jeunes	Total
Aventures	4	656	24	684
Bandes dessinées	351	961	164	1476
Contes	24	164	2	190
Documentaires	2569	1182	32	3786
Histoire d'animaux	5	290	0	295
Images	18	1367	65	1450
Livres audio	93	0	0	93
Nouvelles	114	8	0	122
Périodiques	215	410	0	625
Romans	5597	1227	231	7055
Total	8925	6265	521	15778

La diminution du fond, soit de 2'069 ouvrages, s'explique par le désherbage massif de la bibliothèque à l'occasion de la première période de fermeture. Les ouvrages non-lus depuis plus de 15 ans, abimés ou encore plus d'actualité ont été sortis du catalogue de la bibliothèque.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) ne s'est pas formellement réunie en 2020, notamment en raison de la situation pandémique.

La composition de la commission de la bibliothèque, inchangée, est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Gloria Dias, CG - PS
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Cécile Mermet-Meyer, CG – PS
- Stéphanie Béguin, PLR

Sont également invitées :

- Nathalie Genet, Bibliothécaire
- Audrey Huguenin, Bibliothécaire

4.3. ACTIVITÉS 2020

Le tableau et le graphique suivants présentent les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2020:

Prêts 2020

	Adultes	Enfants	Jeunes	Total
Aventures	3	672	22	697
Bandes dessinées	113	1573	652	2343
Contes	10	69	1	80
Documentaires	338	455	17	813
Histoires d'animaux	2	165	0	167
Images	14	1729	25	1768
Livres audio	18	0	0	18
Nouvelles	14	1	0	15
Périodiques	16	19	0	35
Romans	4056	1421	337	5814
Total	4584	6104	1059	11750

Sans surprise les prêts de l'année 2020 ont été moins nombreux que les années précédentes en raison de la crise sanitaire (diminution de 5'834 prêts). Ces chiffres révèlent toujours que la moitié des prêts le sont par des enfants ou des préadolescents. Ceci est notamment dû au fait que quatre classes de l'école primaire de Fleurier, ainsi que les enfants du parascolaire fréquentent mensuellement la bibliothèque.

Par ailleurs, la bibliothèque a subi deux périodes de fermetures, du 15 mars au 20 mai puis du 2 novembre au 21 décembre qui ont permis aux collaboratrices de la bibliothèque de procéder à un grand « désherbage » ainsi qu'à divers aménagements et rangements de manière à rendre la visite des lecteurs plus dynamique et claire.

Carole Babey, bibliothécaire appréciée, a quitté ses fonctions au 1^{er} mars 2020 et laissé la place à Audrey Huguenin qui est aussi la bibliothécaire scolaire du collège de Longereuse et à Nathalie Genet qui est aussi collaboratrice communale au GSR.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, la bibliothèque communale compte deux collaboratrices travaillant chacune à un taux d'activité de 12.5%, soit au total un taux d'activité de 24%.

4.5. BIBLIOBUS

L'année 2020 a débuté de fort belle façon pour l'association du Bibliobus neuchâtelois, toujours présidée par le chef du DJE, puisqu'elle a réussi à boucler la totalité du financement pour l'achat de son nouveau bus. Ainsi, le bus a pu être commandé et produit totalement sur mesure dans les ateliers du constructeur en Finlande, pour être dévoilé en petit comité à la fin du mois de décembre, alors que la situation sanitaire ne nous permettait malheureusement pas de célébrer ce superbe aboutissement en bonne et due forme.

La situation extraordinaire aura poussé l'association à réfléchir à ses pratiques et à la manière de diversifier ses prestations. Sa mission n'est pas que de transmettre du contenu, mais bien d'être des passeurs de connaissance et d'imaginaire, et de proposer des lieux et des moments de rencontre. Une convivialité mise à mal par la pandémie.

Mais, selon le vieil adage qui veut que « nous nous rendons compte de ce à quoi nous tenons lorsque nous le perdons », les fermetures temporaires des bibliothèques, les interruptions des tournées ou les restrictions d'accès ont mis en lumière l'attachement de nos usagers à notre association et à nos bibliothèques.

Ainsi, les tournées du bibliobus ont dû être interrompues totalement à deux reprises : du 15 mars au 18 mai 2020 et du 3 novembre 2020 au 10 janvier 2021. Ce qui signifie tout de même 4 mois de fermeture qui s'ajoutent à la fermeture estivale habituelle. Pour pallier à ces fermetures, conserver les liens avec nos usagers, et surtout répondre à leurs attentes en matière de lecture, plusieurs nouveaux services ont été mis en place très rapidement :

- Service de bibliothèque numérique via la plateforme E-bibliomedia proposé aux usagers du Bibliobus neuchâtelois.
- Livraisons à domicile pour les localités desservies par le bus et « BookPick » pour les localités avec succursales

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LE CONSEILLER COMMUNAL



CHRISTOPHE CALAME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC) a trois pôles d'activités très différents :

- La gestion du territoire, de l'énergie et de la mobilité avec les permis de construire, les grands projets d'aménagements et les chauffages à distance notamment.
- La gestion des questions sportives et culturelles, avec notamment l'organisation de manifestations communales ainsi que le subventionnement des associations et des manifestations
- La gestion d'espaceVAL et de la piscine des Combes. C'est aussi au sein de l'équipe administrative d'espaceVAL qu'est gérée la centrale de réservation de toutes les salles communales.

Année chargée pour le dicastère qui souhaitait avancer et, dans la mesure du possible, régler différents dossiers pour permettre une arrivée dans de bonnes conditions du futur conseil communal, initialement prévue en juillet. La pandémie en aura décidé autrement, repoussant les élections et prolongeant la législature jusqu'à fin 2020.

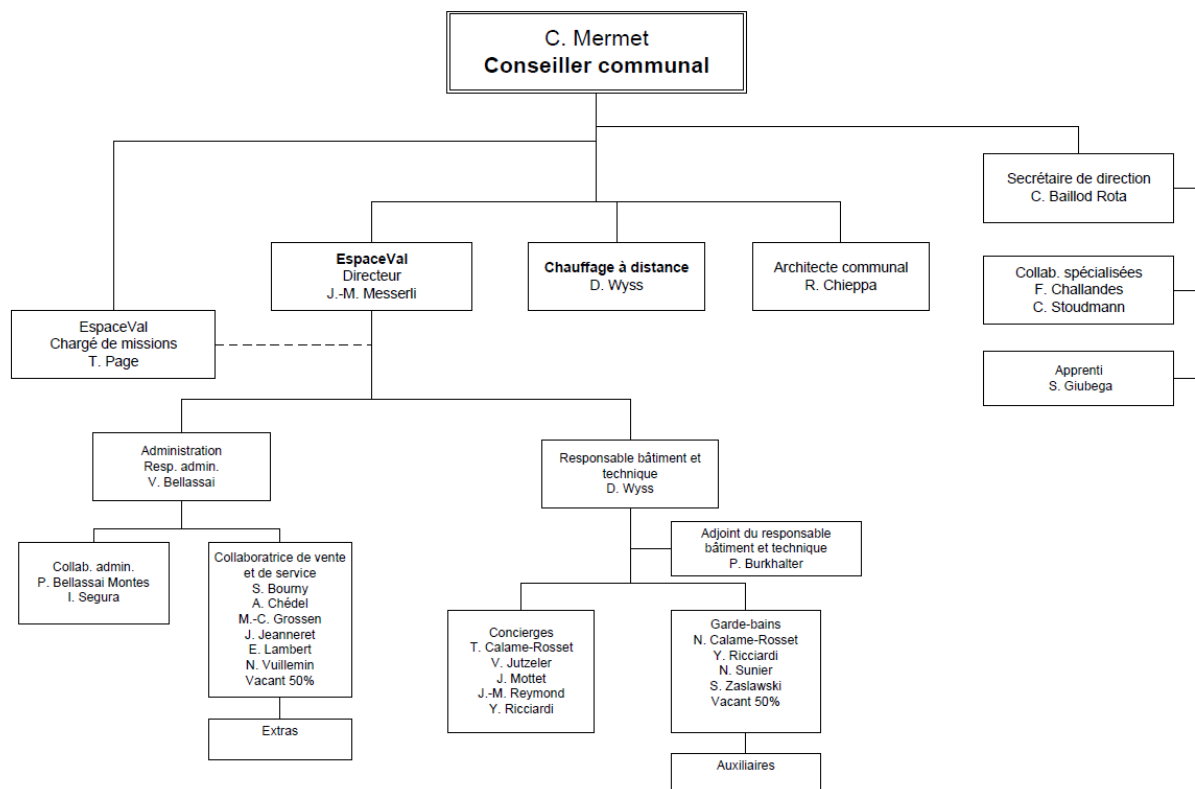
Le dicastère n'a pas ressenti de réduction de travail lié à la pandémie et a dû s'adapter aux consignes sanitaires évolutives impactant les manifestations, les associations et espaceVAL. C'est aussi avec émotion que nous avons dû annuler les différentes manifestations communales au même titre que les associations ont dû annuler les leurs dès le printemps.

Au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les gros dossiers ont poursuivi leur chemin avec évidemment la révision du plan d'aménagement local (PAL), qui a un impact majeur sur la commune.

Enfin, exit le Centre Sportif, voilà espaceVAL ! Changement de nom, d'identité visuelle dans le cadre d'un plan de redynamisation visant à mieux mettre en valeur tous les atouts du lieu.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture Etat au 31 décembre 2020



2. SERVICE DU TERRITOIRE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service du territoire a la responsabilité des domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier,
- Affaires foncières
- Jardins communaux et baux non-agricoles
- Politique du logement
- Energie (vision énergétique communale)
 - o Chauffage à distance de Couvet
 - o Chauffage à distance des Bayards
- Mobilité (Transports publics, mobilité douce, ...)

Les dossiers de permis de construire et les projets d'aménagement représentent le gros du travail, mais les aspects environnementaux et énergétiques prennent une importance croissante.

2.2. COMMISSIONS

2.2.1. COMMISSION D'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CUEDD)

La CUEDD est désignée par le Conseil communal et est composée de 9 membres. Elle a siégé à 6 reprises au cours de l'année 2020.

Elle était composée des membres suivants :

- Chiappa Riccardo, architecte communal
- Dominguez Miguel, PS
- Mermet Christian, Conseiller communal, président
- Rossetti Jean-Michel, PLR
- Schlosser Frédéric, UDC
- Schorderet Roland, PLR
- Schulé Jean-Claude, UDC
- Sivignon Eric, PS
- Vuillomenet Loris, PS

Elle a préavisé 58 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Elle a aussi rendu des préavis pour 14 pré-consultations et 6 poses d'enseignes.

De plus, une séance de la commission de l'urbanisme élargie s'est tenue cette année pour permettre l'accompagnement du plan d'aménagement local. Celle-ci est composée de la CUEDD énumérée ci-dessus et complétée par :

- Aeschimann Gilles, PLR
- Lebel-Calame Johanne, PS
- Matthey-Doret Paul-André, UDC
- Salvisberg Heinz, Les Verts
- Vaucher Philippe, POP

2.2.2. AUTRES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS

Sur le plan **politique**, le chef de dicastère est membre du comité de l'Association Régionale Val-de-Travers (ARVT) et membre du bureau du Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ). Il est le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) sur les thèmes en lien avec le dicastère, dans le cadre des Conférences des Directeurs Communaux (CDC), CDC – AT pour l'aménagement du territoire, CDC – TM pour les transports et la mobilité.

Concernant les **transports**, le chef de dicastère préside la commission régionale des transports pour la région de Val-de-Travers (CRT4, pour les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de la Côte-aux-Fées). Elle s'est réunie à 2 reprises en 2020 et a traité notamment des modifications sur la ligne de bus 590 et des projets de rénovation des gares. En tant que président de la CRT le chef de dicastère est le représentant régional au Conseil des transports qui traite les problématiques inter-régionales liées aux transports.

Concernant **l'énergie**, le chef de dicastère est membre du conseil d'administration de la SEVT ainsi que de la CCBB SA qui exploite le chauffage à distance des Bayards. Il est aussi invité au conseil d'administration de Verrivent SA qui pilote le projet éolien de la Montagne de Buttes.

Concernant **les sports et la culture**, le chef de dicastère est le représentant communal pour la CDC-CSL (Culture, Sport et Loisirs). Il siège au conseil d'administration de la copropriété d'espaceVAL ainsi que de CPF SA qui exploite la patinoire de Fleurier. Il participe à la Commission cantonale des sports.

2.3. ACTIVITÉS 2020

2.3.1. PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service de la police des constructions est notamment en charge du pilotage des demandes de permis de construire. Il est ainsi un des garants du respect des lois et règlements applicables aux constructions réalisées sur le territoire de Val-de-Travers (LConstr, RELConstr, LCAT, RELCAT, règlements de construction et d'aménagement des villages, ...)

Quelques statistiques :

- 168 demandes de permis de construire ont été déposées dont 47 procédures définitives, 3 procédures préalables et 118 procédures de minime importance.
- 150 permis ont été sanctionnés dont 3 négativement.
- 4 procédures fédérales pour le Groupe E et TransN et 1 procédure cantonale ont été mises à l'enquête, 55 autorisations d'installations solaires ont été acceptées et 73 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées.
- 8 dossiers ont été ouverts pour des constructions illicites et 8 cas en cours de suivi.
- 5 oppositions ont été traitées en 2020 (2 décisions prises par le Conseil communal et 3 en cours).
- 40 visites de conformité de fin de chantier ont été effectuées, 34 confirmations de conformité et 74 avis de clôture et classement de dossiers sans visite de conformité ont été délivrés.

Prestations auprès de la population :

- Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC.
- Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires.

Suite à la mise en œuvre de la LAT, la Confédération contrôle le nombre de logements enregistrés comme « résidence secondaire ». Les communes sont tenues de ne pas dépasser le seuil de 20% de résidences secondaires, sachant qu'un logement non affecté et inoccupé pendant plus de deux ans est automatiquement considéré comme « résidences secondaires ». En 2018, Val-de-Travers approchait ce seuil de 20% du fait des logements non affectés. Un important travail de contrôle et de mise en conformité doit donc être fait pour corriger la situation. Au total, 965 logements doivent être contrôlés : vérification de l'existence du logement (par exemple en cas de fusion non annoncée de deux anciens logements), salubrité, informations des propriétaires, ... En 2020, le contrôle du premier village (Les Bayards) a pu être finalisé, avec 60 logements contrôlés. Le travail se poursuivra dans les mois et années à venir en fonction des disponibilités de l'équipe.

2.3.2. AMÉNAGEMENT

Le service a conduit ou accompagné de nombreux projets d'aménagement du territoire.

RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

Le PAL constitue l'outil de pilotage pour la gestion du territoire au niveau communal pour une période de 15 ans environ. Il définit quels types d'activité et de construction peuvent être implantés selon les emplacements. Ce plan doit tenir compte d'un maximum de paramètres qui ont un impact sur l'utilisation du sol : évolution démographique et économique prévue dans les 15 ans à venir, type de logement souhaités (densité, compatibilité avec les bâtiments environnants), état de l'équipement des parcelles (alimentation, évacuation et assainissement des eaux, électricité, gaz, télécom), accessibilité (type de mobilité et trafic attendu), alimentation en énergie (CAD, gaz), impact sur la nature (zones de protection), coordination avec les projets touristiques.

La commune avait initié une révision du PAL en 2010 après la fusion des communes, mais cette révision a été suspendue suite à l'acceptation par le peuple en votation populaire de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), qui vise à réduire les zones à bâtir surdimensionnées et à freiner le mitage du territoire (3 mars 2013). La Confédération a ensuite traduit cette révision en objectifs cantonaux notamment pour les surfaces de zone à bâtir. Cela a conduit à la redéfinition du Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire (PDC, 2 mai 2018), qui se traduit, localement, par un nouveau Plan directeur régional (PDR), qui a été validé par arrêté du Conseil d'Etat le 2 mai 2018.

Cet arrêté s'appuie sur des analyses démographiques et économiques des communes du canton. Il définit deux enjeux majeurs pour Val-de-Travers : d'une part l'adaptation des zones d'activités économiques en taille et en localisation, et d'autre part la réduction de la zone à bâtir de 44,1 hectares. Le « dézonage » de telles surfaces constitue évidemment un défi majeur pour l'organisation de la commune mais aussi pour les propriétaires des bien-fonds.

En effet ces changements d'affectation ne seront pas sans **conséquences financières** pour les propriétaires des bien-fonds puisque les parcelles qui ne seront plus considérées comme « constructibles » seront fortement dévaluées. Pour compenser ces dévaluations, un plan de financement cantonal est en cours d'élaboration pour dédommager les propriétaires. Le mécanisme s'appuiera sur un fonds qui sera alimenté par les plus-values fiscales découlant des parcelles dont la valeur aura augmenté du fait d'une affectation mieux cotée.

Pour réaliser cet important travail de révision du PAL, la commune est accompagnée par un bureau d'urbanisme qui a été mandaté conformément au crédit voté par le Conseil général le 30 septembre 2019. Ce bureau a la responsabilité de produire les rapports et cartes nécessaires à chaque étape de la révision du PAL.

La première phase de définition d'une **zone réservée** (ZR) a été validée le 18 mars 2019 par le Conseil général. Les parcelles intégrées dans cette zone ne sont temporairement plus considérées constructibles, jusqu'à la validation du nouveau PAL ; le but de cet outil est de pouvoir travailler à une révision pertinente du PAL sans devoir faire face à une avalanche de demandes de permis de construire durant la période d'étude. La zone réservée sur la commune représente 49 ha et est donc supérieure de 5 ha environ à l'objectif final. Les propriétaires des parcelles concernées ont été avisés, une séance publique d'information a été organisée le 12 février 2020 et des séances de conciliation ont été organisées avec les opposants. Suite à ces séances, 14 oppositions ont été maintenues et 8 ont été levées par le Conseil communal en 2020. Le travail de conciliation et le travail juridique se poursuivront en 2021 pour les 6 oppositions restantes.

Le projet avance en parallèle sur les étapes suivantes. **La pré-étude** du PAL a été préavisée par les autorités cantonales et des compléments doivent être apportés pour garantir que le cadre de travail est le bon. Suivra **le projet de territoire** qui constitue le fil rouge du développement communal pour les quinze années à venir, portant sur les thématiques liées à l'attractivité résidentielle, la densification, la qualité et la mixité.

Au final, la commune devra fournir la **nouvelle carte d'affectation des zones**, le **règlement d'aménagement et de construction** qui devra harmoniser au mieux les règlements actuels de villages et bien sûr **le rapport complet** justifiant les choix des affectations choisies pour les différentes zones. Pour ce rapport, des études sur des thèmes précis devront être réalisées pour arriver au résultat attendu. Le **plan communal des énergies** doit définir notre politique énergétique sur le long terme. Il fait le bilan des consommations et productions énergétiques sur la commune puis définit les zones et actions prioritaires pour l'avenir afin de mieux orienter les investissements. **L'inventaire des zones de protection communales (ZP2) et des objets protégés** doit être mis à jour pour garantir la compatibilité des nouvelles affectations avec les enjeux écologiques. Un **plan directeur des chemins pour piétons** devra être intégré et peut être complété avec un plan directeur de mobilité cyclable. Le **développement touristique**, notamment du secteur Buttes - La Robella, fera aussi l'objet d'un rapport détaillé vu les enjeux économiques et écologiques importants dans le secteur précité. Enfin, des plans d'aménagement plus localisés doivent être intégrés dans ce projet

global, comme le projet de stand de tir régional, mais aussi et surtout les plans de quartier de **Plaine-fin** à Môtiers et de la **Binrée** à Fleurier.

Concernant le planning, le délai de validation final est fixé par le canton à 2023, le canton devant lui-même rendre des comptes à la Confédération pour 2024.

Concernant le financement, au terme de la pré-étude, la commune peut déposer une demande de subventionnement pour la révision du PAL, pour un montant qui reste à définir mais qui sera au maximum de 50'000 francs (Art. 77a RELCAT).

D'un point de vue opérationnel, l'ampleur du travail requis pour cette révision dépasse largement les estimations initiales, du fait par exemple des exigences croissantes posées par le Canton et du nombre de sous-études à réaliser pour que le rapport final soit complet. Un crédit complémentaire sera probablement nécessaire pour arriver à fournir tous les documents nécessaires dans les délais imposés.

PLACE DE LA GARE DE FLEURIER

Suite au crédit voté en novembre 2018, les travaux de réaménagement de la place de la Gare de Fleurier et des chaussées communales adjacentes ont été réalisés en 2020. Les aménagements suivants ont aussi été entrepris dans le cadre de ce projet : la construction d'aménagement paysagers, le remplacement du système d'éclairage public ainsi que l'adaptation et l'assainissement du système de récolte et d'évacuation des eaux pluviales. Les travaux seront terminés en 2021 avec la pose du revêtement final (nécessite des températures spécifiques), la pose desabri-vélos et les dernières finitions.

RÉNOVATION D'AUTRES GARES

Les gares de Buttes, Couvet et Môtiers devront successivement être mises à niveau par TransN selon les normes LHand. Le service accompagne TransN dans ces démarches de grande ampleur.

La rénovation de la gare de Buttes arrive en phase d'exécution et doit se concrétiser en 2021. La ligne complète entre Fleurier et Buttes sera refaite dans le même projet (ballast, voie, lignes de contact). Les plans de rénovations de la gare de Couvet ont été finalisés et la mise à l'enquête du projet sera faite en 2021. Pour la gare de Môtiers, le service du territoire a été consulté régulièrement pour évaluer les différentes options encore possibles à ce stade.

REVITALISATION DE L'AREUSE

Deux projets liés à l'Areuse dans le secteur de Môtiers ont été mis en marche en 2020. Le premier est en lien avec la protection contre les crues de la zone industrielle. Le deuxième est un projet de revitalisation naturelle de la confluence entre le Bied et l'Areuse.

En 2020, le service a collaboré avec le service cantonal des ponts et chaussées et des entreprises mandatées pour parvenir à des propositions à même de réduire les déficits écologiques constatés pour l'Areuse. Il a coordonné la planification des travaux d'aménagements entre la revitalisation de l'Areuse et le concept de protection totale contre les crues. Ce travail doit permettre ainsi de ramener le danger d'inondation dans cette zone à un niveau acceptable afin de créer les conditions d'un développement sûr et durable des équipements industriels des entreprises localisées à Môtiers et plus largement de mettre en valeur le paysage naturel de l'Areuse et de la Vieille Areuse. Ce projet fait l'objet d'un crédit voté par le Conseil général en 2016.

Le secteur d'étude de la haute Areuse s'étend sur une longueur d'environ 1'400 mètres et a pour objectifs d'identifier les problématiques et dysfonctionnements et de proposer et planifier des mesures de diversification du lit de façon à augmenter le nombre et le type de milieux disponibles pour la faune aquatique.

PROTECTION DU VILLAGE DE NOIRAIGUE CONTRE LES CHUTES DE PIERRE

Un crédit du Conseil général de 96'000 francs a été accepté en 2019 pour réaliser une étude de mesures de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue.

Différents spécialistes ont œuvré tout au long de l'année pour réaliser une étude géologique et une notice d'impact nature – forêt – paysage. Ces études sont la base du projet d'ouvrage qui décrira précisément les constructions à réaliser pour atteindre un niveau de risque acceptable dans les différents secteurs du village. Courant 2020, une synergie a également été mise en place avec le service des ponts et chaussées de l'Etat de Neuchâtel qui a lancé le projet de rénovation du tunnel de la Clusette.

Notons que le Grand Conseil a déjà validé le 24 juin 2020 un crédit d'engagement de plus de 4'500'000 francs pour financer la part cantonale de ce projet. Le projet d'ouvrage sera bientôt finalisé et nous permettra d'avoir une vision précise des coûts finaux à charge de la commune. Un rapport et une demande de crédit seront présentés au Conseil général dès que les coûts seront connus avec une précision suffisante, très probablement dans la première moitié de 2021.

SUIVI ET ASSAINISSEMENT DE PARCELLES POLLUEES

Assainissement du stand de tir de la Binrée à Fleurier

Un crédit de 116'000 francs pour l'assainissement de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée à Fleurier a été validé. Les travaux devraient être effectués en 2021.

Etude de pollution par sondages à Clos Donzel à Fleurier

Projetant des développements privés futurs sur la parcelle n° 3108 du cadastre de Fleurier, une évaluation des pollutions affectant celle-ci a été demandée par notre service. La parcelle fait actuellement l'objet d'une classification comme « site pollué nécessitant un assainissement » en raison de la présence d'hydrocarbures chlorés à proximité. Tout projet de construction devra tenir compte de la présence de matériaux dont l'évacuation nécessite une élimination dans des filières spécialisées. La commune n'a pas souhaité entrer en matière pour financer cette dépollution pour l'instant et une vente n'est donc pas encore à l'ordre du jour.

Décharge du Marais à Môtiers

Le service de l'énergie et de l'environnement surveillant les sites pollués a conclu que la décharge du Marais pouvait être classée en tant que site pollué déjà investigué, ne nécessitant ni surveillance ni assainissement.

2.3.3. POLITIQUE FONCIÈRE

Afin de mettre sur le marché les parcelles restantes à Surville à Buttes, le service a lancé la dernière phase d'équipement de ce quartier. Au final la quasi-totalité des parcelles restantes ont trouvé preneur, puisque seule une parcelle reste disponible.

A Couvet, deux parcelles ont aussi été vendues sur la parcelle n° 4040 au Pontet, en vue de réaliser un important projet de logements.

Enfin, le Conseil général a souhaité poursuivre la politique foncière active de la commune en validant lors de la séance du 19 juin 2020 l'achat des deux parcelles n° 2014 et 2525 à Buttes dans le secteur de Montaval.

2.3.4. JARDINS COMMUNAUX

Le service gère les 42 jardins communaux qui sont loués à des particuliers ; 36 jardins sont situés à Fleurier et 6 à Couvet. Au 31 décembre 2020, 25 dossiers sont en liste d'attente et seules deux résiliations ont été enregistrées dans l'année.

Dans le cadre de la surveillance des installations des jardins de Fleurier, le service de l'eau a constaté des fuites provenant des installations de raccordement souterrains faits sans autorisation. Des rappels ont été adressés et le réseau sera modifié et simplifié pour faciliter l'entretien.

2.3.5. MOBILITÉ

CARTES JOURNALIÈRES

Chaque jour de l'année, la commune met à disposition six cartes journalières de transport public. Ces cartes permettent l'utilisation des transports publics suisses pour le jour complet choisi, à un prix forfaitaire de 43 francs. En 2020, la pandémie a très sensiblement réduit les déplacements et cela se ressent sur l'utilisation des cartes. Le taux de vente a baissé à 55% alors qu'il était stable à 90% les années précédentes.

MOBILITY

Un véhicule « Mobility flex » est à disposition dans le village de Noiraigue. Pour 2020, le chiffre d'affaire s'est maintenu à son niveau de l'année précédente malgré la pandémie. Une réflexion est menée pour transférer ce véhicule à la gare de Fleurier, une fois les aménagements finalisés en 2021. L'ajout d'un second véhicule à Couvet est aussi à l'étude.

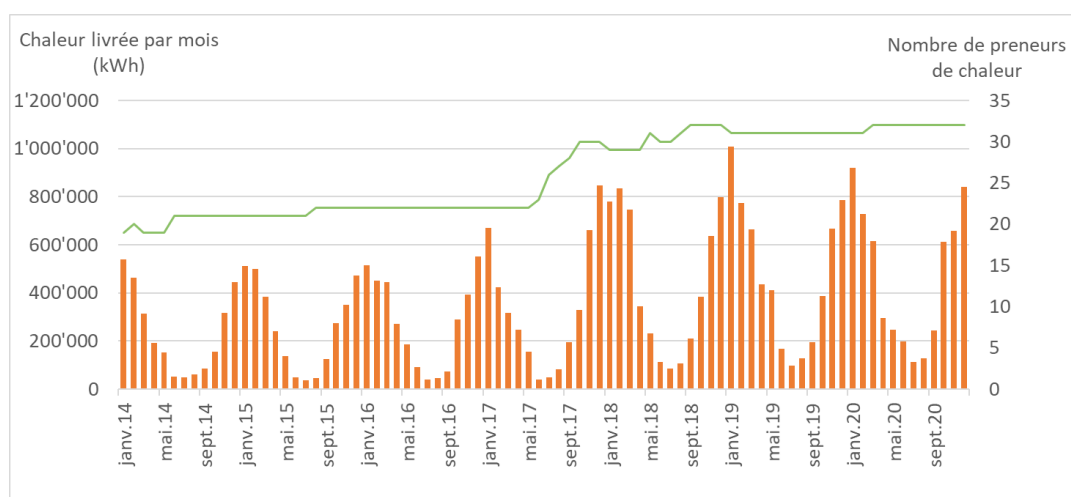
BUS

Dans le cadre des travaux de la commission régionale des transports (CRT4), il a été décidé de modifier le trajet de la ligne de bus 590 pour la rendre plus attractive pour les utilisateurs. Au lieu de passer par la H10 depuis Fleurier vers Boveresse, elle passe maintenant par Fleurier gare, Fleurier Hôtel de Ville, Fleurier Grands Clos, Môtiers Collège, Boveresse Collège, Couvet. Cette solution permet d'offrir une desserte par les transports publics pour l'hôtel de Ville de Fleurier, pour l'EMS Valfleuri et ses alentours et de permettre également aux habitants de Boveresse de se rendre à la gare de Môtiers par les transports publics. Vu l'organisation actuelle de la place de la gare à Môtiers, l'arrêt ne pouvait pas y être implanté et décision a été prise de le placer en face du collège. Le déplacement de cet arrêt sur la place de la gare sera pris en compte dans le projet de rénovation de la gare de Môtiers.

2.3.6 ENERGIE

CHAUFFAGE À DISTANCE DE COUVET – LANVOINA (CAD COUVET)

Le chauffage à distance (CAD) à bois de Lanvoina - Couvet a été inauguré en 2014 et s'est développé notamment à l'est vers espaceVAL. Aujourd'hui, ce sont plus de 30 bâtiments qui sont raccordés pour une puissance de 2'300 kW. Le chauffage est géré par la commune dans un compte autoporteur : tous les coûts du chauffage (investissements et frais d'exploitation) doivent être couverts par les taxes de raccordement et la vente de chaleur. La commune reçoit régulièrement des demandes de raccordement à ce chauffage et tout nouveau raccordement est analysé pour garantir un coût de l'énergie optimisé. En 2020, les installations ont fonctionné à satisfaction et ont délivré plus de 5'300'000 kWh de chaleur aux clients finaux.



Une étude réalisée en 2020 a confirmé la pertinence d'un déploiement du CAD à l'ouest du village de Couvet, ainsi que la densification des raccordements dans les autres secteurs du village situés au nord de l'Areuse. Ceci nécessitera le renforcement des installations techniques en chaufferie.

L'approvisionnement en bois est entièrement géré par le service forestier communal. Le projet, dans sa forme actuelle, permet l'exploitation de 6'800 m³ de bois décheté par année. A moyen terme, cette quantité pourrait être doublée ; elle pourrait même être triplée à long terme. Le plan d'exploitation des forêts communales confirme la disponibilité de cette matière première sur le territoire communal. Rappelons que la loi interdit en Suisse d'exploiter la forêt plus qu'elle ne pousse, ainsi le projet permettra de valoriser une ressource locale de façon durable.

Le 19 juin 2020, un crédit de 13'950'000 francs a été validé par le Conseil général pour cette extension ouest, avec l'ajout d'une deuxième chaudière pour couvrir, à terme, les besoins en chaleur de plus de 100 bâtiments. Un budget a aussi été prévu pour réduire le bruit généré par la chaufferie. Les travaux ont été planifiés en plusieurs secteurs (Clos Pury, Grand-rue, Gare, ...), qui seront traités en fonction des bâtiments à raccorder. Les travaux débuteront en 2021.

CHAUFFAGE À DISTANCE DES BAYARDS (CCBB)

Le chauffage à distance des Bayards a été créé en 1995 et est géré par la société anonyme C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A. L'actionnariat est de 80% pour la commune et 20% pour la scierie Roland Keller. La chaufferie est intégrée au site de la scierie et permet des synergies importantes (utilisation des produits issus de la scierie par le CAD et utilisation du CAD pour le séchoir de la scierie).

L'exercice 2020 se conclut dans la norme des exercices précédents. Deux pannes successives en fin d'année 2020 et début 2021 auront par contre des répercussions sur l'exercice 2021 ; elles confirment que l'installation nécessite une importante mise à niveau avec un changement de la chaudière. L'étude initiée en 2019 a mis en évidence la complexité de cette opération. Les locaux actuels sont exigus et il est difficile d'y installer une nouvelle chaudière qui répondrait aux standards de qualité actuels. D'où une combinaison de problématiques foncières et techniques à laquelle l'étude en cours devra trouver une réponse dans les deux années qui viennent.

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DU VAL-DE-TRAVERS (SEVT)

La commune est actionnaire majoritaire de la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers, société anonyme). Groupe E et la commune de Rochefort complètent l'actionnariat. Le chef de dicastère préside le Conseil d'administration de la société.

En 2020, une augmentation de capital a été décidée pour augmenter les fonds propres et renforcer les liens avec Groupe E. A terme, ce partenariat ouvre la porte à de futures collaborations au niveau des énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne l'exploitation et le développement des ouvrages de production hydroélectrique sur l'Areuse. La commune détient maintenant 87% des actions, Groupe E 10% et la commune de Rochefort 3%.

Les dividendes versés à la commune ont été de 6% du capital action, soit 250'300 francs en 2020.

Concernant l'ouverture du magasin dans le centre commercial de Couvet, le bilan est évidemment biaisé par la pandémie puisqu'il a dû fermer ses portes pendant de nombreuses semaines onze jours seulement après son ouverture. Durant les périodes d'ouverture, la fréquentation a été en ligne avec les prévisions.

ENERGIE ÉOLIENNE

NeuchEole

En 2009, le groupe Les Verts déposait auprès de la commune de Val-de-Travers une motion demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une société intercommunale pour l'exploitation d'énergie éolienne neuchâteloise. En 2011, le Conseil communal présentait un rapport

répondant à cette motion et proposait une participation communale dans la société en création NeuchEole, à hauteur de 541'600 francs, proposition acceptée par le Conseil général.

En 2019, le constat a été fait que les buts poursuivis par NeuchEole étaient désormais réalisés directement par les communes. Les actionnaires ont donc décidé de la dissolution de la société. A fin 2020, le processus de dissolution est toujours en cours ; les fonds investis seront restitués aux communes lorsque le processus sera finalisé.

Montagne de Buttes

La commune accompagne le projet éolien de la montagne de Buttes piloté par la société Verrivent S.A. Les chefs de dicastère du DI et du DTSC participent au conseil d'administration de celle-ci en tant qu'invités (sans droit de vote). En juin 2016, le dossier complet du projet a été mis à l'enquête publique. Il comprend une demande de changement d'affectation du sol (procédure cantonale concernant le plan d'affectation cantonal (PAC)), les demandes de permis de construire (procédures communales concernant les permis de construire (PC)) et le dossier de raccordement électrique (procédure de l'inspection fédérale des installations à courant fort ESTI).

Cinq oppositions ont été déposées contre le PAC, deux oppositions l'ont été concernant les PC du Val-de-Travers, de La Côte-aux-Fées et la procédure ESTI, enfin trois l'ont été contre le PC des Verrières. Des opposants ont aussi requis la récusation de Laurent Favre, conseiller d'Etat pour les décisions en lien avec le Conseil d'état neuchâtelois.

A fin 2020, l'état des procédures juridiques est comme suit :

Procédure pour le PAC

- Mai 2019 : le Conseil d'état de Neuchâtel lève les oppositions pour le PAC. Les opposants font recours auprès du Tribunal cantonal.
- Décembre 2020 : le Tribunal cantonal rejette les recours des opposants. Les opposants font recours auprès du Tribunal fédéral.

Procédure pour les permis de construire

- Juin 2019 : les trois communes lèvent les oppositions pour les PC. Les opposants font recours auprès du Tribunal cantonal.
- Décembre 2020 : le Conseil d'état rejette les recours des opposants. Les opposants font recours auprès du Tribunal fédéral.

Procédure ESTI

- Mars 2017 : oppositions transmises à l'OFEN.
- Mars 2020 : procédure ESTI suspendue par l'OFEN. Verrivent S.A. fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre la suspension
- Janvier 2021 : l'OFEN reprend la procédure ESTI

Procédure sur la demande de récusation de M. Laurent Favre

- Mai et Juin 2019 : des opposants attaquent les décisions du Département de M. Laurent Favre devant le Conseil d'état neuchâtelois et devant le Tribunal cantonal neuchâtelois.
- Novembre 2019 : le Tribunal cantonal rejette le recours. Les opposants font recours au Tribunal fédéral.
- Mars 2020 : le Tribunal fédéral rejette le recours. Cette procédure est maintenant classée.

Les décisions sur les procédures encore en cours devraient être rendues sous 1 à 2 ans.

Mont de Boveresse

La stratégie du Conseil communal pour le parc du Mont-de-Boveresse reste inchangée. Elle consiste à finaliser le projet de la Montagne-de-Buttes, puis d'en tirer le bilan avant toute autre décision.

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À ESPACEVAL

Fruit de la collaboration entre la Coopérative solaire (COOPSOL), l'ECAP et la commune, une centrale solaire de 2'100 m² (420 kWp) a été réalisée sur le toit de espaceVAL. Elle a été totalement financée de façon participative par la COOPSOL, qui revend ensuite l'électricité produite à espaceVAL et à l'ECAP. Elle a été mise en service le 31 juillet 2020 et a déjà produit plus de 120'000 kWh d'électricité. A terme, la production devrait dépasser les 300'000 kWh, avec une

autoconsommation de l'énergie produite d'environ 30%. La Commune a acquis dix parts sociales, d'un montant de 5'000 francs. Le coût total de l'installation a été d'environ 400'000 francs.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel du dicastère partage son temps entre les différents services (Territoire, Sport et Culture et espaceVAL). Pour le service du territoire, la dotation en personnel en 2020 était la suivante :

Secrétaire de direction	0.4	
Architecte communal	0.55	
Collaboratrice spécialisée	0.7	
Collaboratrice spécialisée	0.3	
Resp. installations technique CAD	0.3	
Technicien installations CAD	0.1	
Apprenti		1 apprenti
Total EPT	2.35	

2.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

La charge de travail au sein du service reste très élevée et les projets en cours nombreux. Outre le projet de protection de Noiraigue qui demandera un suivi important durant les années à venir pour sa réalisation, la mise à jour du PAL est particulièrement complexe dans notre commune du fait des importantes surfaces à sortir de la zone à bâtir et des problématiques de zones d'activités économiques. Dans le cadre de ses objectifs démographiques, la commune a aussi tout intérêt à ce que les nouveaux quartiers d'habitation voient le jour le plus rapidement possible. Pour avancer, ces importants projets demandent une gestion proactive et dynamique et force est de constater que cette dynamique est difficile à conserver en parallèle des missions de base affectées au service. La gestion des permis de construire et des constructions illicites débouche sur des problèmes complexes du point de vue technique et juridique, ce qui permet de ne dégager que trop peu de temps pour les projets à faire avancer.

Actuellement, l'accomplissement de ces nombreuses missions est rendu possible grâce à la motivation et l'efficacité de l'équipe, mais cela reste compliqué à gérer au quotidien. Une réorganisation ou un renforcement de l'équipe devra être étudié afin de remplir les objectifs liés au PAL et aux plans de quartiers, ainsi que pour atteindre le niveau de service attendu par la population.

3. SERVICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est partagé entre l'Hôtel de Ville de Couvet et espaceVAL. Il s'occupe des thématiques suivantes :

- Relations avec les acteurs culturels et sportifs (logistique, subventionnement, ...)
- Gestion et conservation du patrimoine culturel
- Coordination ou organisation pour les manifestations

Chaque année, le service s'occupe de l'organisation de la Fête du 24 février célébrant la fusion des 9 anciennes commune du Val-de-Travers. Il coordonne également la participation de la commune à la marche du 1^{er} Mars ainsi que l'organisation des courses de aînés dans les différents villages.

3.2. COMMISSIONS

3.2.1 COMMISSION DU PATRIMOINE ET DES ARTS

La commission du patrimoine et des arts est une commission désignée par le Conseil communal. Elle est composée de 11 membres :

- Simone Bach Jennings
- Louison Bühlmann
- Jacques Hainard
- Antoinette Hurni
- Christian Mermet
- François Pasquier
- Olivier Pianaro
- Didier Strauss
- Pierre-Yves Troutot
- Laurence Vaucher
- Ingrid Wilson

En 2020, la commission ne s'est pas réunie.

3.2.2 COMMISSION DE SUBVENTIONNEMENT

Dans le cadre de la réforme de la gestion du subventionnement communal des associations et acteurs sportifs et culturels, le service a convoqué une commission dédiée pour prendre en compte au mieux les attentes des parties prenantes. Le statut du projet est développé plus loin dans ce rapport.

En 2020, la commission ne s'est pas réunie.

3.3. ACTIVITÉS 2020

3.3.1. MANIFESTATION COMMUNALE – FÊTE DU 24 FÉVRIER 2020

En 2020, c'est le centre sportif régional (avant son changement de nom) qui a ouvert ses portes à la population vallonnaise pour la 11^{ème} fête de la fusion des communes, qui a rassemblé plus de 200 convives.

La fête a successivement mis à l'honneur les Marchés de l'Univers pour l'animation et la restauration, Marie-Hermine et Pierre-André Delachaux en tant que citoyens d'honneur 2020, notamment pour Môtiers Art en plein air qu'ils portent depuis 1985, puis Adriana Ioset, en tant que créatrice de l'étiquette ornant les bouteilles de l'absinthe communale 2020.

3.3.2. MARCHE DU 1ER MARS 2020

Le service a une fois encore œuvré pour que la branche « Val-de-Travers » de la marche se déroule au mieux. Ce ne sont pas moins de 224 personnes qui ont pris part à l'édition 2020, sous la devise : « En marchant seul, on va plus vite. Mais en marchant ensemble, on va plus loin ». A noter qu'en 2020, le comité cantonal d'organisation de la marche a repris à son compte et généralisé une initiative de la commune qui offrait le billet de transport public de retour aux marcheurs.

3.3.3. COURSE DES AÎNÉS

En raison de la pandémie, toutes les courses ont été annulées afin de préserver la santé des aînés de Val-de-Travers.

3.3.4. SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

La commune continue de soutenir activement la vie associative de Val-de-Travers, dans toute sa diversité, pour que d'une façon ou d'une autre, tous les habitants puissent en bénéficier.

Dans l'analyse suivante, nous différencions deux types de subventionnement :

- le subventionnement direct, qui correspond à un transfert d'argent aux associations
- le subventionnement indirect qui correspond à la mise à disposition gratuite de salles, de terrains ou de prestations communale (conciergerie, etc). Ces montants sont calculés sur la base des tarifs standards définis pour les différents objets ou prestations.

En 2020, 193 associations sont répertoriées au DTSC.

Le compte 3110 **Musées et arts plastiques** enregistre les subventions pour le Musée Régional de Val-de-Travers et le Musée Rousseau notamment.

Le compte 3220 **Concerts et théâtre** enregistre les subventions pour les troupes d'artistes, pour les chorales ou encore les fanfares.

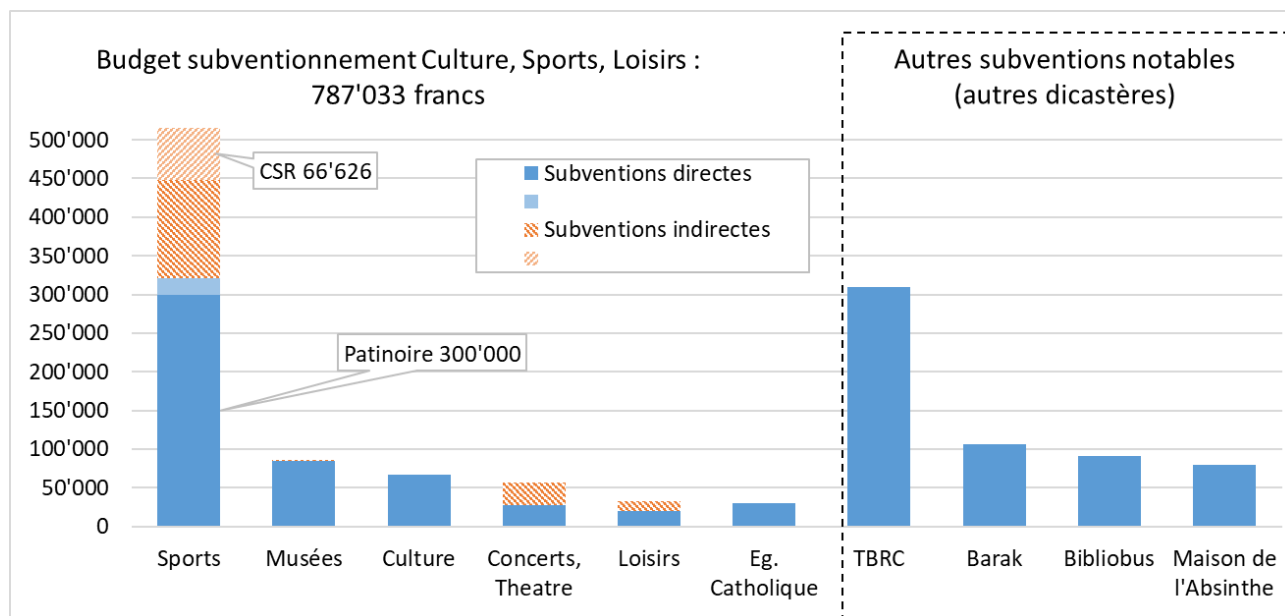
Le compte 3290 **Culture, Autres** enregistre les subventions pour le Fonds culturel ainsi que le soutien aux auteurs culturels vallonniers, plus généralement pour les livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers, par l'achat d'ouvrages que nous mettons à disposition dans nos bibliothèques et dans nos archives.

Le compte 3410 **CSR** enregistre les subventions qui impliquent espaceVAL, par les salles et terrains du centre. En 2020, les réservations des salles et terrain d'espaceVAL (encore enregistré comme « CSR » dans la comptabilité) sont encore comptabilisés séparément. Cela sera modifié en 2021 pour que ces transactions soient comptabilisées directement dans les catégories de subventionnement.

Le compte 3411 **Sports** enregistre toutes les subventions versées aux associations sportives.

Le compte 3420 **Loisirs** regroupe les subventions aux manifestations importantes (Abbaye, 1^{er} Mars, Swiss Canyon trail). ainsi que diverses associations (Pro Senectute, Scrabble, ...).

Le compte 3501 **Eglise catholique** enregistre la subvention annuelle à l'église catholique pour l'entretien de ses bâtiments.



Au total, en 2020, le DTSC a versé 550'470 francs de subventions directes. Les postes importants sont les suivants :

- 300'000 francs sont versés à l'exploitant de la patinoire en tant que contribution à une prestation d'intérêt public, dans un bâtiment privé, pour garantir l'accès à la glace aux écoles et au public (arrêté du CG 2015) ;
- 31'998 francs sont versés au Musée régional de Val-de-Travers, auxquels s'ajoutent 40'000 francs de contribution annuelle pour l'aide à l'entretien du patrimoine bâti de la commune (Séchoir à Absinthe, Musée des Mascarons, Pension Beauregard) ;
- 26'655 francs de contribution annuelle au Centre culturel de Val-de-Travers ; en 2020, les versements des saisons 2019-2020 et 2020-2021 ont été comptabilisés, d'où le montant total de 53'320 francs ;
- 30'000 francs de subvention annuelle à l'église catholique.

Enfin, 236'563 francs de subventions indirectes ont été comptabilisées. Ce montant correspond notamment au subventionnement de plus de 2'900 réservations de salles ou de terrains. Ce chiffre est évidemment en net recul par rapport aux années précédentes du fait de la pandémie ; les années 2018 et 2019 avaient par exemple enregistré environ 5'000 réservations subventionnées.

En 2018 et 2019, la somme des subventions directes et indirectes s'élevaient respectivement à 890'089 et 927'724 francs contre 787'033 francs en 2020. C'est donc une baisse de plus de 100'000 francs en comparaison des deux années précédentes.

A noter que des subventions à d'autres acteurs relèvent du DEFCOS, dont principalement la Maison de l'absinthe, Barak et TBRC, ainsi que du DJE avec le Bibliobus.

3.3.5. PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES SUBVENTIONS ET DU PROCESSUS MANIFESTATION

En 2017, la commune a initié une analyse pour avoir une meilleure vision de la répartition des budgets de subventionnement. Vu les interactions avec les plusieurs milliers de réservations subventionnées qui sont gérées par la centrale de réservation, le projet avait évolué vers la définition d'une solution logicielle complète pour intégrer le subventionnement, le processus de réservation et le processus « manifestation ». En 2019, le cahier des charges et une estimation des coûts de réalisation ont été faits en collaboration avec le service informatique du canton (SIEN). Au vu du budget estimé, une approche intercommunale avait été envisagée pour concrétiser cet outil.

En 2020, la fin de la législature communale et les problèmes budgétaires de nombreuses communes ont représenté un frein important à ce projet et au financement intercommunal. Au surplus, au sein

du DTSC, les nombreux projets en cours ont nécessité une priorisation dans l'affectation des ressources, notamment avec le projet de redynamisation d'espaceVAL.

Le projet doit être repris au début de la prochaine législature. Le projet global étant complexe à finaliser, tant d'un point de vu budgétaire que technique, le travail sera recentré sur la demande initiale concernant les critères de subventionnement, qui ne nécessite pas de développement logiciel majeur et qui répondra aux attentes les plus importantes. Ainsi, l'analyse finale et l'utilisation opérationnelle de ces critères sera reprise en 2021. L'impact sur la répartition des subventions entre les sociétés n'est pas encore connu dans le détail, mais il est probable que des déséquilibres importants apparaissent et nécessitent des adaptations pour certaines associations subventionnées, d'autant plus dans un contexte budgétaire communal serré qui ne permettra probablement pas un alignement vers le haut des prestations fournies. Le service prendra contact avec les associations afin de clarifier et évaluer au mieux les différentes demandes.

Concernant la gestion des manifestations, les ressources financières et humaines du DTSC ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour se lancer dans une redéfinition globale de la façon dont sont gérées ces demandes. Ce projet sera évalué à nouveau une fois que les aspects de subventionnement auront répondu aux attentes.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel du dicastère partage son temps entre les différents services (Territoire, Sport et Culture et espaceVAL). Pour le service du sport et de la culture, la dotation en personnel en 2020 était la suivante :

Secrétaire de direction	0.15
Collaboratrice spécialisée	0.2
Collaboratrice administrative	0.15
Chargé de mission	0.15
Total EPT	0.65

3.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Le subventionnement indirect est évidemment en net recul par rapport aux années précédentes du fait de la pandémie et de la moins grande activité des associations. La clarification du subventionnement sera poursuivie afin d'obtenir des indicateurs pertinents pour la gestion de ces budgets.

4. ESPACEVAL ET PISCINE DES COMBES

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

espaceVAL, anciennement nommé Centre sportif régional, situé à Couvet, regroupe en un seul lieu la piscine communale intérieure (25 m), le terrain d'athlétisme, un fitness, des salles de sports, un mur de grimpe ainsi que des salles multifonctionnelles qui accueillent des formations ou des animations pour les enfants. espaceVAL offre aussi des prestations d'hébergement avec des chambres de 2 à 6 lits pour une capacité totale d'environ 50 personnes. En 2020, une aire de camping-car a aussi été aménagée.

Le bâtiment est géré en copropriété avec le centre cantonal de formation de l'ECAP.

La piscine extérieure des Combes, située entre Boveresse et Couvet, est un espace de loisirs aquatiques ouvert de mai à septembre avec notamment un bassin de 50 mètres, un plongeur, un espace pour enfants et une buvette.

L'équipe d'espaceVAL gère les deux lieux et assure les missions suivantes :

- Accueil du public et des écoles durant les heures d'ouvertures
- Préparation et entretien des salles et du matériel à disposition
- Relations avec les partenaires et prestataires (restauration, fitness, activités)
- Gestion de l'hébergement
- Gestion de la centrale de réservation pour toutes les salles et terrains communaux disponibles à la location.
- Gestion du processus des manifestations

4.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres :

- Christiane Barbey (UDC)
- Malo Bortolini (PLR)
- Miguel Dominguez (PS)
- Jean-Philippe Franel (PLR)
- Christian Mermet (Conseiller communal)
- Jean-Michel Messerli (directeur d'espaceVAL)
- Heinz Salvisberg (Les Verts)
- Frédéric Schlosser (UDC)
- Alexandre Toimil (PS)
- Philippe Vaucher (POP)

Elle a siégé à une reprise en 2020 pour traiter des travaux d'entretien à entreprendre à la piscine d'espaceVAL et des travaux de réaménagement nécessaires à la piscine des Combes.

4.3. ACTIVITÉS 2020

L'impact de la pandémie a été très important sur l'organisation de manifestations. espaceVAL a néanmoins accueilli les manifestations suivantes :

Janvier :	Tournoi de football ANF	Juillet :	Camps sportifs
Février :	---	Août :	---
Mars :	Accueil de la Marche du 1 ^{er} mars	Septembre :	---
Avril :	---	Octobre :	---
Mai :	---	Novembre :	---
Juin :	Bal de fin de scolarité	Décembre :	---

En raison de la première vague de la crise sanitaire, la piscine des Combes a été ouverte au public trois semaines plus tard que prévu (du samedi 6 juin au dimanche 6 septembre), soit pendant 92 jours. Compte tenu des conditions météorologiques très irrégulières et de l'ouverture tardive des installations, la fréquentation et le chiffre d'affaires peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils correspondent à 80% de ce qui est réalisé en moyenne. L'équipe des garde-bains auxiliaires et le personnel de nettoyage supplémentaire engagés durant cette période ont travaillé à notre entière satisfaction. Comme l'année passée, la buvette été exploitée par un gérant externe. En raison des directives sanitaires imposées par la Confédération, du personnel supplémentaire a travaillé durant tout le mois de juin dans les deux piscines pour assurer le nettoyage permanent des vestiaires, des douches et des sanitaires (env. 500 heures).

4.3.1. EN QUELQUES CHIFFRES

La pandémie de covid-19 a fortement touché l'activité d'espaceVAL l'année écoulée. Son impact se lit sur plusieurs plans. Dans les bonnes nouvelles, la fermeture des infrastructures pendant plusieurs semaines a entraîné une baisse de la consommation énergétique de quelque 50'000 francs ou des achats de repas et de denrées alimentaires (-135'000 francs). En revanche, de nombreux revenus ont littéralement pris l'eau : les ventes sont inférieures de 250'000 francs face au budget, les revenus liés à l'hébergement et aux repas le sont de près de 230'000 et les locations de salle de quelque 200'000 francs.

L'impact global de la pandémie peut faire l'objet de plusieurs approches. L'écart entre les comptes et le budget 2020 est de 475'000 francs ; il est de 229'000 francs entre les comptes 2020 et ceux de l'exercice précédent. Si l'on s'en tient uniquement à l'évolution du chiffre d'affaires (cf. page suivante), il se monterait à 192'000 francs. Une vision plus fine de la situation, tenant compte des perspectives budgétaires, le situe dans un ordre de grandeur de 400'000 francs. Il s'agira d'y ajouter la diminution attendue des recettes liées aux abonnements en 2021, compte tenu du remboursement (sous forme d'à-valoir) des abonnements valables pendant la période de fermeture.

Il faut également signaler que toutes les prestations offertes par la commune aux associations locales et au personnel communal s'élèvent à 23'000 francs. De plus, lors de la seconde période de fermeture, espaceVAL a fourni un certain nombre de prestations à d'autres services communaux ainsi qu'à d'autres prestataires externes qui sont détaillées ci-dessous dans les chapitres « soutien à la vie locale » et « prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles ».

Ventes des prestations

Piscine espaceVAL		38.8 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements	266	21'704.35	25%	
Entrées	15'320	66'130.10	75%	
		87'835.45	100%	

Piscine Combes		39.7 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements	353	18'959.25	21%	
Abo. spéciaux ¹⁾	64	1'630.00	2%	
Entrées	15'606	69'159.15	77%	
		89'748.40	100%	

1) Abonnement à ½ prix pour abonnés piscine espaceVAL

Wellness ²⁾		1.3 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements	2	720.00	25%	
Entrées	328	2'160.00	75%	
		2'880.00	100%	

2) Sans entrées et abonnements combinés.

Fitness		3.0 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements	53	4'516.80	66%	
Entrées	544	2'281.50	34%	
		15'245.50	100%	

Abon. et entrées combinés ³⁾		6 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements	16	3'452.55	25%	
Entrées	632	10'151.35	75%	
		13'603.90	100%	

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées (piscine-Wellness, piscine-fitness, ...).

Mur d'escalade		0.6 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements	0	0	0%	
Entrées	632	1'381.00	100%	
		1'381.00	100%	

Val-de-Travers Pass		10.6 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %	
Abonnements ⁴⁾	85	17'451.60	100%	

4) « Qté » et « CA » correspondent au prorata du nombre total d'abonnements délivrés, soit 73% -CSR (52%) et piscine des Combes (21%). Les 27% restant étant remboursé à TBRC et à CPF SA.

Comparatif des chiffres d'affaires annuels par centre de recette

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Piscine du CSR ¹⁾	95'534.50	166'348.05	179'826.60	189'133.33	173'642.05	180'648.15
Piscine des Combes	89'748.40	110'759.20	114'704.85	105'579.83	102'395.35	136'223.95
Wellness ¹⁾	8'579.05	29'302.10	21'889.20	10'553.70	23'347.60	20'503.00
Fitness ¹⁾	7'901.20	20'854.90	20'855.35	21'732.10	28'015.20	27'215.70
Mur d'escalade	1'381.00	1'356.90	1'065.00	1'241.10	2'003.50	1'893.00
Hébergement	39'670.29	90'770.60	105'049.10	97'326.75	120'814.45	85'231.30
Cafétéria	58'053.79	118'363.55	119'704.20	116'447.80	117'448.55	----
Service de repas	44'238.88	182'350.80	248'265.90	250'784.20	230'305.50	----
Total	343'726.11	536'398.40	691'656.00	603'665.48	797'972.20	451'715.10

1) Le CA des entrées et des abonnements combinés est rajouté au prorata du CA effectif du secteur concerné.

4.3.2. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les associations locales sollicitent espaceVAL pour compléter les prix des tombolas ou/et des concours qu'elles organisent dans le cadre de leurs manifestations. Ces prix sont délivrés sous forme de bons d'entrée dans les piscines et représentent un montant estimé à environ 3'000 francs en 2020. A cela s'ajoutent les prestations offertes au personnel communal (accès permanent à la piscine d'espaceVAL, accès hebdomadaire au wellness, au fitness et à la piscine des Combes en saison) pour une somme égale à environ 7'000 francs.

Pour rappel, il est à noter que le service met également à disposition du matériel pour les associations dans le cadre de l'organisation de leurs événements (podium, poteaux de balisage, tables hautes, ...).

4.3.3. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

En raison de la situation particulière à laquelle espaceVAL a été confronté (22 semaines de fermeture), ses collaborateurs ont été sollicités durant cet automne par deux services communaux pour pallier au manque de personnel. Ces remplacements ont été effectués gracieusement dans les crèches à hauteur de 100 heures et à l'école pour 50 heures. Durant la même période, 6 collaborateurs se sont portés volontaires pour travailler au réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) pour un total de 300 heures qui ont été rémunérées selon une convention. Des collaborateurs ont également été mis à disposition de TBRC pendant une brève période.

De plus, comme les locaux s'y prêtaient, quatre séances du Conseil général ont été organisées dans la salle omnisports d'espaceVAL. Le coût de la location, de la mise en place et du rangement de la salle pour ces séances qui n'a pas été facturé s'élève à environ 2'000 francs.

Afin de réduire ses coûts de fonctionnement pendant les périodes de fermeture, la piscine d'espaceVAL a été vidée au printemps (mi-mars à fin avril), ce qui n'a pas été le cas en automne. Cette décision fait suite à la décision de pouvoir maintenir les leçons de natation pour l'Ecole Jean-Jacques Rousseau. D'un point de vue financier, le maintien en exploitation de la piscine est estimé à plus de 35'000 francs.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif total d'espaceVAL en 2020 est le suivant :

Directeur espaceVAL	1	1 personne
Chargé de mission	0.35	1 personne
Réception, cafeteria, repas	3.7	6 personnes
Gardiennage piscines	4.1	7 personnes

Centrale de réservation, administration	1.65	3 personnes
Conciergerie	3.9	4 personnes
Resp. maintenance	0.7	1 personne
Total EPT	15.6	

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

4.5.1. PROJET DE REDYNAMISATION D'ESPACEVAL

En 2020, le Conseil général a validé un crédit de 192'000 francs concernant la redynamisation d'espaceVAL. Le 10 juin 2020, l'identité du centre sportif a changé. Un nouveau départ, un nouveau nom – espaceVAL – pour un nouveau positionnement avec la mise en place d'une stratégie de communication relayée au travers d'un nouveau site internet et des réseaux sociaux. Dès le début du semi-confinement, profitant de la fermeture imposée par les autorités fédérales, l'équipe d'espaceVAL a commencé les premiers travaux de mue du hall. L'administration a été déplacée au premier étage et les travaux du nouvel accueil réception-caféteria ont été entrepris, ceci afin d'éviter les nuisances sonores à la clientèle. La construction « cubique » de l'accueil permet de différencier l'espace de réception de celui propre à la cafétéria. Ainsi, faisant face à l'entrée principale, la réception est installée sur le côté sud tandis que la cafétéria se trouve à l'opposé, avec dans son prolongement, des chaises et des tables. L'ouverture de ce nouvel espace a eu lieu le 16 juillet. Ces changements ont été accompagnés de plusieurs formations dispensées aux collaborateurs d'espaceVAL par notre mandataire pour la communication et par le chargé de mission. Les sessions avaient notamment pour but de consolider le renforcement de la culture-client.

La deuxième étape des travaux dans le centre a débuté fin novembre avec la transformation de l'ancienne administration du rez qui accueillera le nouveau fitness. Celui-ci sera géré par la société SAS (Centre Sport Analyse et Santé) qui proposera de nombreux cours collectifs, du conseil en nutrition, du coaching privé et de la préparation physique.

Le hall se dotera du nouveau système d'éclairage LED, permettant une meilleure gestion de la lumière et une économie d'énergie non négligeable. La structure en bois de l'ancienne buvette sera démontée et l'espace cuisine à l'intérieur sera réaménagé afin de pouvoir en faire bénéficier les sociétés lors de manifestations. En son centre, le hall accueillera un espace d'exposition temporaire. Les sociétés locales, les petits commerçants, artistes et artisans ainsi que les entités de prévention pourront en profiter.

De nouvelles prestations viennent s'ajouter au catalogue d'espaceVAL. En effet, plusieurs partenariats dans les secteurs « Loisirs » et « Vitalité » ont été conclus pour 2021. Ainsi la clientèle d'espaceVAL bénéficiera d'une large palette de nouvelles activités sportives et ludiques pour toute la famille.

En marge du projet de redynamisation, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en passe de l'être, qui témoignent du dynamisme d'espaceVAL.

- La création de huit places pour camping-cars, réalisée à l'extrémité du parking sud, dans l'angle du terrain d'athlétisme. Cet aménagement permet de consolider le positionnement polyvalent d'espaceVAL et d'étoffer ses prestations. Cet aménagement devrait amener de nouveaux clients, notamment lors de grandes manifestations et pendant les vacances ; à terme, des recettes supplémentaires à hauteur de 4'000 francs sont attendues.
- La mise en location de la cuisine de l'ex-restaurant à la société la Table Ô Saveurs, qui produit des centaines de repas journaliers pour de nombreuses crèches situées sur le littoral. espaceVAL a saisi cette opportunité pour profiter des services de ce prestataire pour les repas qu'il offre sur place dès le 1er janvier 2021. Cette nouvelle organisation permettra à terme une diminution des coûts pour la fourniture des repas.
- Le réaménagement de la terrasse de l'hébergement : de nouvelles tables et chaises, des ombrelles, des aménagements verts ainsi qu'un espace détente seront mis en place. Cela

permettra aux clients de l'hébergement de déjeuner et/ou de pique-niquer à l'extérieur lors de la belle saison. Ces aménagements légers estimés à environ 3'500 francs seront pris en charge par le budget de la copropriété qui est supporté à 70 % par la Commune.

4.5.2. RÉNOVATION DE LA PISCINE DES COMBES

La piscine des Combes nécessite chaque année passablement de travaux et de réparations pour être en mesure d'accueillir le public en été. Ces travaux récurrents avaient déclenché une étude pour une rénovation complète. Après de premières optimisations, le budget avancé reste supérieur à 6 millions de francs. Les questions techniques et réglementaires sont complexes pour ce dossier, par exemple pour la proportion d'énergie renouvelable à garantir pour chauffer l'eau ou encore pour la technologie utilisée pour le traitement de l'eau (règlements à propos du chlore notamment). Une analyse technique et réglementaire très détaillée doit donc être menée pour identifier des éventuelles solutions intermédiaires. Dans ces conditions, le projet a été fortement freiné en 2020 et devra être repris en 2021.

4.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Des contacts ont été pris avec les responsables du cinéma Colisée et des Musées pour élargir l'offre existante de l'abonnement « Val-de-Travers Pass ». Toutefois, en raisons de la crise sanitaire, les discussions ont été interrompues mais reprendront dans le courant de l'année 2021. L'exploitation de la réception-cafétéria et du service de repas dans la salle à manger de l'ex-restaurant « La Fourchette » fonctionne toujours à satisfaction. L'accès au wellness depuis la piscine a apporté une plus-value à la piscine. La fréquentation a été conforme aux prévisions. Parmi les travaux importants qui devront être entrepris, le remplacement de la ventilation de la piscine (circulation d'air) devra être effectué dans un avenir proche. Il en est de même concernant l'étanchéité des goulottes d'eau sale et des joints de silicone des plages de la piscine. A moyen terme, il sera également temps de réfléchir au changement du système de traitement de l'eau de la piscine d'espaceVAL car ce système, vieux de 20 ans, est coûteux en produits et ne correspond plus aux nouvelles normes environnementales.

DICASTÈRE DE DU TERRITOIRE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL



ERIC SIVIGNON

Dicastère des infrastructures DI

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Cette pandémie qui a frappé en 2020 et frappe encore notre monde montre à quel point nos institutions peuvent être fragilisées par des événements imprévisibles et impensables jusqu'alors. Il a fallu se rendre à l'évidence au printemps 2020 que nos services n'échapperaient pas à cette lame de fonds invisible et destructrice.

Rapidement au sein du dicastère, une réflexion par service a été menée afin de définir quelles étaient les missions prioritaires et indispensables à la bonne marche de notre commune, ceci dans le but d'ajuster les besoins en personnel. Cette démarche a permis de scinder en deux les équipes et de les faire travailler en alternance une semaine sur deux durant le premier confinement afin d'éviter une contamination générale et pour mener à bien les missions indispensables.

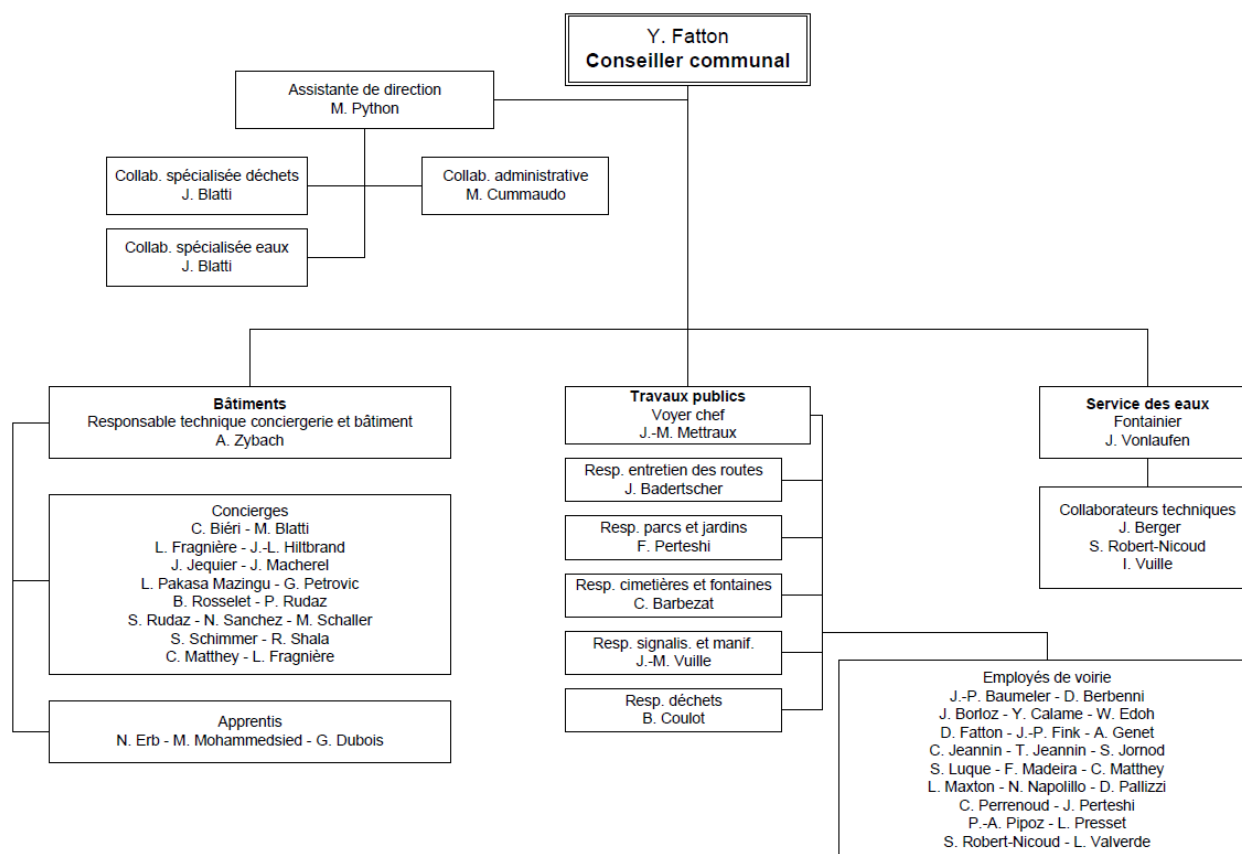
Il a également très rapidement été nécessaire de mettre en place des mesures de protection et d'établir des plans de protection pour l'usage des bâtiments communaux, conformément aux directives fédérales et cantonales.

Si dans le domaine de la voirie, certaines missions ont dû être réduites voire supprimées, il n'en a pas été de même au sein de la conciergerie, où les mesures supplémentaires ont été mises en place afin de nettoyer et désinfecter les bâtiments.

L'ensemble de ces démarches a permis une protection efficace des collaborateurs, dans la mesure où les cas positifs sont restés sporadiques. Vous constaterez à la lecture de ce rapport que bon nombre de missions ont néanmoins pu être effectuées et plusieurs projets développés.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2020



2. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints

- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Creusage des hydrants pour le service de l'eau
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux pour le service de l'eau
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

- Yves Fatton (président)
- Florian Dreyer (PLR)
- Cécile Mermet Meyer (PS)
- Hans Peter Gfeller (PLR)
- François Oppliger (PS)
- Frédéric Schlosser (UDC)

La COMTP s'est réunie à deux reprises durant l'année 2020. Elle a notamment traité les dossiers relatifs à l'entrée en vigueur de la LRVP, au système d'alarme et de télégestion des installations de traitement d'eau potable d'Emer-de-Vattel à Couvet et du puits de Boveresse, ainsi que la construction de deux garages pour les TP de Couvet et la pose de deux silos à sel à Fleurier et à Couvet.

Les membres de la commission font en outre partie du COPIL politique créé dans le cadre de l'élaboration du PGA. En raison de la pandémie, ce COPIL n'a pu se réunir qu'à une seule reprise durant l'année 2020.

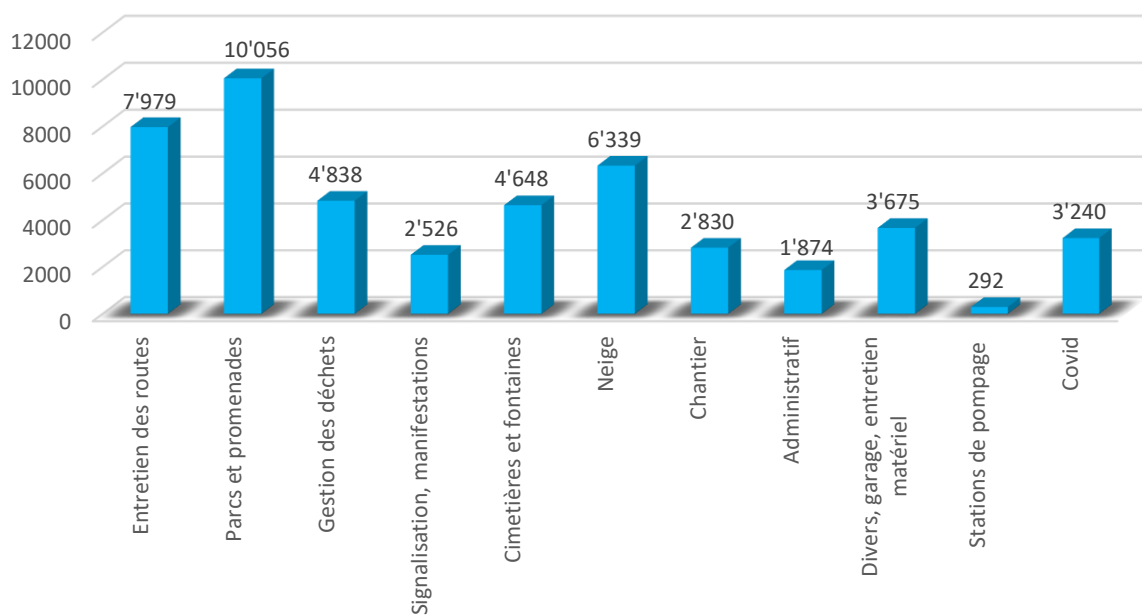
Le chef du dicastère est également membre

- du Conseil d'administration de la SEVT
- de la commission cantonale des déchets
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- de la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

2.3. ACTIVITÉS 2020

La répartition des heures effectuées courant 2020 est la suivante :

Travaux publics - 2020

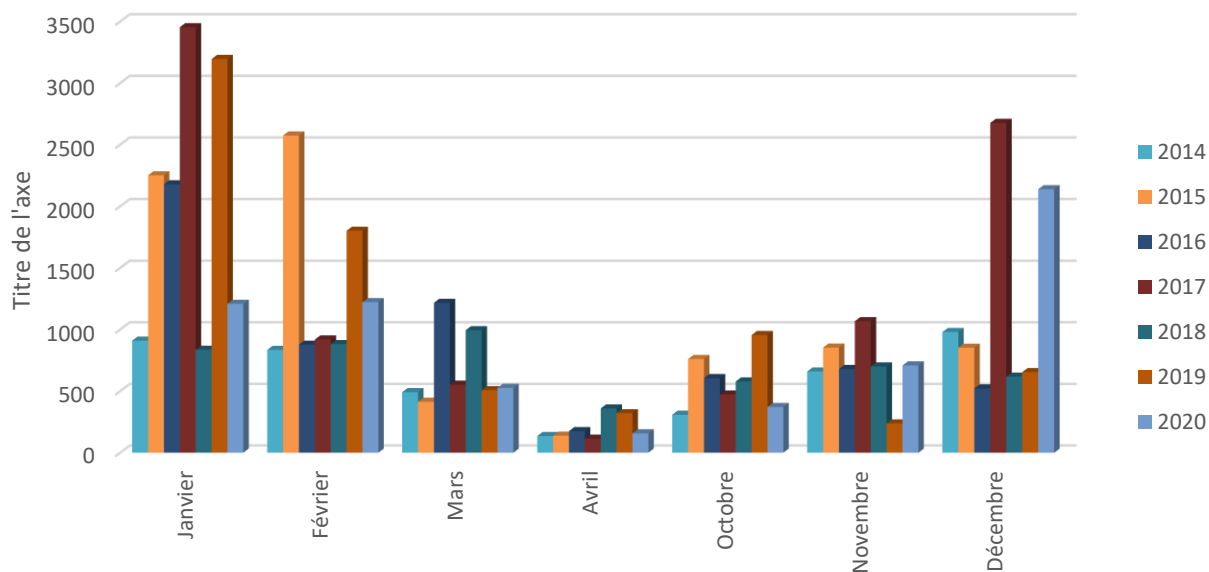


Sur ces 48'297 heures, 3'586 ont été effectuées par les apprentis, les personnes en placement ISP/ORP ainsi que par deux stagiaires, ce qui représente 2 EPT.

Lors du premier confinement et afin d'éviter une contamination des collaborateurs, le personnel des travaux publics a travaillé en alternance, une semaine sur deux.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.

Neige 2014-2020



Le service hivernal a été important durant les mois de janvier, février et décembre 2020, mais relativement restreint les autres mois.

2.3.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Cependant, suite à la pandémie de covid-19, la plupart des manifestations communales ont été annulées. Aussi, pour 2020, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Foire d'automne à Couvet 48 heures
- Foire de Travers 5 heures
- Cinéma Drive-In à Fleurier 15 heures

2.3.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

En raison de l'augmentation de la fréquentation des sites touristiques due à la pandémie, le service a mis en place des missions supplémentaires pour le nettoyage et l'entretien des lieux visités

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	21.9	EPT (dont 4 en arrêt maladie durant plusieurs mois)

Comme mentionné plus haut, durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de 3 personnes en placement ORP et ISP, ce qui représente 0.4 EPT sur l'année. Le partenariat qui a été mis en place en 2019 avec l'office AI a été maintenu afin de permettre à un jeune paysagiste d'effectuer un stage au sein de la voirie.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

- Suivi des travaux du chantier H10 à Travers
- Suivi des travaux du chantier de réaménagement de la place de la gare à Fleurier
- Organisation du parking et pose de gabions au parc du Midi à Couvet
- Aménagement d'une place de parc pour camping-car à EspaceVal à Couvet
- Réfection complète de deux plates-bandes à EspaceVal à Couvet par les apprentis agents d'exploitation
- Réfection partielle des terrains de football de Noiraigue et des Lerreux à Fleurier, suite à l'invasion de hannetons
- Rénovation des jardins publics de Boveresse et de la gare à Fleurier
- Différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives, élévateur, SUVA, utilisation du harnais de sécurité, signalisation de chantiers)
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier
- Réfection des passerelles et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Abattage et remplacement d'une vingtaine d'arbres d'avenue
- Nettoyage du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet et suppression d'une partie de la haie
- Réalisation des structures de fondation pour les deux horodateurs pour les parkings des Courtons et du Devins à Noiraigue
- Travaux en relation avec le service de l'eau à la STEP de Travers, ainsi que sur trois hydrantes à la rue du Clos-Pury et à la Gare du haut à Couvet, ainsi qu'à la rue de la Raisse à Fleurier

- Réfection de la route de Chincul-Les Bouilles
- Réfection de la route des Courtons à Noiraigue
- Réfection des routes de Combe-Vuillez, de Combe-Pellaton et de l'Hartat à Travers
- Réfection de la rue de la Couatanne, la rue du Pommier et la rue de la Possena à Buttes
- Réfection de la rue de la Citadelle à Fleurier
- Réfection de la route du stand de tir et de la route de l'Ouche à Buttes
- Réfection du chemin de la Chaîne à St-Sulpice et du chemin des Lerreux à Fleurier
- Réfection de la piste cyclable entre la Step de Boveresse et Couvet
- Réfection de la route de l'écopoint du collège de St-Sulpice
- Entretien de la piste cyclable entre Travers et le Pont du Crêt de l'Anneau
- Création d'une démarcation dans la cour du collège à Couvet
- Réalisation d'une surface de stockage dans le garage des TP à Fleurier
- Remplacement des arbres de l'allée des naissances entre Boveresse et Môtiers
- Divers travaux de nettoyage et de stabilisation au parc du Midi à Couvet suite aux intempéries
- Nettoyage du canal des Raies à Buttes
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Soutien à la réfection des parcours Vita à Buttes
- Nettoyage des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier
- Diverses prestations de marquage pour les privés
- Réparation de plusieurs bovi-stop
- Suivi et entretien des clapets anti-retours le long de l'Areuse à Travers
- Création d'un massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Couvet
- Suivi des différents chantiers des mesures PGEE (Môtiers, Travers et Couvet)
- Rénovation de deux murs aux cimetières de Buttes et de Travers
- Etude relative à la finalisation du tronçon de la piste cyclable urbaine entre Fleurier et Môtiers
- Etablissement et suivi de 38 permis de fouille
- Analyse des incidences communales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP et mise en place des missions y relatives
- Suivi du chantier relatif à la réalisation des arrêts de bus de la ligne 590 à Fleurier et Boveresse
- Suivi de l'étude sur les ponts et adaptation de la signalisation sur certains ouvrages

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Suite au crédit-cadre de 19 millions accordé par le Conseil général en 2019 pour la deuxième phase des mesures PGEE, plusieurs d'entre elles sont en cours de réalisation ou à l'étude, notamment la mesure M10, Chemin des Ecoliers à Môtiers, la mesure M101, Le Rio à Saint-Sulpice, la mesure M1.2, Mines de la Presta à Travers, la mesure M2, Rue de la Sauge à Couvet, ainsi que les mesures M101 et M 1.1, rive gauche, rive droit et Vers-chez-les-Blancs à Travers.

La formation et les processus restent un point important afin d'éviter tout incident ou accident. Ainsi, afin de répondre à la nouvelle norme VSS 40 886 pour la signalisation des chantiers sur routes principales et secondaires qui est entrée en vigueur le 19 mars 2019, une formation a été suivie par l'entier du personnel de voirie.

3. SERVICE DES DÉCHETS

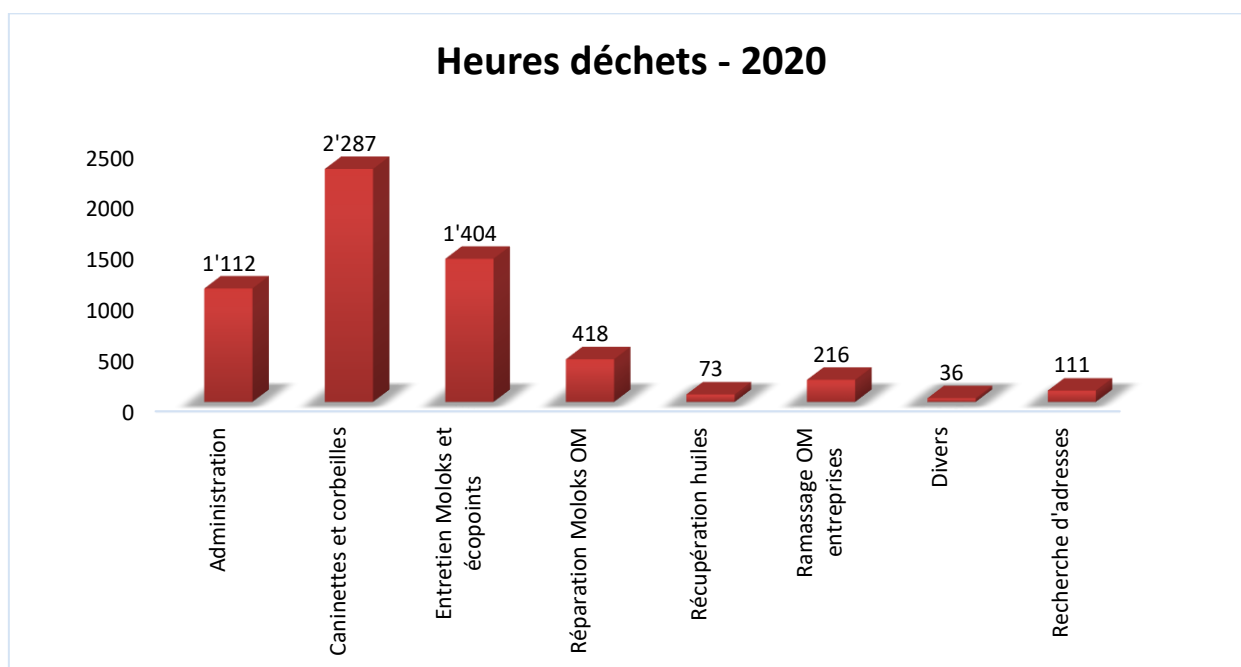
3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28. Ses missions principales sont les suivantes :

- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

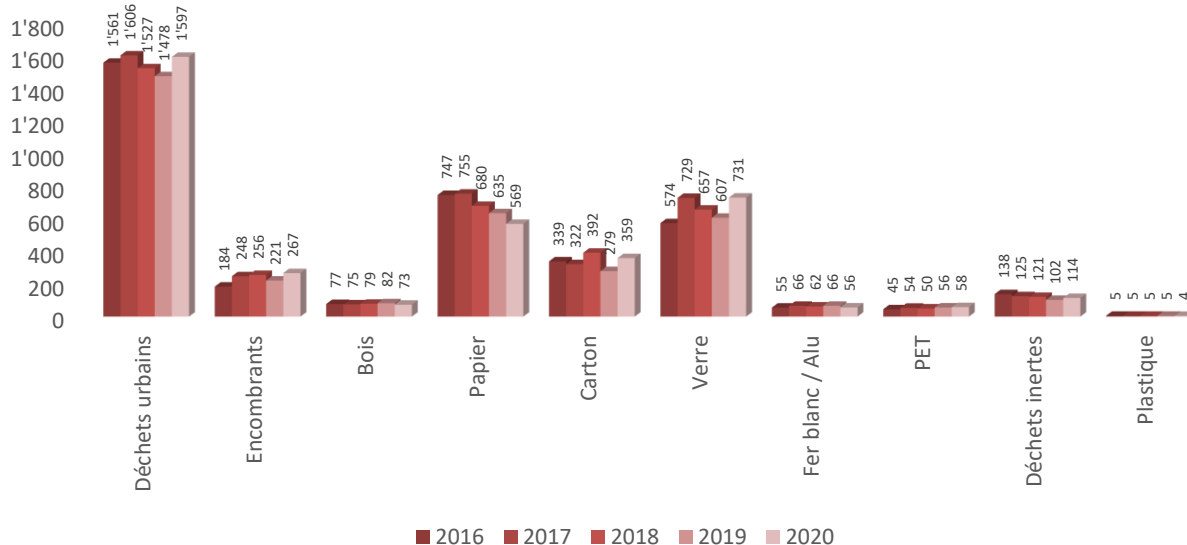
3.2. ACTIVITÉS 2020

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2020 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2016.

Evolution du tonnage des déchets



3.2.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations. En outre, durant la période de pandémie, le service des déchets s'est rendu à de nombreuses reprises au domicile des personnes atteintes du Covid-19 afin de donner à ces dernières la possibilité d'éliminer leurs déchets.

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

- Réalisation du projet d'habillage du camion poubelles en relation avec le liting. Dessin réalisé par M. Benjamin Locatelli en octobre 2020.
- Suite à la fin de l'amortissement des containers moloks, une analyse des indicateurs a été engagée en vue de déterminer la suite à donner au système Molok d'ici à la fin de la législature.

3.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Le système de pesée pour les déchets encombrants continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés. Pour mémoire, si chaque ménage utilisait son quota de déchets encombrants gratuits, cela représenterait 437 tonnes, soit 175'000 francs par année à charge de la commune. Pour 2020, les déchets encombrants non facturés se montent à 143 tonnes sur 267 tonnes acheminées à la déchetterie, soit 57'200 francs à charge de la collectivité.

Cette année encore, la présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet refait surface. La réflexion quant à l'aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village afin de décharger le point de collecte du Centre commercial est toujours en cours. Nous espérons trouver un emplacement idéal en tenant compte du développement des différents quartiers de Couvet.

En comparaison avec les années précédentes, la problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est stable, avec cette année encore près de 30 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte, ce qui représente environ 12'000 francs à charge de la commune. Ces déchets entraînent en outre une masse de travail considérable pour le service de voirie pour le nettoyage des écopoints et les recherches d'adresses suite à l'ouverture des éléments retrouvés.

4. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

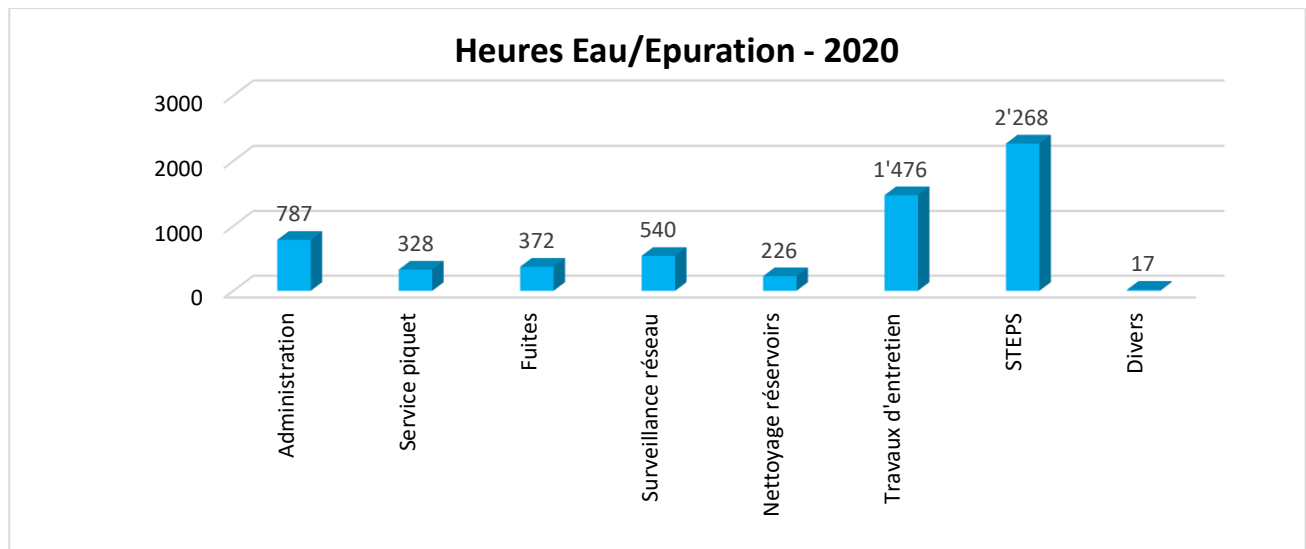
Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2. ACTIVITÉS 2020

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



Ce total de 6'014 heures représente 3.3 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP ou ORP durant l'année 2020.

Au niveau administratif, le service a effectué 1'191 heures durant l'exercice 2020. Sur ce total, 300 heures ont été consacrées à la gestion administrative des compteurs (mutation, notamment) et 468 heures à la facturation de l'eau potable et de la taxe d'épuration.

4.2.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires. En 2020, compte tenu de la pandémie, le service de l'eau n'a pas été mandaté vu l'annulation des manifestations.

4.2.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Chef de service - Fontainier 1 EPT

Collaborateurs techniques 2.5 EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de pompage des EU.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

- Suivi des travaux relatifs de l'interconnexion entre Fleurier et St-Sulpice
- Suivi du chantier de la nouvelle STEP à Noiraigue avec les différents corps de métiers
- Participation à l'élaboration du Plan Général d'alimentation en eau potable (PGA)

- Réparation de 29 fuites sur les conduites
- 40 sorties lors des services d'astreinte de piquet
- Changement d'une quarantaine de vannes / soupapes de retenue d'entrées d'immeubles
- Changement de 58 compteurs
- Suivi des travaux relatifs de la télégestion pour la station d'Emer-de-Vattel, ainsi que la station de Boveresse
- Curage des captages de Riau et des Chenées
- Changer 90 m de conduite et création d'une nouvelle chambre pour le captage des Chenées
- Déroutillage, ponçage et peinture de toute la tuyauterie du réservoir de Boveresse
- Elaboration du cahier des charges en vue de demande d'offres pour ajouter la STAP vers chez Joly, ainsi que la STAT de Noiraigue et son réservoir au système de gestion intégrée
- Nettoyage et manipulation de plus de 100 vannes de secteur

4.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

L'année 2020 a été synonyme d'amélioration au niveau des infrastructures du service de l'eau et de l'épuration : début du chantier de la STEP de Noiraigue, ajout à la télégestion de 3 stations, reprise du budget de la défense incendie.

5. SERVICE DES BÂTIMENTS

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

- Yves Fatton (président)
- Jean-Noël Bovard (PS)
- Jean-Paul Lebet (PLR)
- Paul-André Matthey-Doret (UDC)
- Jean-Michel Rossetti (PLR)
- Loris Vuilliamenet (PS)

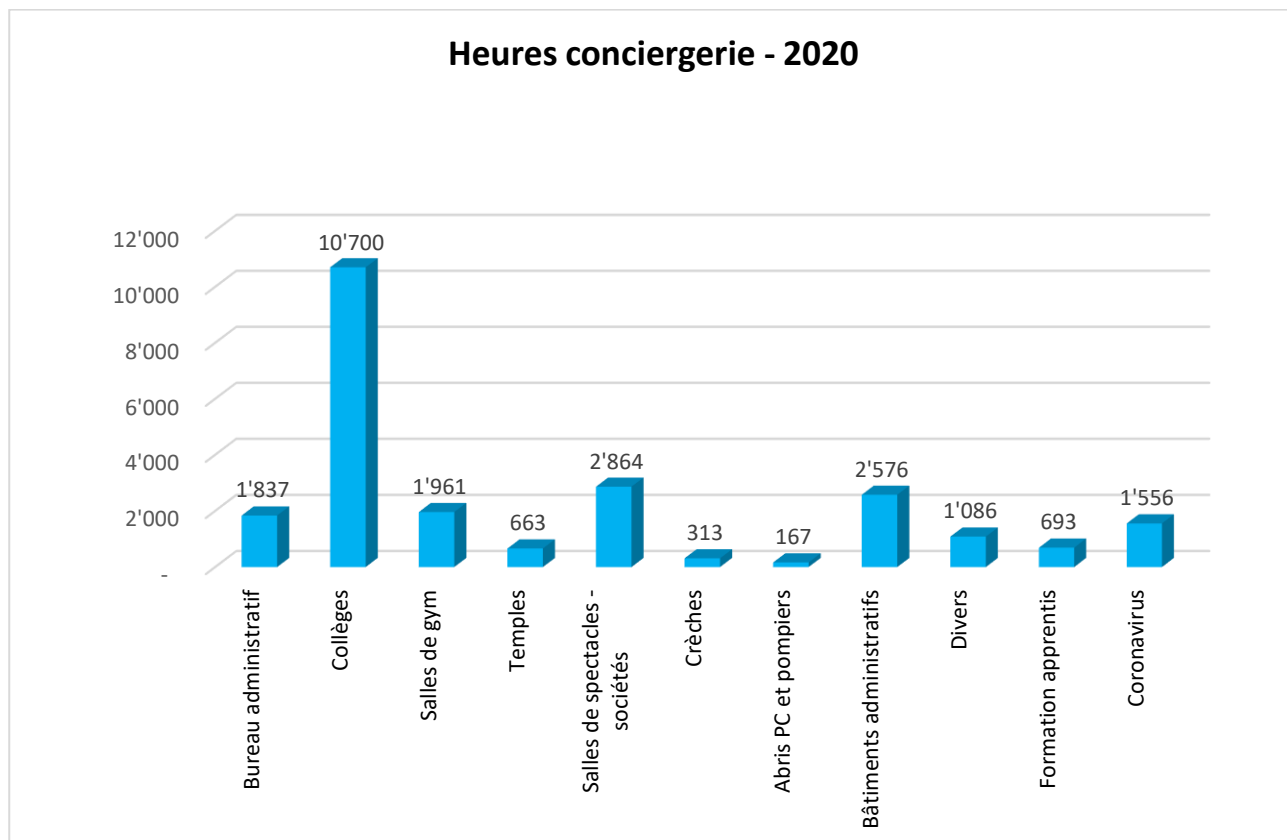
La commission s'est réunie à deux reprises pour les dossiers du DI et a participé à une séance conjointe avec la commission du CSR. Les membres de la COMBAT sont également membres de l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers, laquelle association s'est réunie une fois pour l'Assemblée générale et à quatre reprises au niveau du comité.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.3. ACTIVITÉS 2020

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 13.5 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire.

Lors du premier confinement et afin d'éviter une contamination de l'équipe complète, le personnel a travaillé en alternance, une semaine sur deux.

Les concierges du CSR et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DTSC et du DJE.

5.3.1. APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, le DI compte trois apprentis agents d'exploitation (deux en 3^{ème} année et un en 1^{ère} année), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

5.3.2. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les bâtiments sont mis à disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1	EPT
Concierges	10.94	EPT

A noter que 0.8 EPT concerne l'engagement temporaire de deux collaboratrices pour un remplacement de longue durée pour raison de maladie, engagement compensé par les APG.

En outre, les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les quatre apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service des migrations pour le placement de deux personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

Le dicastère a travaillé sur les projets importants suivants :

- Réfection de la toiture de l'auberge de la Robella et rénovation de la buvette
- Rénovation de la cuisine de la Grande salle de Couvet et remplacement du mobilier
- Création d'une nouvelle salle de classe au collège de Môtiers
- Finalisation du dossier et début des travaux en vue de la restauration de l'église de Môtiers
- Projet d'extension du collège de Longereuse
- Projet de construction d'une nouvelle crèche à Couvet
- Projet de transformation du hangar du feu de Môtiers en vue d'y installer un parascolaire

Tableau récapitulatif des objets loués, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2020.

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
Môtiers	Hôtel de district	Maison de l'Absinthe	Bon	Réfection renvois d'eau et peinture façade Nord	6'000	
	Hôtel de district (ancien tribunal)	3 pièces bureaux commerciaux	Moyen			
		Ancien tribunal	Moyen			
		Sous-sol	Bon			
	Marronniers 12	3 pièces Rez-de-chaussée	Bon			
		4 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
	Marronniers 14	3 pièces rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	
		3 pièces 1 ^{er} Est	Moyen			
		3 pièces 1 ^{er} Ouest	Bon			Réfection d'un parquet
		3 pièces 2 ^e Ouest	Bon			
	Garages Hôtel de district	2 garages simples et 1 local	Bon			Réparation porte
	Ancien hangar du feu	Hangar dépôt	Moyen			
	Domaine agricole de Riau	Loge et rural	Moyen			
	Couvet	Travaux publics	1 local 1 ^{er} étage	Bon		
Collège 3 (ludothèque et DJE)		3.5 pièces 1 ^{er}	Bon			Remplacement lave-linge et sèche-linge

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
	Ed-Dubied 2	Locaux techniques 2 ^{ème} étage	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	50'000	
Travers	Château	Locaux commerciaux	Bon			
		4.5 pièces	Moyen	Réfection cuisine et salle de bains	50'000	Réfection peinture hall d'entrée et escalier et pose d'un parquet dans le couloir
	Immeuble Le Sapelet	3 pièces, garage et 1 chambre indépendante	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	Remplacement radiateur
	Bâtiment de la Poste	Locaux rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement selon utilisation future	A définir	Pose d'une paroi sur ancienne réception pour mise en place centre de dépistage COVID
		1 local sous-sol	Bon			
		1 local rez	Bon			
		5 pièces 1er	Bon			Réfection fissures après tassement du bâtiment
		5 pièces 2 ^{ème}	Moyen			Réparation fenêtre
	Temple 9	4 pièces	Moyen	Avenir du bâtiment à l'étude		
	Le Coeuffier	Vieille ferme à l'abandon	Vétuste	A vendre		
Noiraigue	Collège	4 pièces 2 ^e Ouest	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	Remplacement lave-vaisselle

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
		4 pièces 2 ^e Est	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	
		1 local sous-sol	Bon			
	Domaine des Oeillons	1 ferme et 1 hangar	Hangar neuf Ferme moyen	Appartement à rénover en partie (cuisine et salle de bain)	50'000	Remplacement vase de la pompe à eau Intervention sur les égouts Remplacement du groupe de sécurité du boiler
	CEN	Garage Ouest	Bon			
		3 locaux 1 ^{er} étage	Bon			
Boveresse	Collège	4 pièces 1 ^{er} Ouest	Moyen	Cuisine et salle de bains à rénover	35'000	Mise à jour électricité
		4 pièces 2 ^e Est	Vétuste	Cuisine, salle de bains à rénover	50'000	Remplacement de la hotte de ventilation Réfection complète de la peinture
		5 pièces 2 ^e Ouest	Vétuste	Cuisine, salle de bains à rénover et peinture complète	50'000	Réfection d'un parquet Mise à jour électricité
	Ancienne Laiterie	1 studio rez-de-chaussée	Bon			
		4 pièces 1 ^{er} Est	Bon			Remplacement cuisinière et plan de cuisson Remplacement d'un radiateur
		4 pièces 1 ^{er} Ouest	Bon			Remplacement réfrigérateur et plan de cuisson

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
						Réfection complète de la peinture Réfection des portes après départ locataire Réfection carrelage couloir du haut
	Garages Collège	2 garages	Vétuste	Portes à changer	6'000	
	Hangar collège	1 local entrepôt	Vétuste	Porte à changer	4'000	
Fleurier	Hôtel de Ville	Locaux commerciaux 1 ^{er} étage	Bon			
	Lycée	Ecole	Moyen			
	Immeuble du Grenier	Locaux commerciaux rez et 1 ^{er} étage	Bon	Modification réception PN	À estimer	
				Pose d'une palissade sur paroi Nord garage PN	A estimer	
Buttes	Ancienne administration communale	3 pièces rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	
		3 pièces 1 ^{er}	Moyen			Réglage des fenêtres Remplacement hotte de cuisine
		Locaux commerciaux rez et 1 ^{er} <i>Inoccupé</i>	Moyen	A refaire selon utilisation future	20'000	
		1 local rez	Moyen			
		1 local galetas	Moyen			
		Bâtiment de la Boucherie	Locaux techniques rez	Vétuste	A rénover complètement lors de la	50'000

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
				résiliation du bail		
		3 pièces 1 ^{er} Ouest		A rénover complètement	200'000	
		3 pièces 1 ^{er} Est	Moyen			Réfection complète de la peinture Remplacement du lave-vaisselle et du réfrigérateur
		1 local sous-sol	Bon			Remplacement des fenêtres
		1 local galetas	Bon			
		1 garage Est	Bon			
		1 garage Ouest	Bon			
	Dépôt Vy Saulnier	1 garage	Vétuste			
	Domaine agricole de La Robella	Rural + Auberge + buvette	Moyen	Toiture à refaire, citerne à créer Rénovation buvette	700'000	Réfection citerne à eau sur les pistes Installation boiler provisoire pour l'hiver
	Loge Brama Fan	Loge	Bon			
	Domaine agricole de Longeaigne	Rural	Vétuste			
	Domaine agricole de la Prise Cosandier	Appartement et rural	Vétuste			
St-Sulpice	Collège	5 pièces 2 ^e étage	Bon			
	Salle de gym	5 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
		1 local rez-de-chaussée	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
	Collège 3	2 pièces 1 ^{er} étage	Bon			Réfection peinture salon, cuisine et chambre
		4 Garages	Bon			
	Rue du Pont 4	4 pièces rez-de-chaussée	Moyen	Peinture à refaire, salle de bains à rénover	30'000	Remplacement cuisinière et plan de cuisson
		4 pièces 1 ^{er} étage	Moyen	Peinture à refaire, salle de bains à rénover	30'000	
		4 pièces 2 ^{ème} étage	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	
	Rue du Pont 10	4 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
		4 pièces 2 ^{ème} étage	Bon			
		Salle de réunion rez	Moyen			
	Les Bayards	Collège	4 pièces rez-de-chaussée <i>Inoccupé</i>	Vétuste	Rénovation complète	200'000
4 pièces 1 ^{er}			Moyen	Peinture et sols à refaire	30'000	
4 pièces 2 ^{ème}			Moyen	Peinture et sols à refaire	30'000	
5 pièces 2 ^{ème}			Bon			
1 ancienne salle de classe			Moyen			
Hôtel de l'Union		Locaux commerciaux rez-de-chaussée	Bon			Contrôle OIBT et élimination des défauts
		2 pièces 1 ^{er} étage	Moyen	Remise à niveau	10'000	

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2020
		4.5 pièces 2 ^{ème} étage	Bon			Réfection carrelage WC et remplacement lavabo
	Garages collège	4 garages	Vétuste	Portes à remplacer et réfection des sols	12'000	Réparation sur une porte
	Garages Hôtel	3 garages	Bon			

Tableau récapitulatif des bâtiments communaux, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2020

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
Môtiers	Collège, salle de gym, salle de spectacles	Peinture 3 ^{ème} étage	20'500	Mise à jour détection incendie
		Raccordement du bâtiment au PGEE ch. des Ecoliers	31'000	Aménagement d'un local en salle de couture
		Réfection scène	15'000	Création d'une salle de classe au sous-sol
		Fermeture porte entre 2 classes rez-de-chaussée	2'000	
		Réfection façades	40'000	Pose d'une plateforme pour escalier
		Porte d'entrée salle des spectacles	5'000	
		Rempl. Velux 3 ^{ème} étage	6'000	
	Marronniers 12-14			Intervention sur toiture pour limiter l'accès pigeons
	Abri-PC			Acompte pour pose barrière autour des escaliers
	WC Plat de Riau			Réfection toiture
	Temple	Restauration complète		En cours
Couvet	Hôtel-de-Ville	Solde rempl. volets Sud et Ouest	11'000	Inspection SwissSafety
		Verrière Cour		Réfection peinture salle de pause
		Peinture façade Nord		Acompte pour remplacement des volets
				Adaptations électriques salles du CG
	Nouveau Collège	Vitrages et peinture salle devoirs surveillés	14'000	

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
		Rempl. Velux salle école italienne	6'000	Analyse radon et aménagements pour ventiler
		Peinture salles de classe	40'000	Réparation toiture après tempête
	Pavillon scolaire	Rempl. fenêtres hall d'entrée Sud	15'700	Réparation stores Réfection urinoirs 2 ^{ème} étage
	Temple	Rempl. tapis	7'000	Installation gâche électrique
		Modification installation de chauffage pour CAD	100'000	
		Raccordement CAD	20'000	
		Réfection pierres de taille à l'intérieur du bâtiment	10'000	
	Salle des spectacles	Rénovation de la cuisine et remplacement du mobilier	215'000	Rénovation de la cuisine et remplacement du mobilier Remplacement des fenêtres des loges Remplacement pompe de circulation Pose d'urinoirs sans eau
	Salle de gym	Rempl. 3 urinoirs	9'000	Remplacement vase d'expansion
	Centre sportif	Remplacement ventilation et goulottes	550'000	Remplacement de 10 mitigeurs Contrôle OIBT Rénovation de l'appartement de service Mise aux normes du système de détection incendie

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
				<p>Construction du sas à l'entrée Sud</p> <p>Construction de la nouvelle réception</p> <p>Remplacement des stores à l'hébergement</p> <p>Remplacement des lampes de chevet à l'hébergement</p> <p>Réparation des stores extérieurs de la salle à manger et de la salle omnisports</p> <p>Réparation des marches des entrées Sud et Nord</p>
	Centre forestier	Modification niveau fenêtres suite à tassement du bâtiment	1'000	
		Raccordement CAD	20'000	<p>Remplacement réfrigérateur</p> <p>Dépannage sur chauffage</p>
	Travaux publics	Isolation combles	13'000	<p>Remplacement solde des fenêtres atelier</p> <p>Remplacement lave-vaisselle cafétéria</p> <p>Réparation porte sectionnelle</p>
		Raccordement CAD	24'000	
	Hangar SDIS et ambulances			<p>Modification porte pour camion-échelle (maçonnerie, nouvelle porte et modifications électriques)</p>

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
				Remplacement store velux
	Collège 3 (ludothèque et DJE)	Réfection toiture		
		Rempl. porte de garage	5'000	
	Ed-Dubied 2	Réfection stores rez-de-chaussée	26'000	Installation alarme incendie sonore
		Réfection peinture 1 ^{er} étage	16'000	Acompte pour réfection peinture 1 ^{er} étage
		Remplacement de fenêtres	158'000	
Travers	Château	Réfection plafond salle de musique	6'600	
	Hangar TP			Remplacement porte sectionnelle
	Temple	Réfection voûte intérieur	4'500	
	Hangar feu			Contrôle et réfection des portes
	Bâtiment de la Poste	Réparation cheminée	1'000	Suivi du bâtiment suite à consolidation des fondations
	Collège, salle de gym	Revêtement métal sur fenêtres Ouest	32'000	Remplacement chaudière
		Peinture sous-bassement salle de gym	8'000	Réparation toiture après tempête
Noiraigue	Collège	Peinture parascolaire	20'000	Pose de stores dans les classes
		Remplacement chaudière	75'000	
		Réfection toit plat liaison	34'000	Réfection peinture classe rez-de-chaussée
				Révision citerne à mazout

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
				Remplacement de l'horloge-mère Installation alarme incendie sonore
	Salle de gym	Mise à jour scène	11'000	Diverses réparations sur les douches et écoulements
		Réfection toit plat scène	20'000	
	Temple			Assainissement amiante caisse moteur de l'orgue Remplacement des lampes intérieures
Boveresse	Salle polyvalente			Remplacement de la porte d'entrée
	Collège			Pose d'un robinet eau chaude dans un local de la crèche Pose d'un portail dans la cour
Fleurier	Hôtel de Ville	Peinture cage d'escalier	15'000	Inspection SwissSafety Mise à jour électricité bureaux chancellerie
	Collège rue du Temple	Doublage cheminée	2'000	Déplacement cuisinière pour EE Installation d'une gâche électrique pour porte Nord Modification conduite d'eau et écoulement pour déplacement évier

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
				Contrôle OIBT et correction des défauts constatés
	Collège primaire	Réfection d'une salle de classe	22'000	Remplacement de deux ventilateurs sur chaudière Installation alarme incendie sonore
	Collège B8	Enveloppe extérieure (fenêtres, isolation périphérique et toiture)	1'250'000	Contrôle OIBT et correction des défauts constatés Pose de portes sur armoires classe de soutien
	Lycée	Réfection 5 blocs WC	225'000	Déplacement de stores
		Réfection enveloppe extérieure (fenêtres, isolation périphérique et toiture)	1'500'000	
	Collège Longereuse	Réfection 5 blocs WC	225'000	Remplacement plinthes salle des maîtres et salle de peinture
		Contrôle OIBT et mise en conformité	5'000	Diverses réparations et modifications électriques Inspection Swiss Safety Réfection carrelage autour lavabo salle 110 Réparation fuite sur chauffage Réparation de stores Remplacement des luminaires de secours

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
				Intervention sur écoulements WC et chasses d'eau
	Salle de gym Longereuse et ancien abri PC	Rempl. des verres isolants	40'000	Mise en conformité des installations électriques (OIBT) Pose d'un grillage sur escaliers extérieurs (accès abri PC)
		Remplacement des douches	12'000	
	Salle de gym Belle-Roche	Rempl. chaudière et ventilation	105'000	Contrôle OIBT Réparation stores Installation détecteur de présence dans les WC
		Maçonnerie et peinture hall d'entrée	12'000	
	Temple			Réfection peinture porte d'entrée Réfection d'un vitrail cassé Remplacement marteau de sonnerie Intervention sur pédale de l'orgue
	Salle Fleurisia	Réfection toiture plate	67000	Remplacement auto-laveuse Remplacement télétransmetteur alarme incendie Pose d'une serrure anti-panique porte de la scène Acompte pour réfection toiture plate
	Bâtiment rue des Moulins 28 (DI, voirie, eau)			Extension éclairage atelier voirie

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
				Réparation exutoire de fumée
	Hangar feu			Abaissement seuil porte pour camion-échelle
	Camping			Intervention sur chaudière sanitaires
Buttes	Bâtiment de la Boucherie	Revêtement métal sur fenêtres	A estimer	
	Domaine de La Robella	Réfection toiture de l'auberge et rénovation de la buvette	Crédit CG	
	Domaine de la Prise Cosandier	Réfection maçonnerie porte de grange	2'000	Réfection porte de grange
	Collège, salle de gymnastique et salle de spectacles	Remplacement solde des fenêtres	63'000	
		Paratonnerre	25'000	Remplacement réfrigérateur cuisine Remplacement des luminaires extérieurs
		Peinture WC	12'000	
		Réfection complète salle TM	25'000	Réfection du sol de la scène. Remplacement et peinture d'une porte
		Réfection peinture classes	30'000	
		Rempl. chaudière et tableau de gestion	120'000	Acompte pour mise en conformité des portes du hall
Abri-pc	Installation 3 radiateurs	5'200		
St-Sulpice	Bâtiment Collège 3 (garages, dépôt, appartement)	Réfection de la toiture	70'000	

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2020
	Collège	Réfection étanchéité toiture abri PC (cour d'école)	200'000	Remplacement éclairage de deux classes Pose de stores dans les salles de classe
	Salle de gym et abri PC	Réfection sol et peinture des murs salle gym	50'000	Remplacement du réducteur de pression
		Réfection vitrages	62'000	Mise en conformité des installations électriques (OIBT)
	Temple			Dépannage sur chauffage Acompte pour pose barrière escaliers extérieurs
	Rue du Pont 10			Remplacement de la chaudière
Les Bayards	Salle de gym			Modification écoulement des cheneaux Remplacement distributeur de chaleur
	Collège			Réparation éclairage des couloirs
	Temple			Echange tableau électrique Installation nouvelle soufflerie orgue Assainissement amiante caisse moteur de l'orgue
	Hangar feu			Dépannage porte

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

L'entretien et le bon fonctionnement de nos bâtiments sont assurés par l'ensemble des collaborateurs du service des bâtiments, qui effectuent chaque jour leurs missions.

Durant l'année 2021, une réflexion devra être menée avec la commission des bâtiments afin de déterminer si l'ensemble des biens communaux doivent rester en mains communales ou non.

Il y aura également lieu d'analyser les effets de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie sur l'entretien à futur des bâtiments communaux.

DICASTÈRE DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL



YVES FATTON

**Dicastère
de l'économie,
des finances
et de la cohésion sociale
DEFCOS**

1. GÉNÉRALITÉS

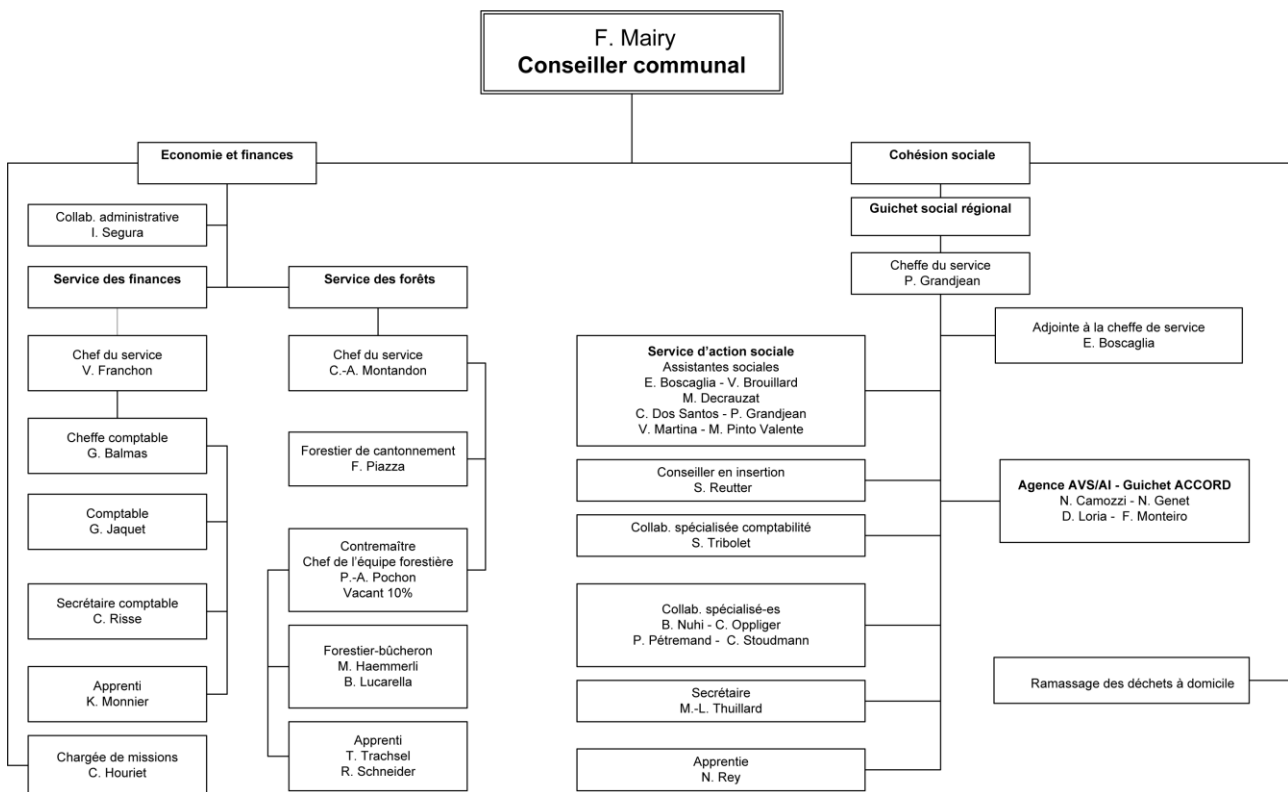
1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale a évolué au fil des ans. Sa structure se scinde désormais en deux parties opérationnelles distinctes : l'une concernant l'économie et les finances, l'autre la cohésion sociale.

Comme son nom l'indique, la première intègre les finances et l'économie, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture. La sylviculture comprend deux volets : l'implication de la commune dans l'arrondissement forestier du Val-de-Travers, en lien étroit avec le Canton, et la gestion de l'équipe forestière communale. La cohésion sociale concerne principalement le Guichet social régional (GSR), qui regroupe l'Agence AVS/AI, le Guichet ACCORD et le Service social à l'échelle du district ; régi par la législation cantonale, le GSR dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte. La cohésion sociale comprend également les enjeux liés au vieillissement de la population et les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers.

1.2. ORGANIGRAMME

Avec le départ du secrétaire général du DEFCOS à la tête de la chancellerie communale, l'organigramme du dicastère a été revu à l'été 2020, en créant un véritable service des finances et en clarifiant la structure du dicastère.



Outre les postes représentés ici, le service forestier compte **deux ingénieurs d'arrondissement**, E. Grisa (60%) et A. Mercier (40%), employés par l'Etat, mais dont la commune finance partiellement les salaires.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Du côté du domaine des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **Commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à cinq reprises en 2020. Sa composition était la suivante :

Présidente	Céline Rufener Eschler (PLR)
Vice-président	Philippe Vaucher (POP)
Membres	Gilles Aeschmann (PLR)
	Malo Bortolini (PLR)
	Marie-Danièle Bruttin Troutot (PS)
	Sarah Fuchs-Rota (PS)
	Cécile Mermet Meyer (PS)
	Niels Rosselet-Christ (UDC)
	Frédéric Schlosser (UDC)

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui de deux commissions consultatives. La **commission d'attribution des terres agricoles** (CATA) est présidée par le chef de dicastère et compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal :

Président	Frédéric Mairy, CC
Membres	Paul-André Matthey Doret (UDC)
	Roland Schorderet (PLR)
	Philippe Vaucher (POP)
	Loris Vuilliminet (PS)

MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA n'a pas été convoquée en 2020.

Créée en 2014, la commission consultative sur les questions agricoles (CQA) n'a pas non plus eu besoin d'être réunie en 2020. Elle est composée comme suit :

Frédéric Mairy	Conseiller communal, président
Claude-André Montandon	Chef du service forestier
Simon Eschler	Association Eco-Réseau Val-de-Travers

Alain Jeannin
Sébastien Menoud
Fabienne Wagnière

Association Eco-Réseau Les Bayards-Les Verrières
Association Eco-Réseau Montagne de Travers
Association des femmes paysannes

En matière de **développement touristique**, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Du côté de la **sylviculture**, il existe une commission forestière d'arrondissement, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale.

Sur un **plan politique**, le conseiller communal chargé du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT). Le chef de dicastère siège en outre dans le conseil d'administration du RUN et dans le comité de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside depuis 2016. Il siège également au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse dans le cadre de la CTJ (Conférence Transjurassienne). Il participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances et de la CDC Social, entités de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi qu'au Conseil de la facture sociale.

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'**économie** : Association du Réseau des Fleurons, Conseil de l'emploi, Commission consultative cantonale sur le logement, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Microcity (ex-Neode), SCC Le Foyer ;
- de la **cohésion sociale** : Association Barak, CNIP (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle), Conseil des autorités d'action sociale, CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, JobService, OSEO Neuchâtel ;
- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Forêt Neuchâtel, Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Lignum ;
- du **tourisme** : TBRC-ASR, Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Navistra SA, Hôtel de l'Aigle SA, Pays de l'absinthe, Maison de l'Absinthe, Fondation Champ-du-Moulin.

2.3. ACTIVITÉS 2020

Le tableau ci-dessous est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2020, chef de dicastère et apprentis compris. Il ne tient pas compte des heures improductives ou non affectables à un domaine de production. Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par la direction du dicastère.

Domaine d'activité	Part	Domaine d'activité	Part
Comptabilité	61.4%	Développement touristique	2.6%
Gestion financière	16.3%	Agriculture	0.9%
Gestion des risques	0.4%	Direction de la sylviculture	2.2%
Impôts	2.1%	Direction de la cohésion sociale	3.0%
Développement économique	11.1%	Total	100.0%

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de l'entier des services. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent

se trouver entre les mains des différents services. Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable sont faits par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2020, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'837 factures pour un montant total de Fr. 45'256'381.35. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

L'exercice a notamment été marqué par la facturation de l'impôt foncier, élargi dès 2020 aux personnes physiques. Le service des finances communal a dû travailler avec une liste transmise par le service cantonal des contributions qui comportait quelques imprécisions ; au final, 1'139 contribuables ont été concernés. Dès 2021, cette facturation devrait être intégrée dans le bordereau unique et gérée directement par le canton. La perception de l'impôt foncier sur les personnes morales, déjà effective précédemment dans notre commune, a concerné en 2020 81 bâtiments.

L'ensemble de l'impôt foncier a généré un revenu de 807'772 francs (contre 149'702 frs en 2019, avant son élargissement aux personnes physiques). Le taux de l'impôt foncier est de 1,6 ‰, selon arrêté du Conseil général.

Le service comptable a pris en charge l'an dernier 26'574 factures, qui se répartissent comme suit :

10'469	Taxes déchets ménages (base et poids)
5'561	Vente d'eau et taxe d'épuration
1'770	Accueil parascolaire
1'606	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'569	Accueil préscolaire
1'453	Interventions des ambulances
862	Taxes de chiens
818	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
177	Environnement
411	Contrôle des habitants
188	Travaux publics
50	Service de la sécurité
122	Centre sportif divers
106	Chauffage à distance
59	Forêts
1'220	Impôt foncier
133	Autres

La commune émet d'autres factures qui ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des :

- factures pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à espaceVAL ;
- factures de prestations d'espaceVAL, qui sont émises directement par celui-ci ;
- factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB SA (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards) ;
- copropriété d'espaceVAL.

Le secrétaire général du dicastère, puis le chef du service des finances ont participé au comité de pilotage pour la coordination dans le canton du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 15 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines d'espaceVAL et de la Piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que sept petites caisses dans différents services (les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds).
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute un compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- 2 comptes à la Banque cantonale neuchâteloise.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire et un compte courant à la Raiffeisen.

Relevons que les comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal.

SUIVI FINANCIER ET MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général. Il supervise et complète toutes

les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

SOUTIEN AUX AUTRES DICASTÈRES

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

ASSURANCES-CHOSES

Le DEFCOS centralise la gestion des assurances-chooses, les assurances de personnes étant gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier. Dans le domaine des assurances, l'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à la tenue à jour des inventaires.

Aucun sinistre n'a présenté en 2020 un coût qui dépassait la franchise de 5'000 francs dont sont munies toutes nos polices d'assurance. Par contre, un litige en matière de responsabilité civile a nécessité l'ouverture d'un sinistre ; ce litige est toujours en cours. Un autre dossier a également nécessité l'appui de notre assurance en matière de protection juridique. Il n'y a pas eu besoin d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne « recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives » (règlement communal des finances, art. 6.1). La loi cantonale impose la formalisation du système de contrôle interne sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques. Ces risques sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés ci-dessous.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2019	2020
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles	>25%	33,0%	28,1%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités	>100%	128,2%	114,8%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier	>200%	193,5%	175.3%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Rythme du contrôle	Moyenne 2019	Moyenne 2020
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	Mensuel	27,2 jours	27,2 jours
Factures débiteurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	Hebdomadaire	< 1 jour	< 1 jour
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	Mensuel	6,63%	6,13%
Contrôle budgétaire	Mensuel	8 avis	17 avis
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les services	Mensuel	4 corrections	9 corrections
Respect des crédits d'investissement	Mensuel	1 écart 2 corrections	1 écart
Demande de paiement des subventions promises	Trimestriel	1 relance	0 oubli

Durant l'année 2020, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables fonctionnent à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique, à l'exception, pour l'exercice 2020, de l'impôt foncier sur les personnes physiques, tel que mentionné précédemment (cf. 2.3.1). Le DEFCOS se charge de faire taxer, puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser, l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous en avons compté 47 en 2020.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes pour l'année écoulée :

Dossiers traités	Préavis cantonal	Préavis communal	Décision CE	Montant total remis
3	2 négatifs 1 positif	2 négatifs 1 positif	2 refus 1 remise	Fr. 191.35

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que les personnes morales. De tels tableaux de bord sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales. A partir du mois d'avril, le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaillant l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (crèches et mamans de jour).

Le DEFCOS assure finalement lui-même la perception de la taxe des chiens. Son montant est resté fixé à 90 francs tel qu'arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 93'195 francs l'an dernier. De cette somme, 31'860 francs ont été reversés à l'Etat. 1'008 chiens ont été taxés entièrement ; s'y ajoutent 47 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et 4 demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2020 ou adoptés durant le 2^{ème} semestre. Quelques taxes 2019 ont été facturées en 2020 à cause d'annonces tardives, d'autres ont dû être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Treize chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du DEFCOS.

En 2020, l'essentiel des activités a porté sur le soutien au développement de l'économie de proximité, principalement au travers du projet *J'achète ici* déposé par la Commune de Val-de-Travers conjointement avec les associations Val'Action, CID Val-de-Travers et Destination Val-de-Travers dans le cadre du programme *EcoProx* lancé par le Canton de Neuchâtel. Cette action, en cours de déploiement, s'est concrétisée par le lancement de la plateforme *j-achete-ici.ch* et de nouvelles actions de promotion du Val', dont le succès auprès des entreprises pour des cadeaux à leur personnel va croissant. L'action est désormais portée par l'association *J'achète ici*, qui regroupe les différents partenaires cités. Une série de lanternes de Noël, réalisée par l'équipe forestière communale, a en outre été offerte aux nouveaux commerces.

Dans le cadre de la pandémie de covid-19, un relais a été proposé aux entreprises locales ayant sollicité des mesures de compensation, celles-ci relevant du Canton et de la Confédération. Les mesures sanitaires mises en place ont empêché la tenue de l'habituel *Cocktail des entreprises*, prévu au printemps, tout comme celle des événements liés à la célébration du changement d'heure. La vente du *Pain des horlogers* a toutefois pu être maintenue pour l'édition automnale.

Afin de favoriser la reprise des activités des cafés et restaurants à l'issue de la « première vague » de la pandémie, la Commune a offert la gratuité de l'usage du domaine public pour les terrasses. Elle a également soutenu financièrement le *Courrier du Val-de-Travers Hebdo*, confronté à une forte baisse de ses recettes publicitaires, afin de maintenir, au plus fort de la crise, cette publication compte tenu de sa dimension sociale importante.

Le DEFCOS a également été associé à la quatrième édition du *18-22 de l'apprentissage*, qui a pu se tenir dans une formule adaptée.

A relever encore que la chargée de mission consacre désormais une part variable de son temps aux actions de communication et de promotion pilotées par la chancellerie, afin d'intensifier les efforts de la commune dans ce secteur et de veiller à une vision d'ensemble intégrant développement démographique et économique.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant au sein du comité de ce dernier, ainsi que dans ceux de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, associations auxquelles elle apporte également un soutien financier.

L'exercice a été marqué par la formalisation de la participation de Destination Val-de-Travers au programme *Innotour* de la Confédération, qui soutient les projets innovants en matière touristique. Celui de Destination Val-de-Travers, appuyé financièrement par la Commune et le Canton de Neuchâtel, vise à renforcer le fonctionnement en réseaux du secteur et à le doter d'une plateforme digitale unique afin de faciliter l'organisation des visites et des séjours dans la région. Les réseaux ont été constitués, certains, en matière d'hébergement notamment, sont déjà opérationnels. Le projet se déploiera sur trois ans.

Si la pandémie de covid-19 a évidemment porté atteinte aux activités de nombreux acteurs touristiques pendant les mois de fermeture imposée et a conduit à l'annulation des événements-phares que sont *Môtiers Art en plein air*, le *Swiss Canyon Trail* et *Absinthe en fête*, le « relâchement » de l'été 2020 a permis de constater que l'attractivité de notre région était intacte et toujours autant importante. Des mesures ont été prises pour canaliser au mieux les flux touristiques, à Noiraigue en particulier, et les leçons ont été tirées pour améliorer encore les infrastructures pour les années suivantes, par l'aménagement d'aires de stationnement pour les camping-cars notamment. Dans l'optique de doter le secteur Creux du Van – Gorges de l'Areuse d'un plan de mobilité, un comité de pilotage, réunissant les cantons de Neuchâtel et Vaud, ainsi que les différentes communes concernées, a été constitué à l'automne 2020 ; il est présidé par le chef du DEFCOS et ses travaux seront conduits en 2021.

Afin de valoriser davantage encore le potentiel touristique de Noiraigue, la Commune a acquis en 2020 le bâtiment sis rue des Tilleuls 6, avec un financement assuré par un prélèvement au 2^e crédit-cadre en soutien au développement économique. L'infrastructure a été mise à disposition de la Maison de l'industrie, qui, avec l'appui attendu de la Nouvelle politique régionale (NPR) notamment, entend y valoriser la richesse industrielle de la région, en lien avec d'autres acteurs touristiques. Rappelons que la commune détient d'autres structures à vocation touristique, tels qu'espaceVAL et la piscine des Combes, le camping ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

Enfin, en lien avec cette même NPR, le Conseil communal a présenté en 2020 un rapport d'information relatif aux deux crédits-cadres votés par le Conseil général, ayant permis de soutenir des projets soutenus à ce titre par la Confédération et le Canton. A l'heure où ces crédits sont presque épuisés, il importait à l'exécutif non seulement d'en rappeler les réalisations, mais surtout d'en souligner les avantages dans l'optique d'inviter à terme le Conseil général à renouveler cette expérience. En effet, les 3 millions de francs investis par la commune avec les deux premiers crédits ont soutenu des projets devisés à 9 millions, lesquels ont massivement profité à des acteurs économiques de la région.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

En 2020, la réflexion initiée par le Conseil communal en regard de l'avenir des domaines communaux a abouti à une proposition de vente de deux d'entre eux, soit ceux des Oeuillons et de Longeaigue. Acceptée par le Conseil général, cette proposition a été combattue par un référendum, qui a abouti. En mars 2021, la population a décidé du maintien de ces domaines dans le patrimoine

communal. Il s'agira dès lors de continuer d'en assurer l'entretien et la pérennité. Par ailleurs, compte des nouvelles recommandations fédérale et cantonale en matière de fermages agricoles, une analyse des cinq domaines communaux a été mandatée auprès de la Chambre d'agriculture et de viticulture neuchâteloise (CNAV) ; les adaptations des loyers interviendront en 2021.

Seuls deux changements en regard des baux sont à signaler pour l'année 2020. Le premier concerne l'allongement d'une échéance à 20 ans (contre six habituellement) pour un agriculteur entreprenant d'importants travaux de rénovation ; le second une remise de bail dans le cadre d'une continuité d'exploitation familiale.

A fin 2020, la situation par fermier de la commune était la suivante :

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.30	9'093.00
Môtiers et Fleurier	Bernard & Fabrice Menoud	1'113.60	5'347.00
Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.70	5'267.00
Môtiers	Pascal Montandon	1'163.70	5'019.00
Boveresse	Beat Schmidlin	870.40	4'552.00
Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.60	3'928.00
Fleurier	Pascal Thiébaud	1'493.90	3'757.00
Môtiers	Eric Schopfer	758.30	3'448.00
Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.40	3'384.00
Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.60	3'198.00
Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.30	2'477.00
Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.20	2'398.00
Les Bayards	Alain Jeannin	1'442.80	2'323.00
Les Bayards	Thierry Fatton	1'424.90	2'216.00
Buttes	Joëlle Maire	637.10	1'890.00
Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	559.10	1'870.00
Les Bayards	Pascal Staehli	998.20	1'607.00
Travers et Couvet	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	316.30	1'581.00
Travers	François & Raphael Beck	295.60	1'573.00
Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.80	1'558.00
Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.40	1'517.00
Buttes	Jean-Daniel Erb	504.70	1'505.00
Môtiers	Charles Thiébaud	371.00	1'383.00
Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.80	1'368.00
Les Bayards	Daniel Favre	806.10	1'298.00
Boveresse	André Rosselet	498.30	1'287.00
Noiraigue	Félix Derendinger	351.30	1'215.00
Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.30	1'173.00
Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.60	991.00
Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.60	896.00
Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.30	884.00
Fleurier	Eve Chédel	630.00	882.00
Les Bayards	Alain Kaenel	496.40	695.00
Môtiers	Loïc Frey	204.20	695.00
Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.80	663.00
Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.90	615.00
Fleurier	Simon Eschler	214.00	554.00
Noiraigue	Gilles Dénervaud	98.80	525.00
Couvet	Loïc Blanchet	112.10	415.00
Les Bayards	Daniel Gerber	128.50	380.00
Couvet	Marc Duvanel	173.90	376.00
Travers	Robert-André Pellaton	69.00	367.00
Couvet	Raphaël Leuba	84.20	286.00
Boveresse	Pierre Pellaton	112.80	175.00

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Buttes	Christian Jeanneret	33.30	154.00
Boveresse	Christine Borel	35.50	121.00
Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	18.10	95.00
Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.60	76.00
Buttes	Maude Zurcher	25.00	74.00
Travers	Jean-François Pellaton	12.90	46.00
Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.20	42.00
Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.20	28.00
Total		31'414.60	87'267.00

La situation des domaines se présentait quant à elle ainsi :

Domaine	Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.40	13'500.00
Les Oeuillons	Noiraigue	Stéphane Oppel	1'132.70	9'000.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.10	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.50	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.80	2'500.00
Total			9'302.50	31'698.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

Au niveau administratif, le DEFCOS tient les procès-verbaux des rapports de service de l'arrondissement forestier et des séances de coordination de l'équipe forestière. Il établit les factures de vente de bois et de prestations de l'équipe. Il assure également l'administration et parfois la logistique des événements organisés par le service forestier, soit la *Journée des naissances* et les conférences de la *Journée internationale de la forêt*, lesquelles n'ont pas pu être tenues en 2020. En outre, le DEFCOS est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

L'organisation mise en place en 2020, avec la création d'un véritable service forestier intégrant le deuxième poste de garde forestier (à 60%) relevant précédemment du Canton, apporte entière satisfaction.

Dans le secteur de la sylviculture et de l'agriculture, relevons par ailleurs deux projets auxquels, par la direction du dicastère en ce qui concerne le DEFCOS, la commune est désormais associée. Le premier est l'inscription de plusieurs projets dans le cadre des accords de prestation 2020-2024 entre le Canton et la Confédération (RPT Nature 20-24) ; ceux-ci se réaliseront au cours des années à venir, en lien notamment avec les futures éditions des *Journées des naissances*. Notre commune a par ailleurs été partie prenante d'un projet-pilote de Pro Natura, intitulé *Commune ou Verte*, visant à améliorer la mise en réseaux des milieux naturels en localité ; après une première phase de diagnostic en 2020, des mesures devraient être réalisées dès 2021. Ces deux démarches concernent également les dicastères du territoire et des infrastructures.

2.3.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistent en partie en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR). Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social (Association des communes neuchâteloises). Le chef de dicastère représente par ailleurs la Commune au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2 ci-dessus, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions.

Deux éléments sont à relever dans ce secteur pour l'année 2020. La pandémie de covid-19 est évidemment le premier d'entre eux. En matière sociale, l'action communale s'est tout d'abord concrétisée par l'attention portée aux personnes de plus de 65 ans, invitées à rester chez elles lors de la « première vague ». L'entier des aînés ont été contactés, soit par téléphone, soit par courrier, afin de s'assurer que chacun disposait des numéros d'appels nécessaires, ainsi que de solutions pour ses achats quotidiens et ses déplacements impératifs. Cette démarche a permis d'identifier de rares cas pour lesquels des prestations ont été mises en place, principalement gérées par le CORA avec lequel un mandat de prestations a été conclu.

En adéquation avec la volonté du Conseil général de voir la commune jouer un rôle actif aux côtés des personnes fragilisées économiquement par la crise, le Conseil communal a recouru dans un deuxième temps à la *réserve pour prestations sociales extraordinaires*, afin de financer deux démarches. D'une part, un soutien financier a été octroyé au Panier solidaire (d'un montant de 10'000 francs) et aux Cartons du cœur (5'000 francs) afin de leur permettre d'intensifier leurs efforts en matière d'aide alimentaire. D'autre part, un montant complémentaire a été versé à l'association Cora, identifiée comme porte d'entrée pour les personnes sollicitant une aide d'urgence et renvoyant celles-ci vers les entités suprarégionales (Caritas, CSP et Pro Senectute) ayant bénéficié de fonds de la Chaîne du bonheur à cet effet. Seules sept personnes ont sollicité (et obtenu) une aide dans ce cadre ; s'il est heureux qu'un soutien ait pu leur être apporté ainsi, il est également rassurant de constater que le filet social en place dans notre canton, consolidé par diverses mesures en amont, a pu jusqu'à présent bien tenir le choc. Les montants versés à Cora à ce jour (mai 2021) pour l'ensemble des prestations assumées dans le cadre de la pandémie se monte à quelque 13'500 francs. Précisons par ailleurs que le Conseil communal a également soutenu le déménagement de Cora dans ses nouveaux locaux pour un montant de 22'500 francs, prélevé à la réserve susmentionnée.

Le second élément à mentionner ici concerne le rapport d'information sur la politique communale en faveur des aînés, présenté au Conseil général en septembre 2020. Il s'agissait notamment, pour le Conseil communal, de décrire les actions déjà menées sur ce terrain (création de la *Plateforme 65+ Val-de-Travers*, élargissement des missions du Cora sur mandat communal, lancement d'un agenda pour les aînés) et de faire part de la réflexion en cours quant à un crédit-cadre visant à améliorer les infrastructures urbaines en faveur des aînés, en lien notamment avec le projet de généralisation des « zones 30 » dans les villages.

2.3.10. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le DEFCOS participe à la vie locale à plusieurs niveaux, à commencer par les manifestations qu'il organise lui-même dans le cadre de la promotion économique et touristique, entre le *Cocktail des entreprises* et les événements en lien avec la célébration du changement d'heure. La pandémie l'a évidemment contraint à restreindre ses activités sur ce plan, tout comme dans les appuis apportés habituellement aux manifestations organisées par les services du dicastère.

2.3.11. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Les différentes tâches du DEFCOS englobent des activités très diverses. Aucune prestation délivrée par le service ne s'écarte des missions qui lui sont reconnues.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif relevant de la direction du dicastère et des finances est resté stable en 2020 dans sa dotation, le secrétaire général en place ayant toutefois réorienté sa carrière au sein de la chancellerie communale (cf. point 1.2). La direction est correctement dotée pour assumer ses tâches courantes.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

2.5.1. COMPTABILITÉ

Le changement de responsable au sein du service des finances est l'occasion de reconsidérer certains processus ; une réflexion a notamment été initiée afin de permettre une suppléance réciproque entre le chef de service et la cheffe comptable.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés en 2020 dans le domaine de la gestion financière ont été le bouclage des comptes 2019 et l'établissement du budget 2021. Le secrétaire général du dicastère et son successeur ont été associés aux premières réflexions liées à la révision de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), qui devrait aboutir au printemps 2021 après avoir intégré une dimension plus politique à laquelle le chef de dicastère sera associé.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Pas de projet particulier.

2.5.4. IMPÔTS

Tel que déjà évoqué, la taxation de l'impôt foncier aux personnes physiques, introduite en 2020, a été gérée par les communes directement, ce qui a représenté un travail conséquent pour le service des finances. Elle devrait être intégrée au bordereau unique dès l'an prochain.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les activités en matière de développement économique se sont inscrites dans le cadre des missions habituelles, perturbé toutefois par la pandémie de covid-19.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le DEF COS a continué d'accompagner Destination Val-de-Travers dans son projet de consolidation des réseaux touristiques régionaux (projet Innotour). Il a également contribué aux réflexions visant à améliorer les infrastructures d'accueil touristique, dont l'acquisition du bâtiment Tilleuls 6 à Noiraigue et la création de parkings et d'aires de stationnement.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

La réflexion menée quant à l'avenir des domaines agricoles s'est concrétisée par une proposition de vente de deux d'entre eux. Acceptée par le Conseil général, mais combattue par un référendum, elle a été refusée en mars 2021 par la population.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

La mise en place de la nouvelle organisation du service forestier s'est poursuivie ; elle répond pour l'instant aux attentes et aux objectifs fixés.

2.5.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les actions menées dans le domaine social en regard de la pandémie de covid-19 ont été l'élément le plus marquant de l'exercice. Au travers du Conseil de la facture sociale et de la CDC Social, le

chef de dicastère reste impliqué dans les réflexions liées à la réforme de l'aide sociale (RAISONE), qui visent notamment à redonner davantage de sens au métier d'assistant-e social-e.

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2020

La situation à la tête du dicastère est bonne, l'équipe fonctionne bien. Les outils et la structure du service sont adaptés aux missions qui sont les siennes, même dans des périodes plus mouvementées comme celle que nous connaissons depuis le printemps 2020. L'état de situation pour les deux services rattachés au DEFCOS est présenté dans les pages suivantes.

3. SERVICE FORESTIER (ARRONDISSEMENT)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du canton. Celui-ci est dirigé par deux ingénieurs forestiers d'arrondissement, engagés respectivement à 60% et 40%. Il comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et privées (57%).

Les ingénieurs forestiers assurent la bonne marche du service et assument la coordination entre le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Ils sont à la fois sylviculteurs, aménagistes, ingénieurs des travaux d'amélioration et responsables de l'application de la loi forestière. Ils contrôlent le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et les communes. Durant la période 2020–2024, la Confédération et le canton octroient une aide de 322'300 francs par année à Val-de-Travers.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au cubage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police). En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 530 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent ainsi un appui précieux. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans une perspective de durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant.

Personnel forestier de l'arrondissement	Employeur	Commune(s)	Canton
1 ingénieur forestier (60%)	Etat	50%	50%
1 ingénieur forestier (40%)	Etat	50%	50%
1 forestier de cantonnement à 100%	Etat	0%	100%
1 forestier de cantonnement à 100%	VdT	100%	0%
1 forestier de cantonnement à 70%	Les Verrières	100%	0%
1 forestier de cantonnement à 60%	VdT	100%	0%
1 équipe forestière communale (3 bûcherons pour 2.9 EPT + 2 apprenants)	VdT	100%	0%

3.2. COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. La loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement ; celle du Val-de-Travers se compose de neuf membres représentant les autorités suivantes: Département du développement territorial et de l'environnement (1 commissaire), Commune de Val-de-Travers (3 commissaires, soit le chef de dicastère et 2 représentants du Conseil général), Commune des Verrières (1), Commune de La Côte-aux-Fées (1) et forêts privées (3).

Cette commission a trois tâches essentielles : veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ; préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ; diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

En 2020, la commission s'est réunie pour valider les rapports annuels 2019 et 2020. Elle a aussi validé la nomination du nouvel ingénieur forestier. Elle a effectué une sortie dans les forêts du Jura, touchées par un phénomène de sécheresse avancé.

3.3. ACTIVITÉS 2020

La Commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale (2017), selon les données géo-référencées, indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'326 hectares, dont 2'003 productifs, c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylvies (m³ sur pied).

Le service forestier de la commune de Val-de-Travers a évolué avec l'arrivée d'un nouveau garde en 2019, employé par la commune à 60%, en remplacement du garde précédemment employé par l'Etat, dont le 85 à 90% du temps de travail était consacré à la commune de Val-de-Travers, contre facturation.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier a permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par les ingénieurs forestiers et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et de l'accord de prestations 2020-2024 (RPT). Au total, 27 divisions sont passées en coupe pour une surface totale de 210 ha ; 11 divisions, soit près de 78 ha, se trouvaient en forêt de protection.

En distinguant les deux cantonnements sur lesquels se trouvent les forêts communales, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi :

	Martelages		Produits (m ³)				Répartition des produits	
	Sylvies	Arbres	Bois de service	Bois d'industrie	Bois énergie	Total	Résineux	feuillus
Cantonement de Môtiers	6'607	3'451	3'211	294	2'372	5'877	71.1%	28.9%
Cantonement de Saint-Sulpice	7'022	3'618	4'089	1'058	1'383	6'530	72.4%	27.6%
Total Commune Val-de-Travers	13'629	7'069	7'300	1'352	3'755	12'407	71.8%	28.2%
			58.8%	10.9%	30.3%	100.0%		

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 58,8% du volume total façonné, qui assure environ la moitié des recettes totales. Par rapport à 2019, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa bois sain a perdu environ 5%, pour s'établir à Fr. 78.99 par m³.

Les activités liées à la desserte forestière ont continué, de nouveaux projets sont en préparation et l'entretien courant a été normalement réalisé.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

L'exercice 2020 a été marqué par l'achèvement de deux chantiers de desserte forestière, l'un à Fleurier, à proximité de La Raisse, l'autre à Travers, sous le secteur de la Banderette. L'étude pour la réalisation d'une nouvelle piste à tracteur sur l'endroit de Travers a été terminée ; la demande de permis de construire sera déposée en 2021.

3.5. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Nous vous renvoyons à la section similaire du chapitre suivant, concernant plus spécifiquement le service forestier communal.

4. SERVICE FORESTIER COMMUNAL

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Cette partie du rapport se concentre sur le service forestier communal, soit l'activité des gardes qui ne relève pas directement de leurs attributions dans le cadre de l'arrondissement (cf. section précédente) et celle de l'équipe forestière.

Tel que mentionné au point 3.3, le service a fortement évolué en 2020, avec l'internalisation du poste de garde précédemment employé par l'État. Le service compte ainsi désormais deux gardes forestiers, l'un exerçant également la fonction de chef de service. Si chacun des deux gardes travaillent plus spécifiquement par domaine forestier, ils interviennent sur l'ensemble des forêts communales pour certains travaux communs, notamment de sylviculture et de vente des bois ; ils sont également appelés à se remplacer sur des chantiers ou dossiers des affaires forestières.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux. Elle assume également des tâches ponctuelles, ainsi que certaines activités sur l'ensemble de la commune. Dirigée par un contremaître forestier, elle est basée au centre forestier à Couvet. Ses missions sont les suivantes :

- participer au martelage des coupes de bois et exécuter celles-ci ;
- participer à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécuter les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécuter les travaux forestiers pour le compte du Canton (forêts cantonales, entretien des berges...) et des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretenir le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail, le parcellaire et les limites de propriétés, les sentiers pédestres et à thème, les places d'accueil sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- assurer le suivi des objets créés à l'occasion des « journées des naissances » ;
- effectuer des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participer aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;
- participer aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain ;
- venir en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;

- confectionner des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécuter de petits travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés.

Par ailleurs, sur un plan forestier, la Commune est active dans la formation par différentes actions :

- par ses deux formateurs au sein de l'équipe forestière, elle assure la formation de forestier-bûcheron à deux apprentis ;
- le contremaître a la fonction de délégué professionnel pour le canton, ainsi que celle de moniteur et chef de cours dans différents cours pratiques pour les forestiers-bûcherons et les contremaîtres forestiers ;
- un des collaborateurs du service exerce la fonction d'expert aux examens de forestier bûcherons ;
- le contremaître a intégré la commission cantonale pour les examens des forestiers-bûcherons ;
- le garde forestier et le contremaître font partie de la commission cantonale pour la formation professionnelle ;
- le chef de service collabore avec les quatre écoles forestières de suisse à la formation des étudiants, dans la pratique de la sylviculture en forêt jardinée.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la Commune. Celle-ci est membre de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3. ACTIVITÉS 2020

L'année a été marquée par une période sèche, qui s'est traduite par de nombreux chablis ; si une partie de ceux-ci peut être exploitée, d'autres en revanche sont laissés en forêt, leur faible valeur commerciale étant compensée par une haute valeur écologique favorable à la biodiversité de l'écosystème forestier. La pandémie de covid-19 a, elle aussi, perturbé les activités de l'équipe forestière, en particulier au printemps 2020, en raison des contraintes sanitaires à respecter et de plusieurs absences pour maladie ou quarantaine (lesquelles totalisent 657 heures pour l'équipe forestière communale).

En 2020, l'équipe forestière a principalement réalisé les activités suivantes :

- elle a exploité 4'589 m³ de produits commercialisables, sur 14 exploitations ; ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Travers, Noiraigue et Les Bayards ;
- elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 10 divisions pour une surface de 60 hectares ;
- elle s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage ; le travail de fauchage des buissons et arbustes en talus a pu se réaliser à l'aide d'un broyeur, monté sur le tracteur, agrégat qui permet une meilleure rationalisation de cette activité ;
- elle a été active dans les travaux d'intérêt public pour le maintien des espaces d'accueil en forêt, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil, dont un important travail de remise à niveau d'une partie des exercices de la piste-vita de Couvet ;
- elle a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières ;
- elle est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal ;
- elle a réalisé des travaux forestiers dans les massifs cantonaux de l'arrondissement et sur les berges de l'Areuse.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses autres missions.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	38 %
Soins à la jeune forêt	3 %
Entretien de la desserte	9 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	9 %
Temps consacré à la formation des apprentis	9 %
Travaux pour des tiers, CFF	6 %
Cours contre rémunération	3 %
Travaux pour autres services	3 %
Travaux pour Etat	16 %
Divers	2%
Total	<u>100 %</u>

4.3.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La collectivité a bénéficié de l'entretien régulier des nombreux sentiers pédestres et à thème. Le service forestier entretient également les nombreuses places d'accueil dont bénéficie la population locale et externe, touristique notamment. Ces missions s'inscrivent dans l'accueil du public en forêt et contribuent directement à l'attractivité de la commune.

4.3.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service est venu en appui pour permettre l'entretien des canapés forestiers en fournissant du matériel forestier. Pour rappel, cinq canapés forestiers sont installés dans les forêts communales ; ils jouent un rôle fondamental dans l'éducation à l'environnement des enfants.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service se compose de :

- 1 garde forestier à 100 %, qui remplit également la mission de chef du service ;
- 1 garde forestier à 60 % ;
- 1 contremaître à 90 % ;
- 2 forestier-bûcherons à 100 % ;
- 2 apprentis.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

Le **chauffage à distance** de Couvet continue de fonctionner à satisfaction. En 2020, ce sont 7'130 m³ de plaquettes qui ont été consommés par la chaudière. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Cet assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits.

Il est d'autant plus intéressant dans un contexte où le marché des bois reste tendu et difficile. Il profite aussi à l'économie locale. Le bois est décheté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.

En matière de **desserte forestière**, le garde forestier communal a participé au projet de construction d'un chemin à camion pour mieux desservir le massif forestier de l'Envers de Travers ; ce projet concerne également de nombreux propriétaires privés qui pourront bénéficier de cette nouvelle infrastructure, notamment en rationalisant leurs exploitations. La réalisation a été effectuée en 2019 et 2020.

L'**inventaire forestier** du domaine de Buttes a débuté en automne 2020.

4.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Les modifications structurelles effectuées en 2009 consécutivement à la fusion des communes ont perduré. Avec le renforcement de l'équipe en 2017, puis l'intégration du deuxième poste de garde fin 2019, le service se trouve désormais dans une configuration optimale, qui lui permet de remplir l'entier de ses missions de manière rationnelle. Ainsi, alors que le taux d'activité du deuxième poste de garde est de 60%, la part du garde cantonal précédemment affecté aux forêts communales oscillait entre 85 et 90% ; cette diminution est due aux synergies entre ce poste et le reste du service, secrétariat du DEFCOS compris. Elle devra toutefois être appréciée dans la durée, en regard notamment des défis importants qui se posent dans la gestion forestière et dans la gestion des objets « nature » hors forêt.

La longue période sèche du printemps (45 jours sans pluie), puis les fortes chaleurs, ont ainsi à nouveau pesé sur l'état sanitaire du boisé. Les bois chablis, attaqués par des insectes, augmentent sous le coup de déficits hydriques répétés. Les changements climatiques sont bien réels et portent atteinte à nos forêts, même si cela reste dans une proportion nettement moindre qu'ailleurs... pour l'instant. Faisant face à ses obligations, la Commune de Val-de-Travers n'en a pas moins maintenu son programme d'exploitation, inférieur toutefois à la possibilité maximale (93,16%) ; l'écart est dû notamment à l'importance des chablis, ainsi qu'au report de plusieurs coupes à Noiraigue dans l'attente de la réfection du pont, dont l'état ne permet plus le passage des bois.

Sur le plan économique, l'année 2020 a connu les prix les plus bas depuis 2001. Sur fond de crise pandémique, la tendance n'est pas à la hausse, même si de timides signes laissent espérer une reprise. De par la diversité des débouchés et le maintien de subventions fédérale et cantonale adéquates, notre commune parvient encore à générer des bénéfices sur un plan forestier. L'an dernier, le gain a été de quelque 12'000 francs, auquel il s'agirait d'ajouter le bois déjà façonné, entreposé en forêt, qui sera valorisé en bois énergie en 2021 et qui représente une recette à venir de 100'000 francs. De quoi relever l'importance du CAD dans les comptes forestiers et se réjouir que le Conseil général ait accepté en 2020 de voter l'extension du réseau, qui permettra d'augmenter encore notre part de bois-énergie.

Enfin, la pression du public dans les milieux naturels, plus particulièrement en forêt, s'avère toujours plus forte. Elle reste suivie de près par les gardes. Les contacts avec les prestataires touristiques sont réguliers et permettent une meilleure compatibilité entre les différentes fonctions de la forêt.

Malgré ces défis, ou, pour le dire d'une manière plus dynamique, stimulé par ces derniers, le service forestier communal évolue dans un état d'esprit constructif et positif, ce qui permet un climat de travail sain et de répondre aux missions qui lui sont confiées. Avec comme motivation fondamentale de garantir durablement les nombreuses fonctions des massifs boisés communaux.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Gérés par les communes en lien étroit avec le Service cantonal de l'action sociale, qui en assume la supervision, les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestation sociale. Ils ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans cette optique, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué en 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010 déjà, sous le nom de Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est ainsi constitué de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

L'entier du personnel du GSR VDT est communal. Les frais de l'Agence AVS/AI sont répartis entre les trois communes du Val-de-Travers, déduction faite d'une subvention de quelque 24'000 francs de la CCNC. Les trois communes se répartissent également les frais de fonctionnement du Guichet ACCORD et du Service d'action sociale, les frais de personnel faisant toutefois l'objet d'un partage plus large : à l'exception des salaires de la cheffe de service (50% à fin 2020) et de son adjointe (20%), à seule charge des communes, ceux du personnel social et administratif sont répartis entre le Canton (qui en assume le 40%) et les communes de l'entier du canton, au travers d'un pot commun réparti au prorata de la population. Un arrêté cantonal détermine les fourchettes de dotation reconnue.

Le GSR VDT se situe à Couvet. Placé sous la direction du chef du dicastère de la cohésion sociale, il officie pour la population de Val-de-Travers et intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉS 2020

5.3.1. AGENCE AVS-AI

L'Agence AVS-AI fait le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment les :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;
- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2020, l'Agence AVS-AI a géré 1'016 dossiers de prestations complémentaires contre 931 en 2019 et 984 en 2018. Après la diminution du nombre de dossiers entre 2018 et 2019, nous pouvons constater une nouvelle hausse entre 2019 et 2020. Si ce chiffre représente le nombre de dossiers actifs et donc le nombre de personnes qui bénéficient de prestations complémentaires à Val-de-Travers, aux Verrières et à La Côte-aux-Fées, nous devons le mettre en perspective avec le nombre de nouvelles demandes de prestations complémentaires. En 2020, 205 demandes ont été déposées auprès de notre agence contre 221 en 2019 et 228 en 2018. Ici aussi, nous constatons que la tendance à la baisse se répète pour la deuxième année consécutive.

Le nombre de dossiers traités génère un travail régulier. Les dossiers de prestations complémentaires actifs représentent autant de personnes qui passent au guichet afin de déposer des papiers, notamment des décomptes de prestations de leur assurance-maladie ou des devis dentaires qui doivent être envoyés à la CCNC. Lorsque les documents remis sont incomplets, il revient aux préposées de l'Agence AVS-AI de demander les détails ou d'autres documents aux assurés afin de les faire ensuite parvenir à la CCNC. De plus, dans un dossier actif, la situation du bénéficiaire peut changer, ceci entraînant l'obligation d'annoncer le changement auprès de la CCNC. Les préposées à l'Agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation. Pour 2020, 326 avis de mutation ont été envoyés à la CCNC contre 248 et 247 respectivement en 2019 et en 2018, mais contre 409 en 2014, par exemple. La hausse enregistrée l'an dernier pourrait s'expliquer par l'augmentation du nombre de dossiers entre 2019 et 2020, la baisse générale des dernières années restant malgré tout une réalité, qui s'explique notamment par le fait qu'il ne soit plus nécessaire d'effectuer les avis de mutation pour les bénéficiaires transférés de l'hôpital dans un home ou du home dans un hôpital.

Les préposées doivent également répondre aux demandes de révision provenant de la CCNC. Ce sont 197 cas qui ont été traités en 2020, contre 169 en 2019 et 103 en 2018. Le nombre de révisions dépend du nombre de dossiers traités. Elles doivent être effectuées tous les 4 ans.

5.3.2. GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses d'études) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Toutefois, aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD : après examen du dossier et dans le cas où les

conditions d'octroi sont remplies, la demande est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré, durant l'année 2020, 667 demandes de prestations sociales (DPS) contre 758 en 2019 et 848 en 2018.

Au moment de la rédaction de ce rapport, à fin mars 2021, la presque totalité des DPS déposées en 2020 est entièrement traitée : 307 sont actives (les prestations sont octroyées aux usagers), 7 ont dû être annulées et 344 sont clôturées, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation, soit parce que ce droit a changé. Parmi les DPS restantes, 8 sont déposées ou en traitement, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser ou qu'elles n'ont pas encore pu s'y atteler pour une autre raison. Ce nombre était de 12 en 2019 contre 139 en 2015, soit après le premier bilan des guichets ACCORD. Finalement, seule 1 DPS est en attente de décision des secteurs prestataires contre 14 l'année dernière et 103 en 2018. Le train ACCORD semble définitivement lancé et la durée du traitement des demandes a drastiquement diminué non seulement au sein des guichets ACCORD, mais également dans les secteurs prestataires et ce alors même que les tâches se complexifient chaque année davantage.

5.3.3. SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Au 31 décembre 2020, 392 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 405 à fin 2019 et 409 un an plus tôt. La baisse persiste pour la deuxième année consécutive, alors même que le contexte particulier de la crise sanitaire pouvait laisser présager l'inverse ; le renforcement du filet de protection de l'emploi a sans doute porté ses fruits, mais il est à craindre qu'il ne suffise plus cette année. Cette diminution est également due aux différentes réformes cantonales sur lesquelles nous reviendrons au point 5.6.

En évaluant l'année 2020 par trimestre, nous constatons que le nombre de dossiers peut varier fortement. Le premier trimestre présente une augmentation de 24 unités alors que les second, troisième et dernier trimestres ont connu des baisses de 10, 19 et 8 unités. Ces écarts ne peuvent être anticipés et ne sont pas maîtrisables. Il convient par ailleurs de préciser que dans le cadre de l'aide sociale, le nombre de dossiers n'est pas représentatif de la charge de travail. D'une part, un dossier est ouvert pour une unité d'assistance qui peut se composer d'une ou plusieurs personnes : un couple considéré stable (c'est-à-dire faisant ménage commun depuis 2 ans ou plus), un couple avec enfant(s), une personne seule avec enfant(s), etc. D'autre part, le *turn over* est important de sorte que si le nombre de dossiers est stable ou diminue, celui de dossiers complets traités dans l'année reste important. En 2020, 230 nouveaux dossiers d'aide sociale ont été ouverts et un nombre similaire a été fermé.

Il faut encore relever que dans le nombre de dossiers d'aide sociale reconnus par l'ODAS et qui sert d'indicateur notamment en terme d'EPT, nous ne tenons pas compte des dossiers bouclés qui demandent malgré tout un travail de la part du SAS, que ce soit de la part d'un collaborateur

administratif et/ou d'une assistante sociale, par exemple pour le traitement d'un contentieux après la fermeture du dossier. Au sein du SAS, un collaborateur est affecté à 20% à cette tâche. Les contrôles, rappels et sommation, prise de contact avec les assistantes sociales, les employeurs ou toute autre instance concernée puis, parfois, les mises en poursuite, sont effectuées de façon hebdomadaire. Les recouvrements profitent au pot commun, mais le traitement de ces dossiers n'est, en soi, pas reconnu dans le calcul de la dotation subventionnée.

Dans le même ordre d'idée, l'ODAS a renforcé son secteur contrôle depuis quelques années dans le but de vérifier le travail effectué dans les services sociaux régionaux, d'une part, mais également dans le but de renforcer le contrôle des bénéficiaires, d'autre part. Dès que nous avons un doute dans une situation, nous déposons une demande d'enquête auprès de l'office cantonal des conditions et des relations de travail. Il arrive par exemple que nous découvriions des situations de concubinage non déclarées et des revenus non annoncés. Ceci implique un travail important de suivi : calcul du préjudice subi par l'aide sociale par notre collaboratrice spécialisée en comptabilité, dépôt de plainte et/décision administrative préparés par l'assistante sociale et signé par le chef de dicastère. Dans certaines situations, nous continuons à intervenir et le dossier est donc pris en compte dans le calcul ODAS ; il arrive aussi que ces découvertes mènent à la fermeture d'un dossier et dans ce cas, le travail continue de se faire, sans que le dossier ne reste pris en compte.

5.3.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale.

5.3.5. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

En lien avec la gestion de l'Agence AVS/AI, mais sans que cela ne réponde à une obligation, le GSR VDT a pris l'habitude d'organiser une soirée des jeunes et nouveaux retraités. Tenue en janvier, l'édition 2020 a été l'occasion d'en repenser le contenu. A une courte partie officielle, permettant notamment de présenter le dispositif en place et les démarches à mener, succède une partie apéritive, donnant l'occasion aux invités d'échanger avec de nombreuses entités proposant des activités aux retraités et/ou cherchant des bénévoles.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Durant l'année 2020, le SAS du GSR a été privé de deux collaboratrices pour des raisons de congé maternité et a subi un départ. Les remplacements des congé maternité n'ont pas pu être effectués par les collaboratrices du service, dont le taux d'activité et les disponibilités ne le permettaient pas, mais par deux personnes engagées en CDD. L'une d'entre elles a été engagée à la suite des baisses de taux d'activité des assistantes sociales de retour de congé et d'une assistante sociale reprenant une formation. Le départ d'une assistante sociale fin août a également entraîné l'engagement d'une nouvelle collaboratrice. La collaboratrice spécialisée du secteur comptable du SAS a par ailleurs continué de prendre part au groupe de travail cantonal travaillant sur la mise en place du nouveau logiciel de suivi des dossiers ; le 20% supplémentaire de son temps de travail affecté à cette tâche est mutualisé.

Hors postes d'apprentis ou de remplaçants, la dotation globale du GSR est ainsi restée la même.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2020

Deux projets de grande envergure sur le plan cantonal (signalés dans les rapports de gestion précédents) sont encore en cours de réalisation. Leur déploiement en plusieurs étapes, dont la finalisation était prévue en 2021, devrait s'étendre au-delà ; les raisons de ce retard sont en partie dues à la situation sanitaire à laquelle nous avons été confrontés en 2020.

Le premier projet concerne la redéfinition des prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Dans la suite des grandes réformes de politique sociale menées ces dernières années, le Conseil d'Etat a souhaité repenser les prestations sociales cantonales avec comme objectif de placer les besoins des usagers au centre du dispositif. Le dernier rapport faisant le point sur cette évolution date de février 2020 et se trouve sur le site internet cantonal⁴. Les premières actions en lien avec ce vaste projet ont déjà été concrétisées en 2019 avec la réforme des subsides d'assurance-maladie, dont l'objectif est d'éliminer les effets de seuil, et le déplafonnement des avances de pensions alimentaires afin qu'elles correspondent au montant des pensions fixées par l'autorité judiciaire.

Le deuxième dossier, partie intégrante du premier, est le lancement du projet RAISONE, pour REpenser l'Aide SOciale NEuchâteloise. Ce projet a été souhaité par le terrain. Il traduit la volonté de recentrer le travail des assistants sociaux sur leurs tâches sociales et de lui redonner tout son sens. Trois groupes de travail ont été créés, dans lesquels se trouvent la cheffe de service et le chef de dicastère. Si deux des trois groupes ont rempli leur mission et ont cessé leurs activités, le groupe auquel appartient la cheffe de service a livré un premier rapport concernant la simplification des normes d'aide sociale (simplification désormais effective). En outre, ce groupe a été mandaté pour étudier la possibilité d'un suivi différencié harmonisé à l'échelle cantonale, soit proposer un suivi social et un suivi administratif avec des processus communs dans tous les services sociaux régionaux.

Dans le cadre de la démarche RAISONE, un certain nombre de points en lien avec des problématiques opérationnelles ont été identifiés. Deux problématiques appelant une collaboration horizontale des services ont été transmises pour traitement à un groupe de travail constitué du groupement des chefs de service (soit les sept chefs de services des services sociaux régionaux du canton) et d'un collaborateur de l'ODAS. Le mandat comporte deux objets : les ressources juridiques spécialisées dans le domaine social et la gestion centralisée du contentieux des dossiers d'aide sociale.

5.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

A fin 2020 et au vu du contexte inédit que nous avons traversé, la lecture des chiffres présentent des situations contrastées. En ce qui concerne l'Agence AVS-AI, après le recul du nombre de demande de prestations complémentaires en 2019, nous constatons que ce chiffre est à nouveau à la hausse ; il s'agit d'une tendance cantonale, en lien notamment avec le vieillissement de la population.

En ce qui concerne ACCORD, nous constatons une diminution du nombre de nouvelles demandes de prestations sociales. Il convient ici de souligner l'effet des différentes réformes menées en termes de politique sociale ces dernières années. Cette baisse du nombre de dossiers a donc des explications multiples : dans un contexte où la conjoncture économique avait tendance à s'améliorer, le canton a vu la création de 6'500 nouveaux emplois entre 2011 et 2018 (selon le rapport social

⁴ https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2020/20013_CE.pdf

2019 édité en novembre 2019 par le Département de l'économie et de l'action sociale). En parallèle, le chômage a diminué de plusieurs points. Il faut également rappeler l'entrée en vigueur du salaire minimum cantonal ou encore l'abaissement de l'imposition des faibles revenus.

Dans la même dynamique que celle d'ACCORD, nous observons également une baisse du nombre de dossiers d'aide sociale. Cette diminution a également des explications diverses : embellie de la conjoncture économique ces dernières années, réforme des subsides à l'assurance maladie qui intensifie le soutien aux personnes à faible revenu, déplafonnement des avances sur contributions d'entretien, entrée en force du salaire minimum ou encore abaissement de l'imposition des faibles revenus. Cette évolution se répercute sur l'entier de la facture sociale, en forte baisse par rapport aux années passées.

Si la crise sanitaire n'a pas encore eu de répercussion directe sur notre GSR, c'est aussi parce que l'aide sociale est subsidiaire et que les aides mises en place par la Confédération et le canton sont actuellement suffisantes. Elles sont toutefois appelées à disparaître ; il s'agira alors de pouvoir répondre à un nombre de demandes qui ira certainement croissant.

DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL



FRÉDÉRIC MAIRY